



Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Élaboration d'un programme local de prévention des déchets
ménagers et assimilés

Juillet 2025

VOS INTERLOCUTEURS :

Carole BARBIER - Robin CORDELLA-GÉNIN

Tel. : 06 82 53 78 62 - 06 10 10 91 08

Email : c.barbier@inddigo.com - r.cordella-
genin@inddigo.com



www.inddigo.com



RÉDACTEURS

Carole BARBIER - Robin CORDELLA-GÉNIN

Ligne directe : 06 82 53 78 62 - 06 10 10 91 08

E-mail : c.barbier@inddigo.com - r.cordella-genin @inddigo.com

CONTACT ADMINISTRATIF

Laurène NEAU

Ligne directe : 06 21 87 41 45

E-mail : l.neau@inddigo.com

Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'INDDIGO SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société INDDIGO SAS.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LEXIQUE	4
CONTEXTE	5
1 RAPPELS RÉGLEMENTAIRES	6
1.1 RÉGLEMENTATION NATIONALE ET EUROPÉENNE.....	6
1.2 RÉGLEMENTATION RÉGIONALE.....	8
1.3 LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.....	9
2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA COLLECTIVITÉ	11
2.1 LE TERRITOIRE.....	11
2.2 LA COLLECTIVITÉ.....	25
2.3 ANALYSE DU TERRITOIRE, EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	26
3 LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	27
3.1 DÉFINITION.....	27
3.2 MODES DE GESTION.....	27
3.3 LE GISEMENT.....	29
3.4 LES COÛTS DU SERVICE DÉCHETS.....	41
3.5 LES INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE.....	43
3.6 PERFORMANCE DE TRAITEMENT.....	44
3.7 ANALYSE DE LA GESTION DES DÉCHETS.....	45
4 LES ACTIONS DE PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE	46
4.1 LES ACTIONS MENÉES PAR LA CAPV DANS LE CADRE DU PLPDMA.....	46
4.2 LES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES ACTEURS.....	67
4.3 SYNTHÈSE DES ACTIONS DE PRÉVENTION.....	72
5 ÉVALUATION DU PLPDMA 2019-2024	73
5.1 ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME.....	80
5.2 ÉQUIPE PROJET.....	80
5.3 MOBILISATION DES PARTENAIRES	81
5.4 EFFICACITÉ DU PROGRAMME OU DES ACTIONS : ANALYSE DES RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES.....	83
5.5 EFFICIENCE DU PROGRAMME OU DES ACTIONS.....	83
5.6 BILAN.....	84
6 LE RECENSEMENT DES ACTEURS	85
7 CONCLUSION	86
8 ANNEXES : SYNTHÈSE DES ENTRETIENS RÉALISÉS	89

LEXIQUE

ADEME : Agence de la Transition Écologique

AV : Apport Volontaire

CAPV : Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

CODEC : Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DALIM : Déchets alimentaires

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

DND : déchets non dangereux

ISDI : installation de stockage des déchets inertes

OMA : ordures ménagères et assimilées

OMr : ordures ménagères résiduelles

PàP : porte-à-porte

PLP : Programme local de Prévention

PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

PLPDMA : Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés

TZDZG : territoire zéro déchet zéro gaspillage

RS : redevance spéciale

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

CONTEXTE

La CAPV a intégré la prévention des déchets comme axe stratégique de travail dès 2004. Cet axe a été développé par la suite à partir de 2011 avec le Programme Local de Prévention, soutenu par l'ADEME, qui a duré jusqu'en 2015 et visait la réduction de 7% des DMA. Le programme TZDZG en a pris la suite en 2017, jusqu'en 2019. La CAPV a ensuite défini son premier PLPDMA de 2019 à 2024, de manière conforme au décret n°2015-662 du 10 juin 2015. En parallèle, un CODEC a été mené de 2020 à 2022 soutenu par l'ADEME.

La présente mise à jour du diagnostic de territoire est donc une étape pour réviser et actualiser le PLPDMA du Pays Voironnais, terminé fin 2024. Son adoption revêt trois aspects essentiels :

- Se mettre en conformité réglementaire via l'élaboration d'un second PLPDMA
- Poursuivre son engagement de longue date pour la prévention des déchets et l'économie circulaire comme précisé plus haut
- Remobiliser et identifier de nouveaux acteurs internes et externes, parties prenantes, autour d'une politique territoriale construite et partagée

La CAPV a déjà atteint l'objectif de réduction global des DMA fixé dans la loi AGECE (-15% entre 2010 et 2030). Il est néanmoins essentiel de poursuivre et réaffirmer ses actions de prévention pour ne pas voir la tendance s'infléchir, et afin d'atteindre les autres objectifs de la loi AGECE, notamment développer le réemploi pour que l'équivalent de 5% du tonnage des DMA faisant l'objet d'un réemploi ou d'une préparation à la réutilisation soit atteint en 2030. Par ailleurs, au niveau régional, le PRPGD approuvé en 2019 fixe un objectif de -50 kg/hab par rapport à la production de DMA de 2015, soit 514 kg/hab/an. La Région a réalisé en 2024 une étude territoriale sur le département de l'Isère : pour respecter la loi AGECE, l'objectif départemental concernant les DMA est de 503 kg/hab en 2030.

Le PLPDMA 2025-2030 aura donc pour objet de territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention. La CAPV s'engage à l'élaboration et l'animation d'un PLPDMA visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire.

Le présent document constitue le rapport de diagnostic du PLPDMA.

1 RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

1.1 RÉGLEMENTATION NATIONALE ET EUROPÉENNE

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Un PLPDMA permet ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs dans différents domaines d'actions, dont les déchets. Les mesures sont les suivantes :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (2020) ;
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- Recycler 70 % des déchets du BTP (2020).
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation.
- Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers des filières de valorisation, 55% en 2020 et 65% en 2025.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), mise en place au niveau national, décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages. Les grandes mesures sont les suivantes :

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : de 30% par rapport au PIB d'ici 2030

- **Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010**
- Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en économisant 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique
- Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires, dont dans des métiers nouveaux

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- **Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010**
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment
- Obligation du tri hors foyer dans les espaces publics et les établissements recevant du public

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement

RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES EMBALLAGES ET LES DÉCHETS D'EMBALLAGES (PPWR)

Ce règlement européen a été adopté par l'Union européenne le 19/12/24 et s'appliquera à tous les états membres le 12 août 2026, sans nécessité de traduction dans la législation des pays.

Il a pour objectifs de :

- Harmoniser les règles à l'échelle européenne
- Réduire les déchets d'emballages à la source
- Augmenter le recyclage (de haute qualité)
- Favoriser le réemploi
- Concevoir des emballages réellement durables

Ce règlement fixe notamment des objectifs de réduction globale des déchets d'emballages par habitant par rapport à 2018 :

- - 5 % en 2030
- - 10 % en 2035
- - 15 % en 2040.

Les cartons sont compris dans le périmètre.

En 2018, la CA du pays Voironnais comptait 66 kg/hab d'emballages, y compris les cartons des professionnels. L'objectif de -5% en 2030 amènerait à 63 kg/hab.

1.2 RÉGLEMENTATION RÉGIONALE

LE PRPGD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019.

L'objectif principal en termes de prévention est de **stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015**, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,

- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,
- L'éco-tourisme,
- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

La Région a récemment territorialisé ce document, sur plusieurs départements, dont l'Isère, en intégrant également les objectifs de la loi AGEC. **L'objectif de prévention des DMA (y compris gravats) pour le département de l'Isère est fixé à 503 kg/hab en 2030.**

1.3 LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

1.3.1 LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

La CA du Pays Voironnais est intégrée dans le SCoT de la région grenobloise, approuvé en décembre 2011 et en cours de révision.

Le SCoT compte une action sur les déchets : « favoriser une gestion durable des déchets ».

1.3.2 LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La CA du Pays Voironnais dispose d'un PCAET, approuvé en 2019. Sa durée s'étale de 2019 à 2025. Sa visée transversale permet d'observer plusieurs liens avec le PLPDMA et la future politique de prévention.

Une action vise à intégrer des objectifs environnementaux dans la commande publique.

Une action est en lien avec le PLPDMA : Réduire l'impact climatique des déchets.

La révision du PCAET sera amorcée début 2025 et se poursuivra en 2026.

The image shows two overlapping documents. The top document is titled 'FICHE ACTION #B8 UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE ET PERFORMANCE CLIMATIQUE'. The bottom document is titled 'FICHE CIBLÉE #B8 RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE DES DÉCHETS' and contains a detailed table of actions.

Objectif	Actions
Orientation de la production de déchets à la source	<ul style="list-style-type: none"> Eviter la production de biens non consommés : accompagnement des professionnels et citoyens solaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (notamment via des diagnostics et l'éducation) (Guimard, Buis) ; promotion du « stop pub », promotion du « stop ». <ul style="list-style-type: none"> Abaisser le degré de vie : faciliter le recyclage et la réutilisation (notamment des déchets de BTP) ; créer la ressource (stop nouveau centre de réparation), le réseau des artisans, l'apport de matériel du territoire amont que par la mise en place de « stop pub ». Promouvoir des biens avec une plus grande intensité d'usage : prêt de sacs à dos, vêtements, mise à disposition de livres, promotion des occasions lavables, promotion des produits d'entretien naturels (détachant de sensibilisation formation, etc.) ; favoriser l'économie de la fonctionnalité. Promouvoir une gestion autonome in-situ : mise à disposition de composteurs individuels et fonctionnaires, formation et sensibilisation au compostage, développement du compostage partagé, accompagnement des communes et entreprises au zéro phytochimique et à la gestion de proximité des déchets verts. Prévenir les risques sanitaires liés aux emballages et produits manufacturés neufs, notamment sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens.
Optimiser la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Établir des liens responsables pour la collecte des déchets alimentaires, extension des consignes de tri, mutualisation des outils de tri, traitement et appropriation de déchets avec les collectivités voisines. Réflexion sur l'évolution des modalités de valorisation des déchets collectés, déchets organiques, méthanisation (en lien avec la filière action C1) ; Collecter des déchets d'énergie renouvelable et les plateformes de recyclage de déchets de bois de chauffage produisant de la chaleur et les produits ; Rationaliser et sensibiliser les filières de recyclage des déchets : déchets d'équipement professionnels, déchets de construction, déchets d'éléments d'ameublement, plastiques durs et solides, jouets, bricolage et casse, articles de sport ; Faciliter l'ouverture d'une déchèterie professionnelle privée : potentiels et caser de la valorisation matière des déchets professionnels.
Particuliers, collectivités, professionnels, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, associations	<ul style="list-style-type: none"> Particuliers, collectivités, professionnels, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, associations.
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> Janvier – Décembre 2019 ; Janvier – Décembre 2020 ; Janvier – Décembre 2021 ; Janvier – Décembre 2022 ; Janvier – Décembre 2023 ; Janvier – Décembre 2024 ; Janvier – Décembre 2025 ; Janvier – Décembre 2026 ; Janvier – Décembre 2027 ; Janvier – Décembre 2028 ; Janvier – Décembre 2029 ; Janvier – Décembre 2030 ; Janvier – Décembre 2031 ; Janvier – Décembre 2032 ; Janvier – Décembre 2033 ; Janvier – Décembre 2034 ; Janvier – Décembre 2035 ; Janvier – Décembre 2036 ; Janvier – Décembre 2037 ; Janvier – Décembre 2038 ; Janvier – Décembre 2039 ; Janvier – Décembre 2040 ; Janvier – Décembre 2041 ; Janvier – Décembre 2042 ; Janvier – Décembre 2043 ; Janvier – Décembre 2044 ; Janvier – Décembre 2045 ; Janvier – Décembre 2046 ; Janvier – Décembre 2047 ; Janvier – Décembre 2048 ; Janvier – Décembre 2049 ; Janvier – Décembre 2050 ; Janvier – Décembre 2051 ; Janvier – Décembre 2052 ; Janvier – Décembre 2053 ; Janvier – Décembre 2054 ; Janvier – Décembre 2055 ; Janvier – Décembre 2056 ; Janvier – Décembre 2057 ; Janvier – Décembre 2058 ; Janvier – Décembre 2059 ; Janvier – Décembre 2060 ; Janvier – Décembre 2061 ; Janvier – Décembre 2062 ; Janvier – Décembre 2063 ; Janvier – Décembre 2064 ; Janvier – Décembre 2065 ; Janvier – Décembre 2066 ; Janvier – Décembre 2067 ; Janvier – Décembre 2068 ; Janvier – Décembre 2069 ; Janvier – Décembre 2070 ; Janvier – Décembre 2071 ; Janvier – Décembre 2072 ; Janvier – Décembre 2073 ; Janvier – Décembre 2074 ; Janvier – Décembre 2075 ; Janvier – Décembre 2076 ; Janvier – Décembre 2077 ; Janvier – Décembre 2078 ; Janvier – Décembre 2079 ; Janvier – Décembre 2080 ; Janvier – Décembre 2081 ; Janvier – Décembre 2082 ; Janvier – Décembre 2083 ; Janvier – Décembre 2084 ; Janvier – Décembre 2085 ; Janvier – Décembre 2086 ; Janvier – Décembre 2087 ; Janvier – Décembre 2088 ; Janvier – Décembre 2089 ; Janvier – Décembre 2090 ; Janvier – Décembre 2091 ; Janvier – Décembre 2092 ; Janvier – Décembre 2093 ; Janvier – Décembre 2094 ; Janvier – Décembre 2095 ; Janvier – Décembre 2096 ; Janvier – Décembre 2097 ; Janvier – Décembre 2098 ; Janvier – Décembre 2099 ; Janvier – Décembre 2100 ;
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Production de déchets ; Taux de valorisation matière ; Nombre de tonnes prévenues par les centres de collecte, consommations et émissions de GES associées ; Nombre de sites mis en place pour chaque axe et sous-axe détaillé plus haut.
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> TECO 2019-2020 ; TECO 2021-2022 ; TECO 2023-2024 ; TECO 2025-2026 ; TECO 2027-2028 ; TECO 2029-2030 ; TECO 2031-2032 ; TECO 2033-2034 ; TECO 2035-2036 ; TECO 2037-2038 ; TECO 2039-2040 ; TECO 2041-2042 ; TECO 2043-2044 ; TECO 2045-2046 ; TECO 2047-2048 ; TECO 2049-2050 ; TECO 2051-2052 ; TECO 2053-2054 ; TECO 2055-2056 ; TECO 2057-2058 ; TECO 2059-2060 ; TECO 2061-2062 ; TECO 2063-2064 ; TECO 2065-2066 ; TECO 2067-2068 ; TECO 2069-2070 ; TECO 2071-2072 ; TECO 2073-2074 ; TECO 2075-2076 ; TECO 2077-2078 ; TECO 2079-2080 ; TECO 2081-2082 ; TECO 2083-2084 ; TECO 2085-2086 ; TECO 2087-2088 ; TECO 2089-2090 ; TECO 2091-2092 ; TECO 2093-2094 ; TECO 2095-2096 ; TECO 2097-2098 ; TECO 2099-2100 ;
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Moyens humains du service Gestion des déchets : <ul style="list-style-type: none"> 1. Responsable prévention et tri ; 2. Technicien prévention et compostage ; 3. Responsable tri ; 4. Responsable tri ; 5. Responsable tri ; 6. Responsable tri ; 7. Responsable tri ; 8. Responsable tri ; 9. Responsable tri ; 10. Responsable tri ; 11. Responsable tri ; 12. Responsable tri ; 13. Responsable tri ; 14. Responsable tri ; 15. Responsable tri ; 16. Responsable tri ; 17. Responsable tri ; 18. Responsable tri ; 19. Responsable tri ; 20. Responsable tri ; 21. Responsable tri ; 22. Responsable tri ; 23. Responsable tri ; 24. Responsable tri ; 25. Responsable tri ; 26. Responsable tri ; 27. Responsable tri ; 28. Responsable tri ; 29. Responsable tri ; 30. Responsable tri ; 31. Responsable tri ; 32. Responsable tri ; 33. Responsable tri ; 34. Responsable tri ; 35. Responsable tri ; 36. Responsable tri ; 37. Responsable tri ; 38. Responsable tri ; 39. Responsable tri ; 40. Responsable tri ; 41. Responsable tri ; 42. Responsable tri ; 43. Responsable tri ; 44. Responsable tri ; 45. Responsable tri ; 46. Responsable tri ; 47. Responsable tri ; 48. Responsable tri ; 49. Responsable tri ; 50. Responsable tri ; 51. Responsable tri ; 52. Responsable tri ; 53. Responsable tri ; 54. Responsable tri ; 55. Responsable tri ; 56. Responsable tri ; 57. Responsable tri ; 58. Responsable tri ; 59. Responsable tri ; 60. Responsable tri ; 61. Responsable tri ; 62. Responsable tri ; 63. Responsable tri ; 64. Responsable tri ; 65. Responsable tri ; 66. Responsable tri ; 67. Responsable tri ; 68. Responsable tri ; 69. Responsable tri ; 70. Responsable tri ; 71. Responsable tri ; 72. Responsable tri ; 73. Responsable tri ; 74. Responsable tri ; 75. Responsable tri ; 76. Responsable tri ; 77. Responsable tri ; 78. Responsable tri ; 79. Responsable tri ; 80. Responsable tri ; 81. Responsable tri ; 82. Responsable tri ; 83. Responsable tri ; 84. Responsable tri ; 85. Responsable tri ; 86. Responsable tri ; 87. Responsable tri ; 88. Responsable tri ; 89. Responsable tri ; 90. Responsable tri ; 91. Responsable tri ; 92. Responsable tri ; 93. Responsable tri ; 94. Responsable tri ; 95. Responsable tri ; 96. Responsable tri ; 97. Responsable tri ; 98. Responsable tri ; 99. Responsable tri ; 100. Responsable tri ;
Coûts estimés	<ul style="list-style-type: none"> Sentir le besoin de quantifier l'économie de GES liée à la réalisation des actions de prévention des déchets, notamment les gains liés à la non production de biens consommés, de biens neufs et de biens jetés ; Impact notable sur les tonnages de déchets transportés et les kilomètres parcourus ; Pour référence, les tonnages de déchets ont diminué de 423 kg/hab en 2017 pour une consommation de 214 000 litres de gazoil représentant les émissions de 678 kg/hab CO₂ par ailleurs, et concernant l'abandon de la valorisation des déchets, une méthodologie de calcul de l'impact CO₂ de chacun des modes de traitement devra être mise en place afin de juger des gains liés à leurs réductions.
Scope GES	1, 2, 3

1.3.3 LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE)

Il s'agit d'un programme porté par l'ADEME, dédié aux collectivités, notamment aux EPCI, pour faciliter la structuration et la mise en œuvre de leur politique territoriale de transition écologique sur un champs d'action complet : climat air énergie, économie circulaire, performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets...

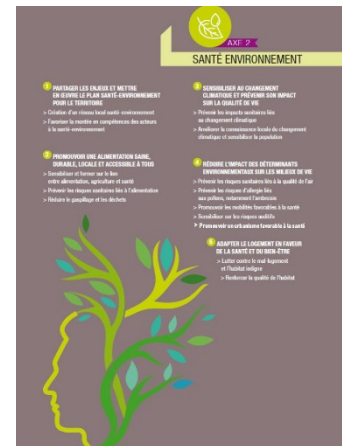
La CA du Pays Voironnais est engagée dans cette démarche depuis 2020, et s'est vu accordée une labellisation 3 étoiles (sur 5) sur le volet économie circulaire en juin 2025.

La Commission Nationale du Label TETE encourage la CAPV à :

- Développer des actions sur la cible entreprises et les achats durables
- Nommer un chef de file en charge de la coordination, du suivi et de l'évaluation des actions de transition écologique en complément de la gouvernance transversale saluée sur les sujets climats air énergie et économie circulaire

1.3.4 LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2024 -2029

Il est porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais. L'axe 2 concerne la santé-environnement. Le service Prévention participe à l'objectif opérationnel de **Création d'un réseau local santé-environnement** de la fiche action n°1 « Partager les enjeux et mettre en œuvre le plan santé-environnement pour les territoires » ainsi qu'à **Réduire le gaspillage et les déchets** de la fiche action n°2 « Promouvoir une alimentation saine, durable, locale et accessible à tous ».



1.3.5 LA FEUILLE DE ROUTE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE 2025-2030

Cette feuille de route est en cours de rédaction. Elle a pour objectif de mettre à jour les enjeux de la charte agricole et alimentaire de 2015.

Des liens avec le PLPDMA sont notés au niveau de :

- La gestion des déchets verts
- Les formations gaspillage alimentaire et déchets plastiques prévue en restauration collective publique et privée
- L'éco-exemplarité (notamment la commande durable pour les buffets du Pays Voironnais).

2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 LE TERRITOIRE

2.1.1 ORGANISATION SPATIALE ET POPULATION

Situé au nord de l'agglomération grenobloise dans le département de l'Isère, le Pays Voironnais se divise en deux sous-ensembles :

- **Le sud**, adossé à la rivière Isère, composé de plaines traversées par d'importants axes de communication routiers et ferroviaires. Cette partie abrite les villes les plus peuplées, l'essentiel de la population et de l'activité économique et industrielle.
- **Le nord**, un territoire de moyennes montagnes, enclavé et faiblement peuplé. Cette partie abrite le secteur de la Valdaine ainsi que le lac de Paladru. Ce patrimoine naturel permet aux communes des bords du lac de disposer d'une forte activité touristique.

Le territoire du Pays Voironnais est subdivisé en cinq secteurs :

- La couronne voironnaise (7 communes,)
- Le secteur Rives / communes proches (8 communes)
- Le secteur du tour du lac (5 communes)
- Le secteur de la valdaine (7 communes)
- Le secteur de la haute morge (4 communes)

En 2025, le territoire compte au total **96 688 habitants**, contre 95 590 en 2021, soit une évolution de +1,1%. Le Pays Voironnais possède et revendique un statut particulier au sein de la région urbaine grenobloise, celui de **pôle d'équilibre**. Avec ses **31 communes**, le Pays Voironnais est sous une forte influence grenobloise, notamment en raison de l'intensité des déplacements domicile-travail.

Il est un territoire plus urbanisé que l'ensemble des territoires périurbains rhônalpins et dispose des fonctions urbaines nécessaires à la vie quotidienne de sa population : habitat, économie et services à la population. Le Pays Voironnais dispose d'un rôle central dans la région Auvergne - Rhône-Alpes, notamment en raison de sa proximité avec Lyon, Grenoble et Valence et par l'existence d'un réseau dense d'infrastructures de communication : 3 autoroutes, 3 gares TGV à proximité, 4 aéroports à moins de 2h. Cela confère au Pays Voironnais une vraie attractivité, notamment en termes d'implantation d'entreprises.

L'organisation du territoire a évolué depuis 2017 et est passée de 34 à 31 communes. En effet, trois fusions de communes impactant le Pays Voironnais ont eu lieu : les communes de St-Julien de Ratz et de Pommiers-la-Placette constitue la commune de La Sure en Chartreuse, les communes de Paladru et de Le Pin constitue la commune Les Villages du Lac de Paladru, la commune de La Bâtie-Divisin a été intégrée à la nouvelle commune Les Abrets en Dauphiné et ne fait plus partie du Pays Voironnais.

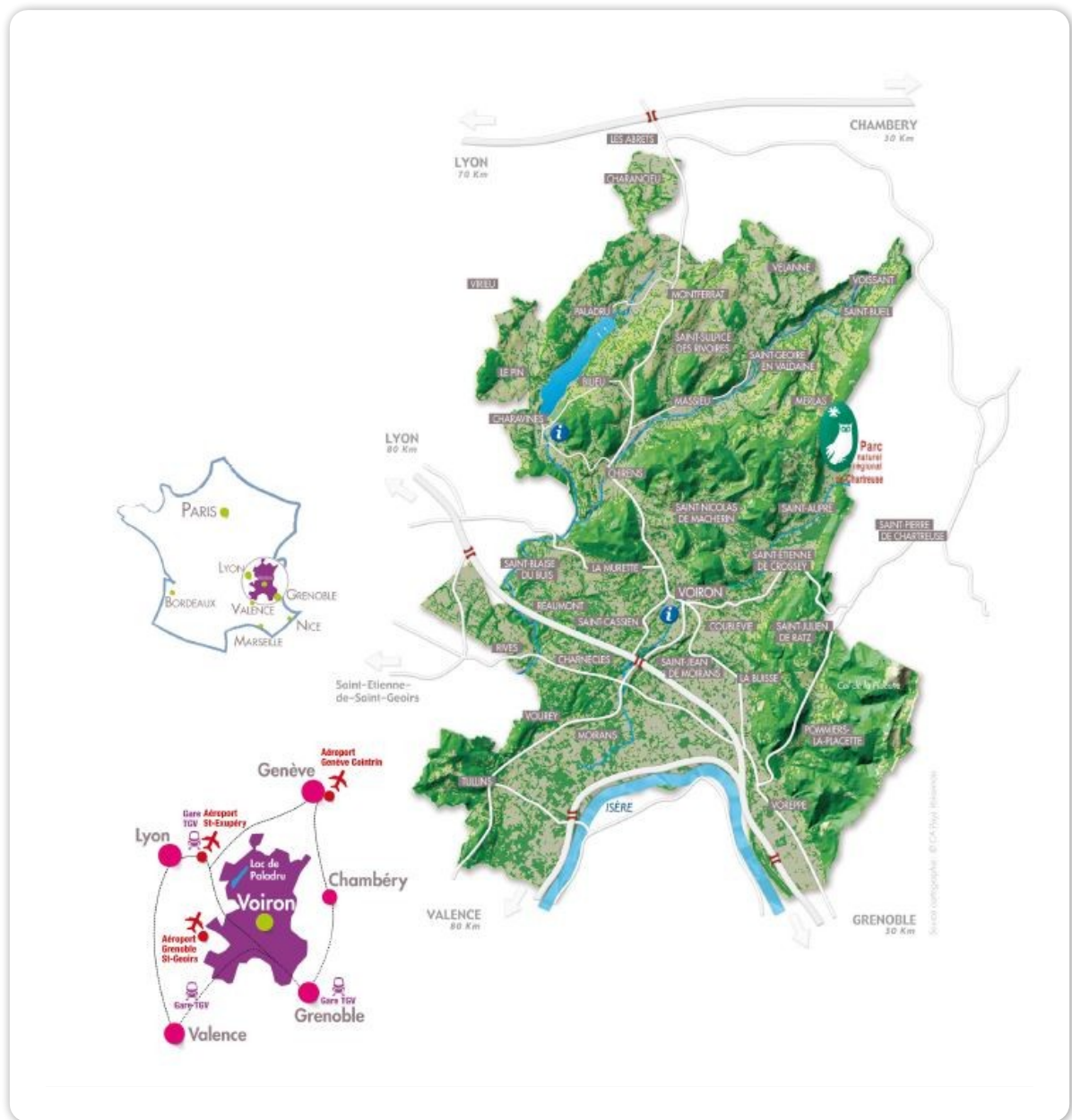


Figure 1 : Carte de situation du territoire du Pays Voironnais

La présence d'une ville-centre dynamique est l'un des points forts du territoire. Le Voironnais dispose en outre d'un réseau équilibré de communes de taille intermédiaire, qui se situent toutes au sud du territoire : Voreppe, Moirans, Tullins et Rives. Le nord a une physionomie beaucoup plus rurale.

2.1.2 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

• POPULATION

Les données statistiques INSEE présentées dans ce chapitre sont élaborées à partir des populations issues du recensement 2021.

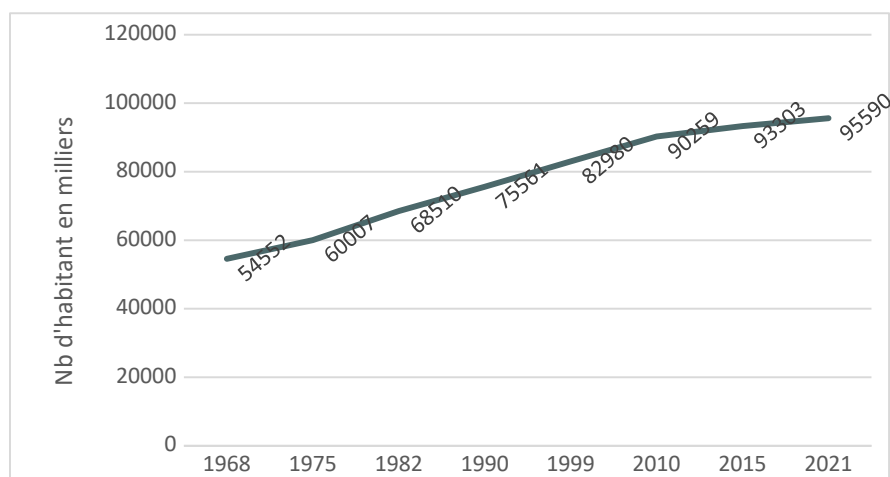
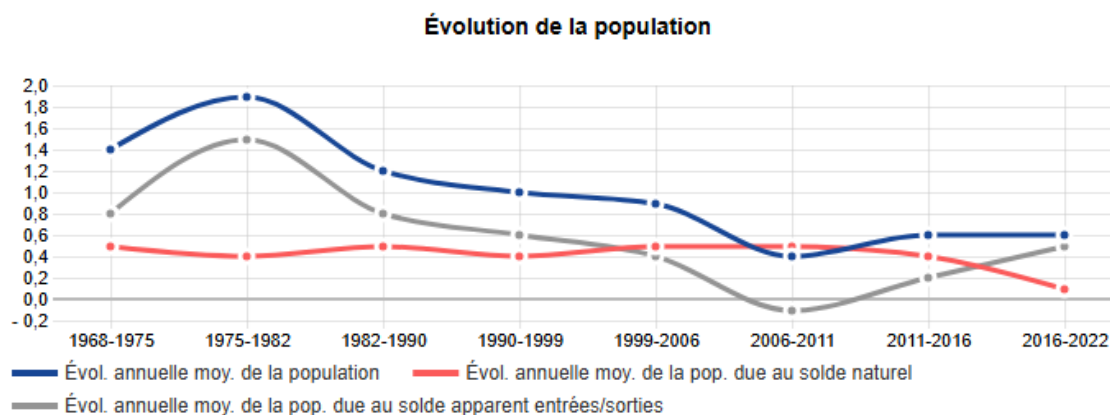


Figure 2 : Évolution du nombre d'habitants de 1968 à 2021 (INSEE 2021)

La population est estimée à 95 590 habitants en 2021 selon les données INSEE, elle n'a cessé de croître depuis 1968.



Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 à RP2021 exploitations principales - Etat civil

Figure 3 : Évolution de la population de 1968 à 2021 (INSEE 2021)

On constate une inversion de la dynamique depuis 2019 : l'évolution annuelle moyenne de la population du Pays Voironnais est d'avantage due aux entrées et sorties sur le territoire qu'à l'évolution naturelle (naissances et décès) de la population résidant sur le territoire.

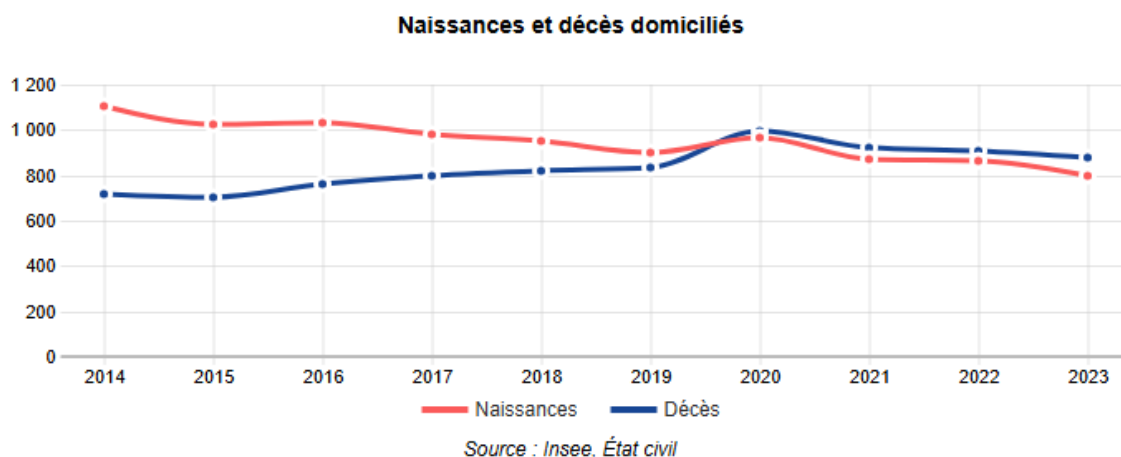


Figure 4 : Évolution de la population de 1968 à 2021 (INSEE 2021)

On peut noter que la natalité est en baisse quasi constante sur le territoire du Pays Voironnais depuis 2018. Le nombre de naissances par an est passé de 1000 en 2017 à 800 en 2023, soit une diminution des naissances de 20%. Par ailleurs, depuis 2020, le nombre de décès enregistrés chaque année sur le territoire est légèrement supérieur au nombre de naissances.

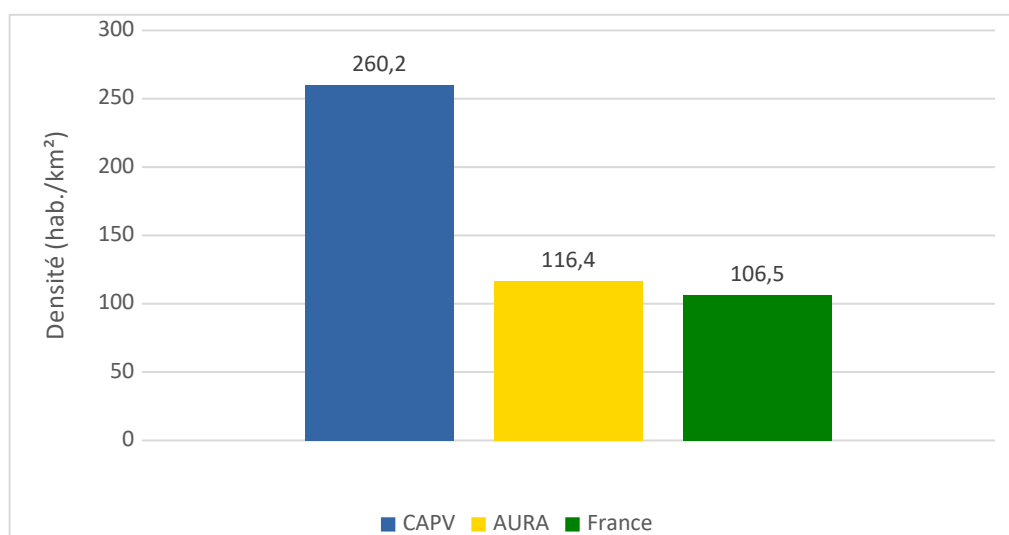


Figure 5 : Population sur le territoire (INSEE 2021)

La densité de population est de 260,2 hab/km² pour une superficie de 367,3 km².

La densité est plus de deux fois plus importante qu'à l'échelle régionale, cela s'explique par la répartition de la population entre les villes du territoire et les communes rurales. **En effet, 81% de la population réside dans une commune urbaine.** Cette situation est liée au poids démographique de Voiron : avec 21 604 habitants en 2025, cette commune abrite plus de 22% de la population du territoire.

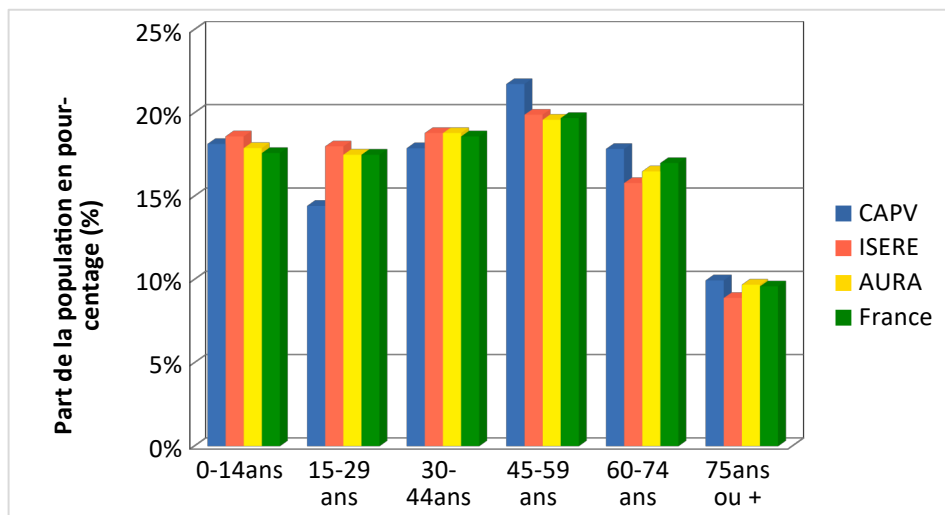


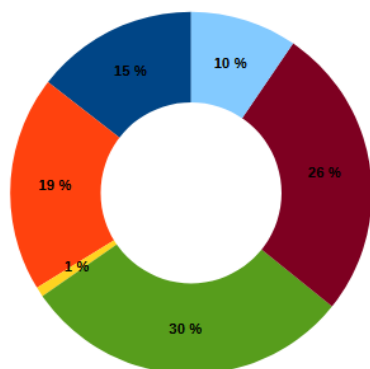
Figure 6 : Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE 2021)

En comparaison avec les références nationales, régionales et départementales, on constate sur le territoire :

- Une sous-représentation des personnes de 15 à 29 ans, l'âge moyen des enfants est de 10 ans.
- Une présence plus importante des 45-59 ans et 60-74 ans.

• MÉNAGES :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS VOIRONNAIS



FRANCE

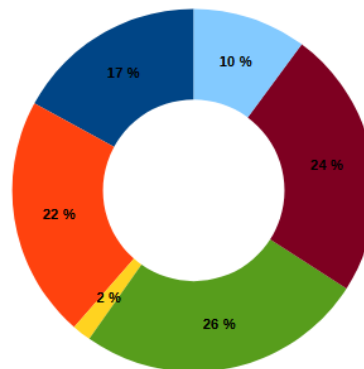


Figure 7 : Répartition des ménages selon leur composition (INSEE, Recensement de la population, 2022)

Le territoire comptait, en 2022, 15 357 familles avec enfants dont 4 094 monoparentales soit plus de 26%.

La constitution des familles est sensiblement la même qu'à l'échelle nationale. On peut tout de même remarquer que le territoire du Pays Voironnais compte moins de ménages constitués de femmes seules ou d'autres ménages sans famille qu'au niveau national, et à l'inverse d'avantage de ménages constitués de couples sans enfants.

- **LOGEMENT :**

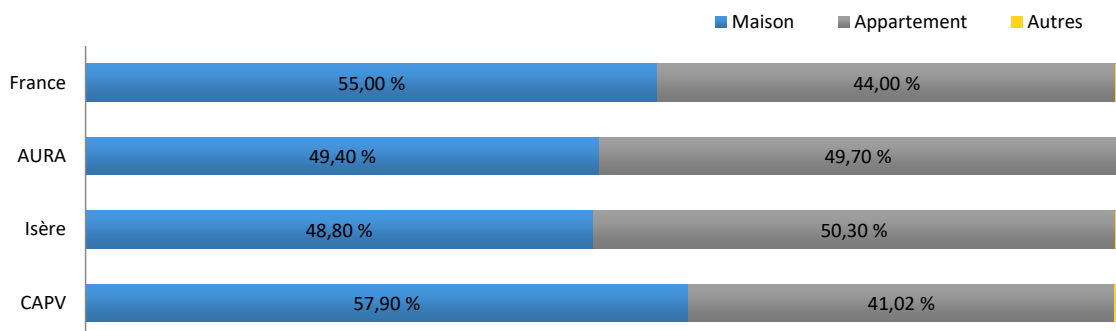


Figure 8 : Type de logements sur le territoire (INSEE 2021)

On retrouve sur le territoire une proportion de maisons individuelles supérieure à l’habitat collectif. Le territoire se différencie des données régionales et départementales où la répartition se rapproche plus de l’équivalence. Les données nationales marquent également une légère prédominance pour le logement individuel (55%).

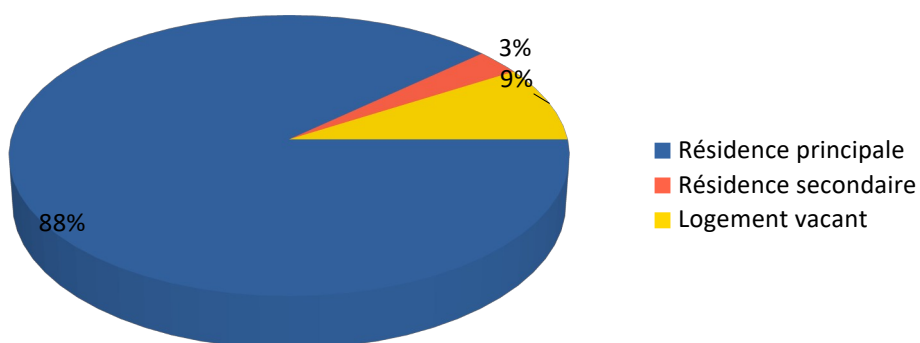


Figure 9 : catégories de logements sur le territoire (INSEE 2021)

La proportion des résidences secondaires est inférieure aux données de référence (9,7% en France). La population du territoire est donc relativement stable. **Une faible part des résidences sont secondaires.**

- EMPLOI :

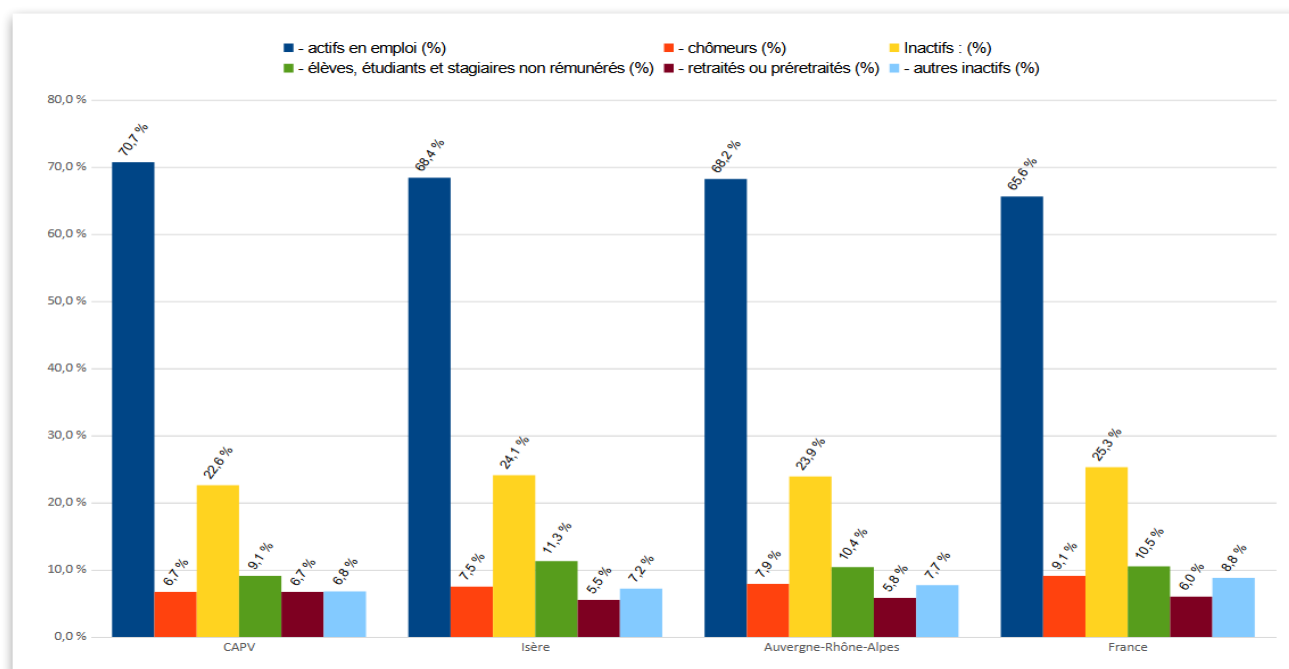


Figure 10 : taux d'actifs ayant un emploi, taux de chômage, taux d'étudiants (INSEE 2021)

Enseignements :

- Un taux d'actifs ayant un emploi légèrement supérieur (70,7%) à celui du territoire national (65,6 %).
- Un taux de retraités légèrement supérieur à celui du territoire national, régional et départemental.
- Un taux de chômage légèrement inférieur à celui du territoire national, régional et départemental.
- Un taux d'étudiants légèrement inférieur à celui du territoire national, régional et départemental.

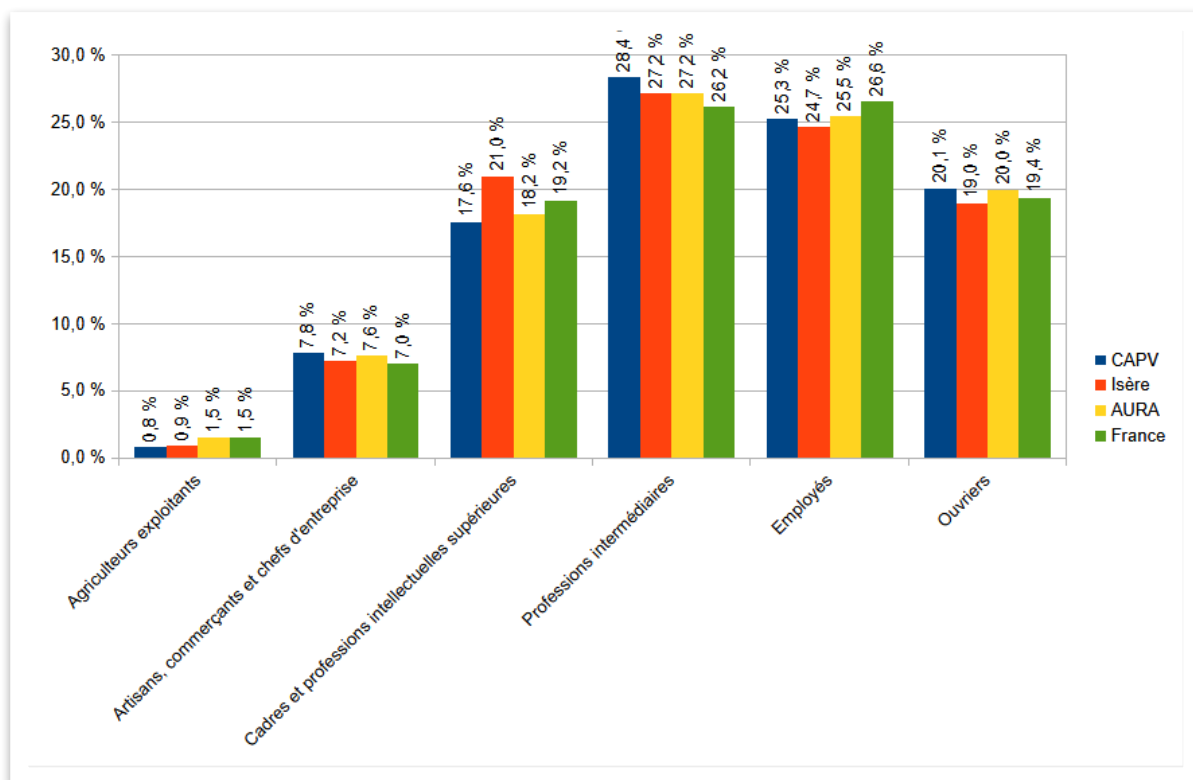


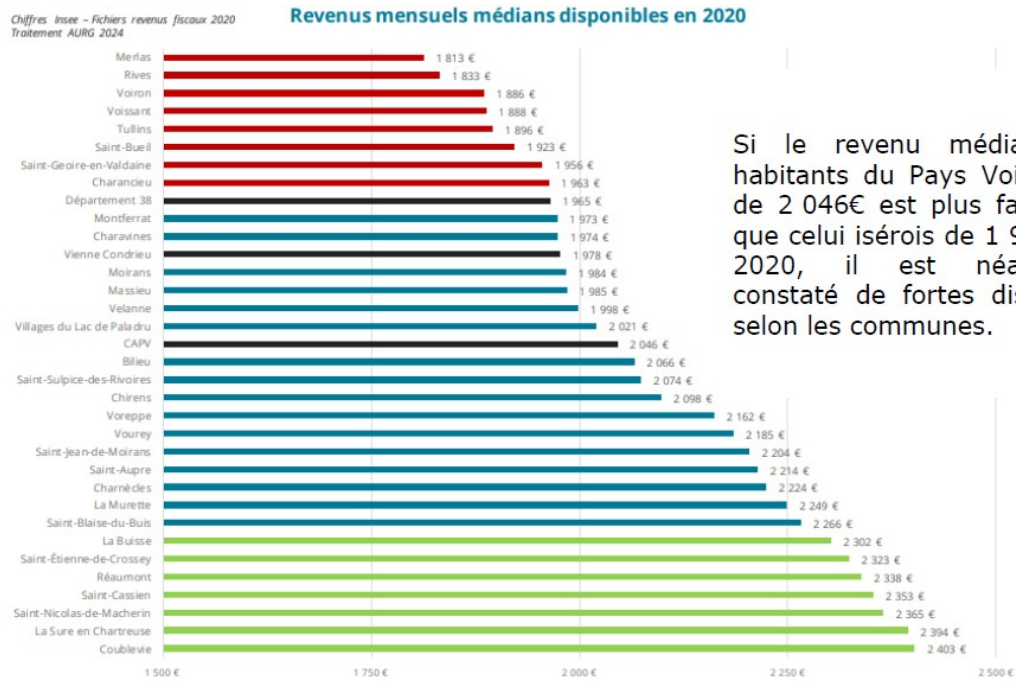
Figure 11 : Population ayant un emploi par catégories socio-professionnelles (INSEE 2021)

Les catégories socioprofessionnelles représentées sur le territoire sont assez similaires aux références départementales, régionales et nationales. On note cependant :

- Une plus forte représentation des professions intermédiaires (bureau, vente, services) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise par rapport aux références départementales, régionales et nationales.
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins représentés par rapport aux références départementales, régionales et nationales.

- REVENUS

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, l'analyse des besoins sociaux a été actualisée. L'infographie suivante, tirée de ce contrat Local de Santé, présente les revenus par commune du territoire :



Si le revenu médian des habitants du Pays Voironnais de 2 046€ est plus favorable que celui isérois de 1 965€ en 2020, il est néanmoins constaté de fortes disparités selon les communes.

Figure 12 : revenus 2020 par commune (source : Contrat Local de Santé)

Les communes ayant les revenus médians les plus faibles sont les communes de Voiron, Rives et Tullins, ainsi que les communes de la Valdaine. Les communes de la couronne voironnaise et du secteur de la Haute Morge ont les revenus médians les plus élevés.

2.1.3 ÉCONOMIE

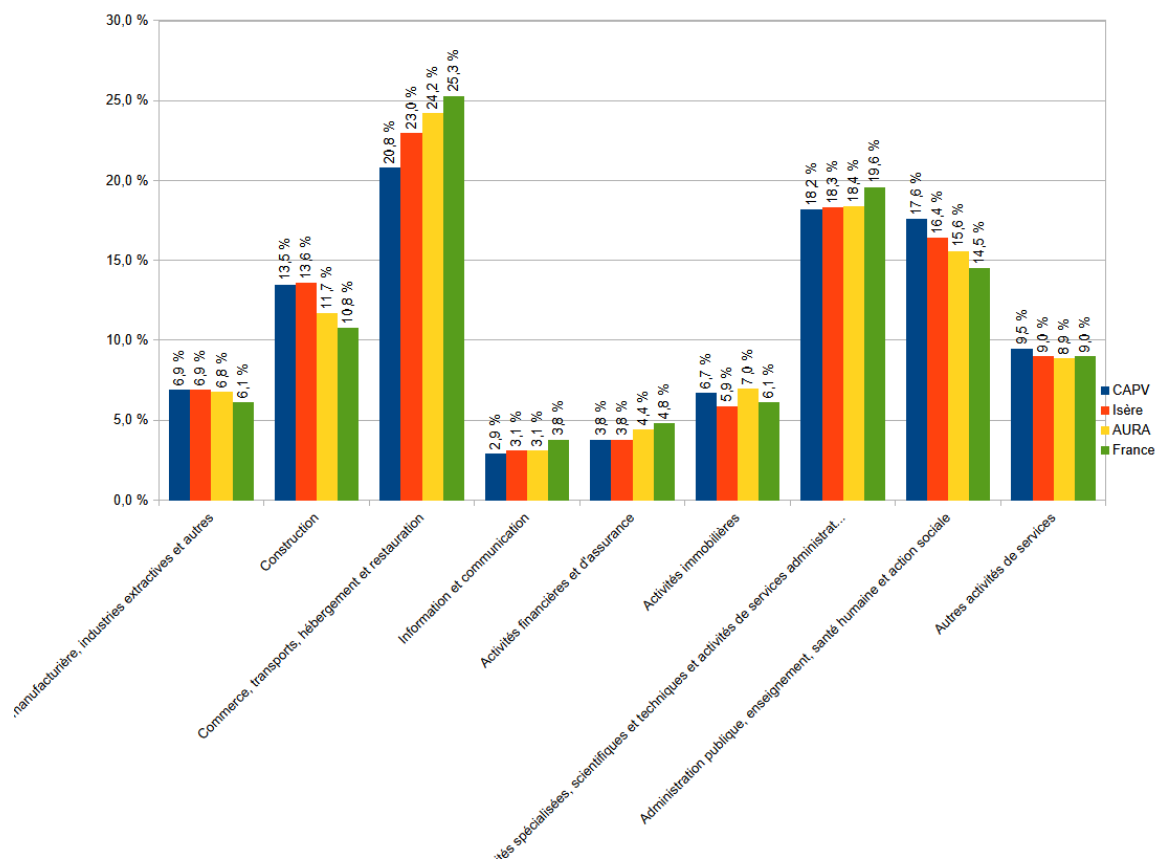


Figure 13 : Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activité (Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (Side) - 2021 - 2022)

En 2021, la CAPV comptait 8 895 établissements privés et publics sur le territoire. En 2023, 1 364 établissements ont été créés sur le territoire, contre 1536 en 2022. On note donc une légère diminution de la dynamique de création d'entreprises.

Le territoire compte davantage de petites structures : 70,3% des établissements ont moins de 10 salariés.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont le commerce, le transport, l'hébergement, la restauration (20,8%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (18,2%), suivi de près par les activités dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (17,6%).

La répartition des secteurs d'activité est assez similaire à ce qui est observé en moyenne sur les territoires départemental, régional et national. On note néanmoins une représentation plus importante sur le territoire pour la construction et moins importante pour les activités financières et d'assurances.

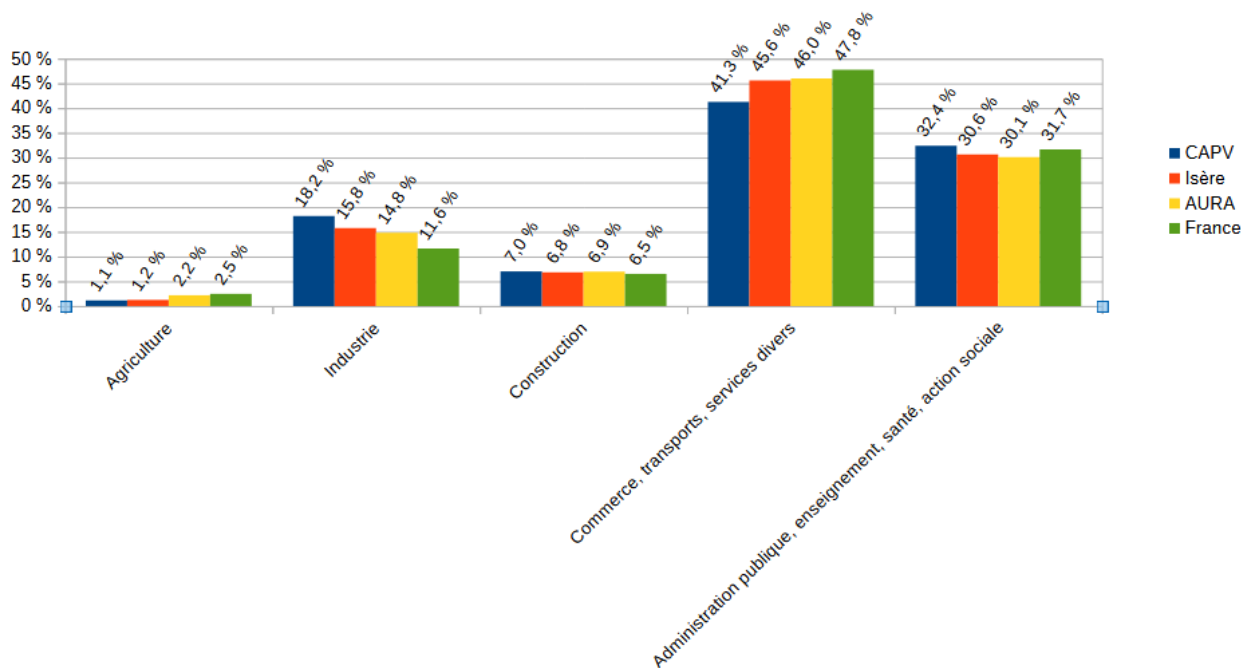


Figure 14 : Répartition des postes salariés par secteur d'activité (Insee, Recensement de la population, exploitation complémentaire, lieu de travail - 2021)

La répartition des postes salariés par secteur d'activité est assez similaire à ce qui est observé en moyenne au niveau départemental, régionale et national. On note néanmoins une représentation plus importante de l'industrie sur le territoire de la CAPV et moins importante pour le commerce, transports et services marchands.

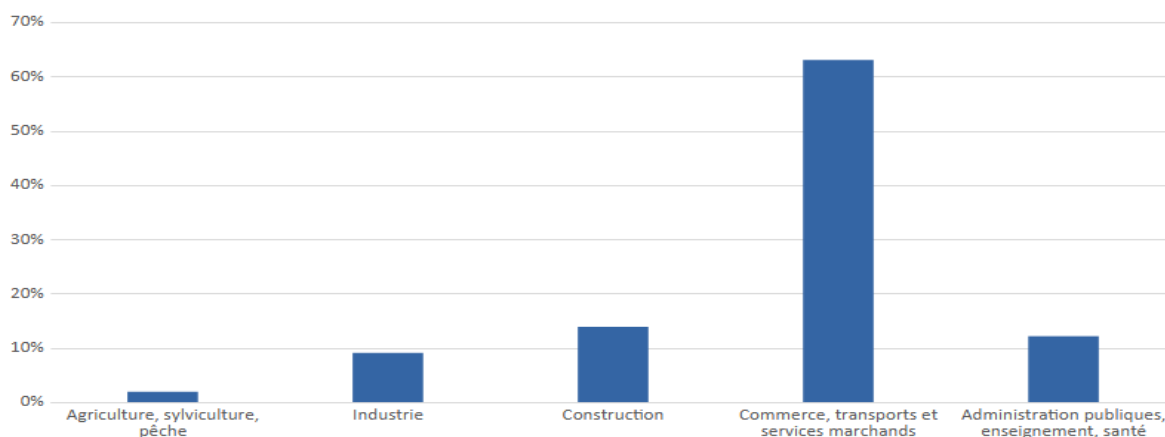


Figure 15 : Répartition des établissements actifs par secteur d'activité pour la CCRS (Données au 31 décembre 2015)

Des différences notables sont constatées entre la répartition d'établissements par secteurs d'activité et la répartition d'emplois afférents. Ainsi, 63% des établissements sont dans le secteur du commerce, transports et service divers, mais ils ne représentent que 41,3% des postes salariés. A contrario, seuls 12% des établissements sont dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale mais ils représentent 32,4% des postes sur le territoire.

- **LES ZONES D'ACTIVITÉS DU PAYS VOIRONNAIS**

	Nombre d'entreprises	Superficie (ha)
Parcs à vocation industrielle et haute-technologie		
Centr'Alp (Moirans, Voreppe)	555	200
Parvis 1 et 2 (Voiron)	12	13
Zones d'activités commerciales et/ou tertiaires		
Champfeuillet (Voiron)	219	14,3
Les Blanchisseries (Voiron)	99	33
Zones artisanales		
Chantarot (Vourey)	42	10,43
Le Talamud (Saint-Blaise du Buis)	30	9.63
Les Éplagnes (Charancieu)	190	9,52
Pré Izard (Réaumont)	28	6,6

- **LES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES**

- **CENTR'ALP**

Créée en 1968, l'association Centr'Alp vise à développer l'attractivité du parc d'activités du même nom en proposant des services communs aux entreprises présentes. En développant l'esprit de cohésion, les actions de coopération et la création de services, elle vise aussi à améliorer la qualité de vie au travail des salariés.

Elle anime également 8 groupes de travail thématiques sur les ressources humaines, la qualité, le transport, l'écologie industrielle, la restauration, les comités d'entreprises, la communication et les jeux de Centr'Alp. Elle propose aussi un club de dirigeants pour favoriser les échanges entre entreprises.

- **UNIRV Union Interprofessionnelle des entreprises de la Région Voironnaise**

L'UNIRV est une association à but non lucratif qui a été fondée en 1949 par les Industriels du Voironnais afin d'apporter des réponses communes aux besoins des travailleurs du territoire. Depuis ce sont près de 200 entreprises qui ont rejoint l'UNIRV pour se soutenir face aux mutations de la société, pour continuer de trouver des solutions aux enjeux d'aujourd'hui et de demain et pour promouvoir le développement économique et social de la région voironnaise.

- **ACCEVE Association des Créateurs et Chefs d'Entreprises du Voironnais et des Environs**

Créée en 1999 à l'initiative d'entrepreneurs du Pays Voironnais, l'ACCEVE accueille les porteurs de projets, les créateurs d'entreprise, mais également les dirigeants de TPE et les entrepreneurs indépendants. Partenaire du réseau Initiative France, l'association travaille en étroite collaboration avec le service Économie du Pays Voironnais, les élus, les acteurs publics et privés de l'entreprise intervenant sur le territoire.

Grâce à de nombreuses rencontres thématiques et d'autres événements très variés (Before-work, déjeuners, événements festifs, visites d'entreprises) l'ACCEVE offre une opportunité de partage d'expériences et d'enrichissement des connaissances du chef d'entreprise. L'ACCEVE

offre à chacun un moyen de rompre son isolement, de partager ses interrogations communes et d'avancer sur des problématiques de créateur et de chef d'entreprise.

Cette association, avec un nombre croissant d'adhérents, se positionne aussi comme un véritable réseau d'affaires. Avec un groupe Facebook fermé et dédié à la communication des activités et des succès de ses adhérents, un compte LinkedIn, un site internet avec une présentation attractive de ses adhérents, l'ACCEVE contribue à la croissance et au succès de chacun.

L'ACCEVE est un partenaire privilégié de Initiative Pays Voironnais pour qui elle assure le rôle de Club des Créateurs.

- **RELÈVE CHAMPFEUILLET**

Dernière-née des associations d'entreprises, RELEVE Champfeuillet réunit des entreprises et des salariés du parc de Champfeuillet, du Parvis et des alentours.

En 2015, des entreprises de Champfeuillet/Parvis se sont mobilisées pour amener la Fibre Optique dans la zone d'activité. Le projet est devenu une réussite enviée dans toute la France grâce à la coopération entre les entreprises et la collectivité qui a immédiatement apporté son soutien. C'est ainsi qu'est née Relève Champfeuillet afin de mutualiser des projets ou des moyens (borne de recharge pour voiture électrique, partage de salles, etc), créer une convivialité au sein d'une « Communauté d'activités » (apéros, rencontres, afterwork, etc), résoudre des problèmes (mobilité, sécurité, etc), parler d'une voix à la collectivité et enfin proposer des activités pour améliorer la vie des Salariés au travail (Yoga, etc).

Aujourd'hui, 130 Entreprises (TPE, PME et Grandes Sociétés) bénéficient de ce service.

2.1.4 SYNTHÈSE

Démographie	<p>La tendance est à une hausse de la population au rythme de de 0.4% par an depuis 2015.</p> <p>La natalité est en baisse depuis 2018.</p> <p>La densité de population est plus de deux fois plus importante (260,2 hab./km²) que la référence nationale.</p> <p>50,4% de personnes ont de moins de 45 ans avec une légère sous-représentation des 15-29 ans par rapport à la référence nationale. Les enfants sont âgés de 10 ans en moyenne.</p> <p>La tranche d'âge la plus représentée est 45 - 59 ans.</p>
Territoire	<p>Le territoire est périurbain avec une campagne à typologie plutôt résidentielle.</p>
Logements	<p>La proportion de logements individuels (57,9%) est légèrement supérieure aux logements collectifs (41%).</p> <p>Il existe une part faible de résidences secondaires (2,9%), donc la population reste globalement stable sur l'année.</p>
Activité et emploi	<p>Le territoire de la CAPV se caractérise par un emploi fortement marqué par les secteurs du commerce, des transports et des services divers.</p> <p>Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. On note une plus faible représentation d'agriculteurs, de cadres et professions intellectuelles supérieures que sur le reste du territoire national.</p>
Revenus	<p>Le revenu médian sur le territoire est supérieur à celui du département, avec cependant une forte hétérogénéité selon les communes</p>
Éléments économiques	<p>Les établissements de la CAPV sont principalement de petite taille. Seul 20% d'entre eux dépassent les 10 salariés.</p> <p>Les établissements les plus représentés concernent les activités commerciales, de transports et de services.</p> <p>Dynamique importante des associations d'entreprises.</p>

2.2 LA COLLECTIVITÉ

La communauté d'agglomération du pays Voironnais voit le jour en 1974. Elle compte 31 communes et plus de 800 agents. Ses actions sont structurées autour de 6 grands secteurs d'intervention :

- **L'aménagement du territoire** : la Communauté a en charge l'étude, la programmation et la réalisation des grands équipements, infrastructures ou aménagements visant à rendre le territoire plus attractif et plus équilibré. L'intervention de la Communauté se déploie de la planification (participation au SCOT, élaboration du Schéma de Secteur...) jusqu'à la réalisation des grandes opérations d'aménagement structurant (quartiers DiverCité, Rossignol République...) en passant par la politique du logement (Programme local de l'Habitat, logement d'urgence, soutien à la réhabilitation du parc privé...) et le développement des équipements sportifs.
- **Le développement de l'économie et de l'emploi** : la Communauté intervient sur l'ensemble des secteurs économiques (agriculture, tourisme, industrie, services, commerce, artisanat, Économie Sociale et Solidaire ...) tant en matière d'aménagement d'espaces économiques, que de promotion et d'implantation ou encore d'accompagnement et de soutien aux acteurs déjà présents sur le territoire. Parallèlement, le Pays Voironnais développe une véritable politique en faveur de l'emploi, de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi avec la Maison de l'Emploi.
- **L'environnement** : compétence historique du Pays Voironnais, l'environnement a longtemps été sa marque de fabrique. Le Pays Voironnais s'est ainsi doté d'une politique ambitieuse de recyclage et de valorisation des déchets depuis de très nombreuses années et agit aussi dans le domaine de la prévention à la source. Il intervient également sur l'ensemble du cycle de l'eau, de la distribution d'eau potable jusqu'à la politique d'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales. Il développe enfin une véritable politique énergétique ainsi qu'une politique de protection de ses espaces naturels remarquables.
- **Les solidarités** : le Pays Voironnais a considérablement enrichi ses politiques sociales avec notamment un projet très ambitieux de restructuration urbaine de ses principaux quartiers d'habitat social mais aussi le développement d'une politique de réussite éducative. Depuis une trentaine d'années, le Pays Voironnais propose un service intégré d'Aide à Domicile des Personnes Âgées et handicapées (ADPAH) et gère une résidence autonomie. La collectivité a également intégré le Centre de Santé Sexuelle.
- **La culture et le patrimoine** : il s'agit de la compétence la plus récente. Elle s'organise autour de la direction d'équipements culturels (le Grand Angle, le musée Mainssieux, le Musée Archéologique du Lac de Paladru et la Grange Dîmière), la valorisation de l'architecture et du patrimoine (au travers de l'animation du Pays d'Arts et d'Histoire qui couvre les 31 communes du territoire et la commune de Virieu), le développement du spectacle vivant et d'un réseau de lecture publique avec les communes concernées.
- **L'organisation de la mobilité** : cette compétence a été transféré le 1^{er} janvier 2025 au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SM MAG) et plus précisément la compétence des mobilités partagées (auto-stop organisé, autopartage, services vélos dont locations). La compétence transférée comprend l'organisation des réseaux de transport en commun, le développement d'un système d'information multimodal, la mise en place de solutions de mobilité partagées, de mobilité active et de permettre l'intermodalité.

2.3 ANALYSE DU TERRITOIRE, EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le travail sur la prévention des déchets est une démarche qui ne doit pas s'arrêter à l'aspect technique du déchet. L'objectif de réduction ne pourra être atteint que grâce à un changement des comportements. Il faut donc prévoir de travailler en commun avec d'autres secteurs que le secteur déchet-environnement, comme les secteurs économique, social, éducatif, touristique, ...

Le fait que la CA du Pays Voironnais dispose de plusieurs compétences touchant différents secteurs présente donc un avantage certain. Nous présentons ci-après les liens que l'on peut envisager entre les différentes compétences de l'agglomération et le programme prévention déchets.

LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour rappel, la Communauté intervient sur l'ensemble des secteurs économiques (agriculture, tourisme, industrie, services, commerce, artisanat, Économie Sociale et Solidaire ...) tant en matière d'aménagement d'espaces économiques, que de promotion et d'implantation ou encore d'accompagnement et de soutien aux acteurs déjà présents sur le territoire. Les déchets des entreprises représentent, selon le MODECOM national 2017, 20% des déchets collectés dans les OMR. Cette compétence offre une opportunité intéressante pour mener des actions sur la « prévention déchets » auprès des entreprises, des commerces, des acteurs du tourisme et lors de manifestations.

De plus, la CAPV est en lien avec les différentes associations d'entreprises du territoire.

LA COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce service met en œuvre des outils de programmation et d'études. Ainsi, ce service pourrait être un relais avec les bailleurs sociaux et les syndicats.

LA COMPÉTENCE SOLIDARITÉS

Cette compétence concerne le Centre Intercommunal d'Action Sociale et le centre de santé sexuelle. Certaines actions sont déjà engagées : le CIAS participe avec l'unité prévention au groupe de travail Santé-Environnement, et organise aussi des actions contre la précarité menstruelle. D'autres actions de prévention peuvent être envisagées sur ces structures, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sensibilisation aux couches lavables et aux protections hygiéniques lavables, la mise en place de composteurs ...

LA COMPÉTENCE CULTURE

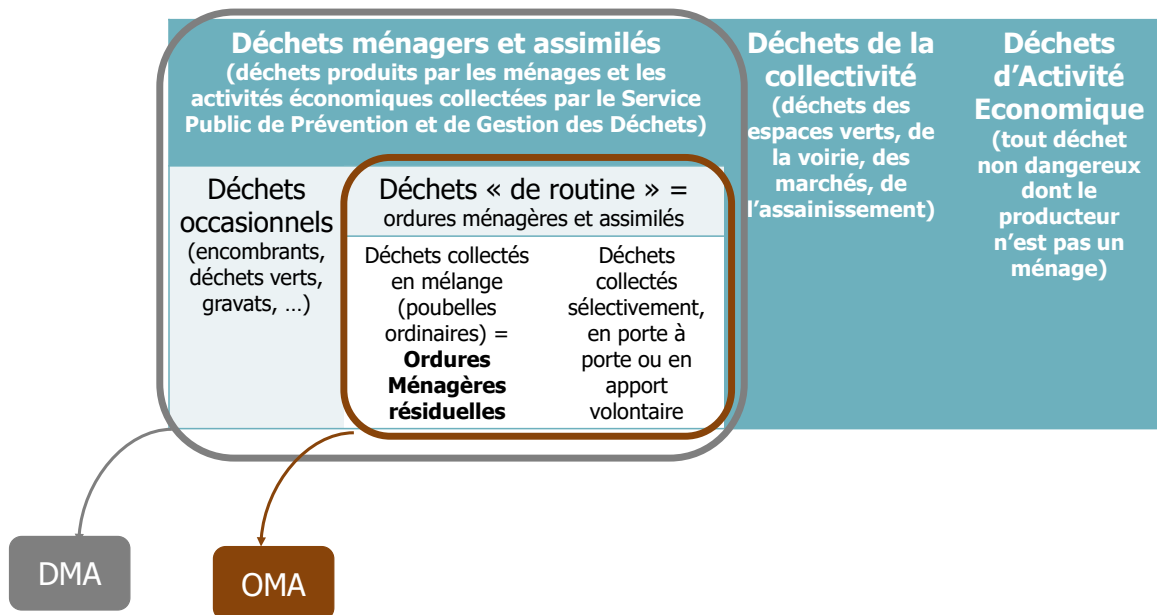
Cette compétence concerne notamment les spectacles vivants. Des actions de sensibilisation aux manifestations zéro déchet peuvent être envisagées.

La compétence culture concerne aussi le réseau des bibliothèques. Elles sont mobilisées ponctuellement sur les thématiques de la prévention à travers l'accueil d'ateliers, la tenue de stands lors d'événements portés par l'unité Prévention (mise à disposition de littérature sur les thèmes abordés) et s'insèrent aussi dans la dynamique des éco-événements et du prêt de matériel pour les manifestations.

3 LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

3.1 DÉFINITION

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.



Les données sources utilisées sont issues des rapports annuels.

L'analyse des données et l'évolution des tonnages sont établies entre 2021 et 2024, avec 2010 comme point de référence réglementaire.

3.2 MODES DE GESTION

Les modes de gestion des DMA, gérés par la CA du Pays Voironnais, sont décrits dans le tableau suivant :

Flux	Type de collecte	Fréquence	Prestataire	Destination	Prestataire
OMr	PàP et AV	C0.5 en rural, C1 en urbain	Régie	Quai de transfert de la Buisse, puis UIOM de La Tronche (38)	CCIAG
Multimatériaux	PàP et AV	C0.5 en rural, C1 en urbain	Régie	Centre de tri de La Tronche (38)	Athanor
Déchets alimentaires	PàP et AV	C1 en rural et en urbain – C2 sur certains secteurs	Régie	Plateforme de compostage de la Buisse (38)	Régie
Verre	AV	Selon le taux de remplissage	Régie	Quai de transfert de la Buisse ou déchèterie de Montferat puis verrerie O-I (69)	Glasspack
Cartons	PàP	C1 à C2	Régie	Veolia Onyx à Voreppe (38)	EPR
Textiles	PAV	Selon le taux de remplissage	Eco Tri International		
Autres DMA	Déchèteries	so	En régie	Selon les flux, voir tableaux ci-après	

Flux	Filière	Flux	Filière	Flux	Filière
Encombrants	UVE (Bourgoin Jallieu – Salaise sur Sanne 38)	Plâtre	Valorisation (Paprec 38)	Bois	Broyage (La Motte Servolex 73)
Déchets verts	Compostage (PF de compostage de la Buisse (38))	Carton	Valorisation (EPR)	Métaux	Valorisation (38)
Gravats	Réemploi (Budillon Rabatel - Lely – Fontaine 38)	Huiles minérales	Valorisation (SEVIA 69)	Polystyrène	Valorisation (Valorsol 26)
Pneus	Recyclage (38- 69)	Souches d'arbres	Valorisation énergétique (38)	Amiante	Stockage
PVC	Valorisation (38)	Bouteilles de gaz	Recyclage		

Flux gérés par un éco-organisme :

Flux	Eco-organisme
Mobilier	Ecomaison
DEEE	Ecologic
Piles	Corepile
DDS	Eco DDS
Néons et lampes	Ecosystem
Articles Sport et Loisirs (ASL)	Ecologic
Articles Bricolage et Jardinage thermiques (ABJth)	Ecologic
Articles Bricolage et Jardinage non thermiques (ABJnth) + Jeux et Jouets (JJ)	Ecomaison

Il est à noter que les éco-organismes ont des objectifs de réemploi, différents selon les flux. Comme indiqué au 3.1, la loi AGEC fixe un objectif de 5% de DMA envoyés en préparation pour réemploi en 2030, qui inclut les déchets des éco-organismes et ceux des recycleries.

3.3 LE GISEMENT

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés s'établit pour 2024 à 50 468 tonnes, soit 522 kg/hab. Hors inertes, ce gisement est de 45 487 tonnes, soit 470 kg/hab.

Ces DMA se décomposent :

- pour 30% (15 056 t, soit 156 kg/hab) d'OMr,
- pour 49% de déchets collectés en déchèteries (dont 5 kt de gravats),
- de 11% de multimatériaux (5 420 t, soit 56 kg/hab),
- de 6% de verre (3 299 t, soit 34 kg/hab),
- de 3% de déchets alimentaires (1 713 t, soit 18 kg/hab),
- de 1% de cartons de professionnels (454 t, soit 5 kg/hab).

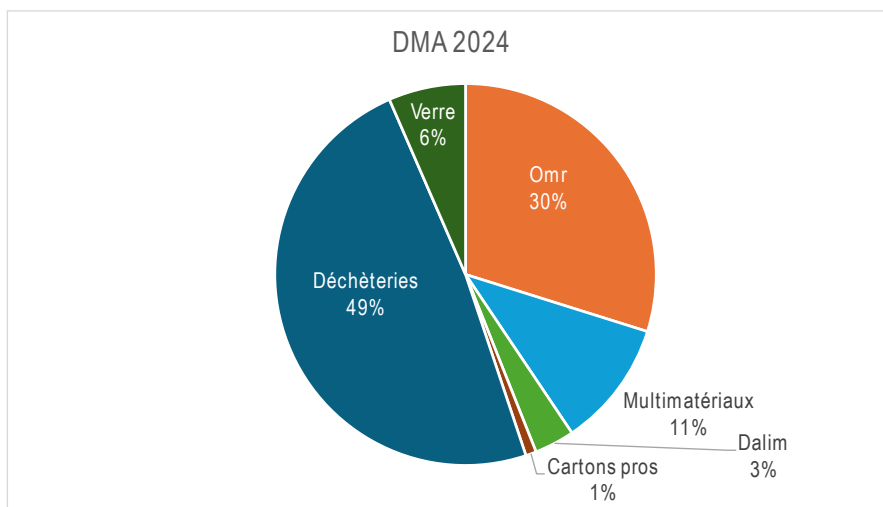


Figure 16 : Composition des DMA de la CAPV en 2024, inertes compris

Ce gisement est comparé à celui de l'Isère et au gisement régional, données fournies par l'ORDEC et la Région pour 2022 :

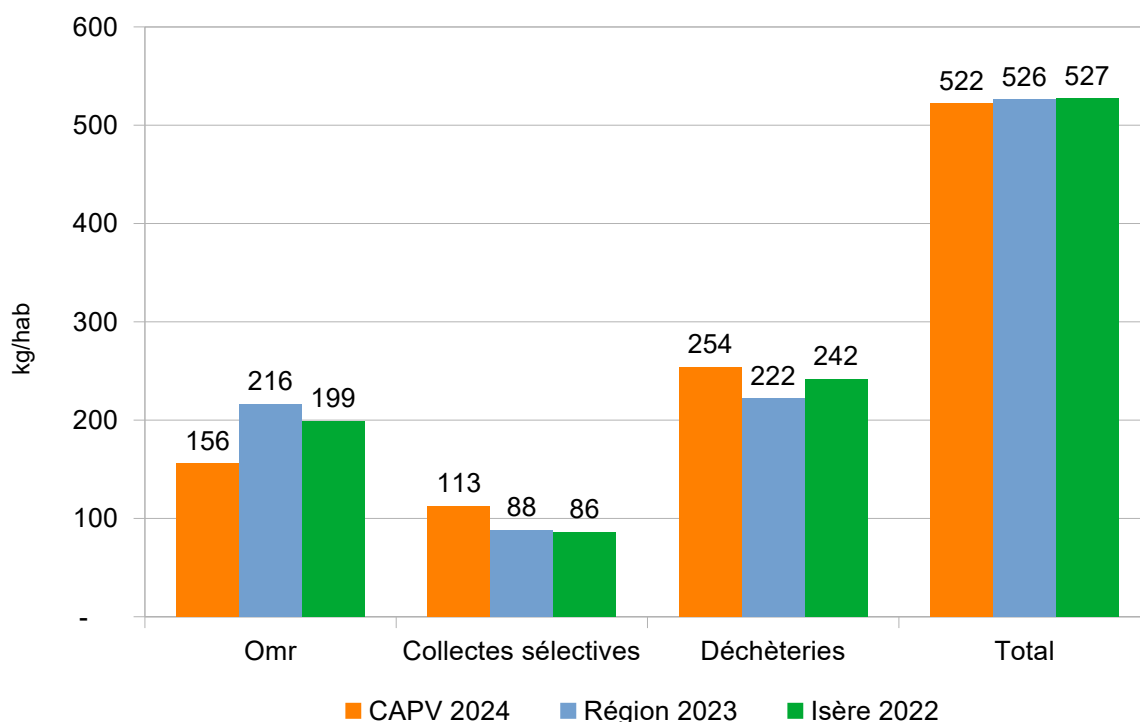


Figure 17 : comparaison des flux de DMA de la CC, du département et de la région

La CA du Pays Voironnais présente un flux d'OMr inférieur de 21% à la moyenne départementale et de 27% à la moyenne régionale.

La CA du Pays Voironnais présente un flux de collectes sélectives supérieur de 31% à la moyenne départementale et de 32% à la moyenne régionale.

La CA du Pays Voironnais présente un flux de collecte en déchèteries (y.c. gravats) supérieur de 6% à la moyenne départementale et de 20% à la moyenne régionale.

Au global, la CA du Pays Voironnais présente un flux de DMA (y.c. gravats) comparable aux moyennes départementales et régionales.

La CA du Pays Voironnais présente au global un flux de DMA comparable aux moyennes régionales et départementales, mais avec une répartition bien différente : moins d'OMR, plus de collectes sélectives et de collectes en déchèteries.

3.3.1 FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DES OMA

La production globale d'OMA en kg/hab a augmenté de 2% entre 2019 et 2024. Cette augmentation concerne plus particulièrement les flux multimatériaux (+27%) et déchets alimentaires (+23%). Les OMR ont diminué de 6%

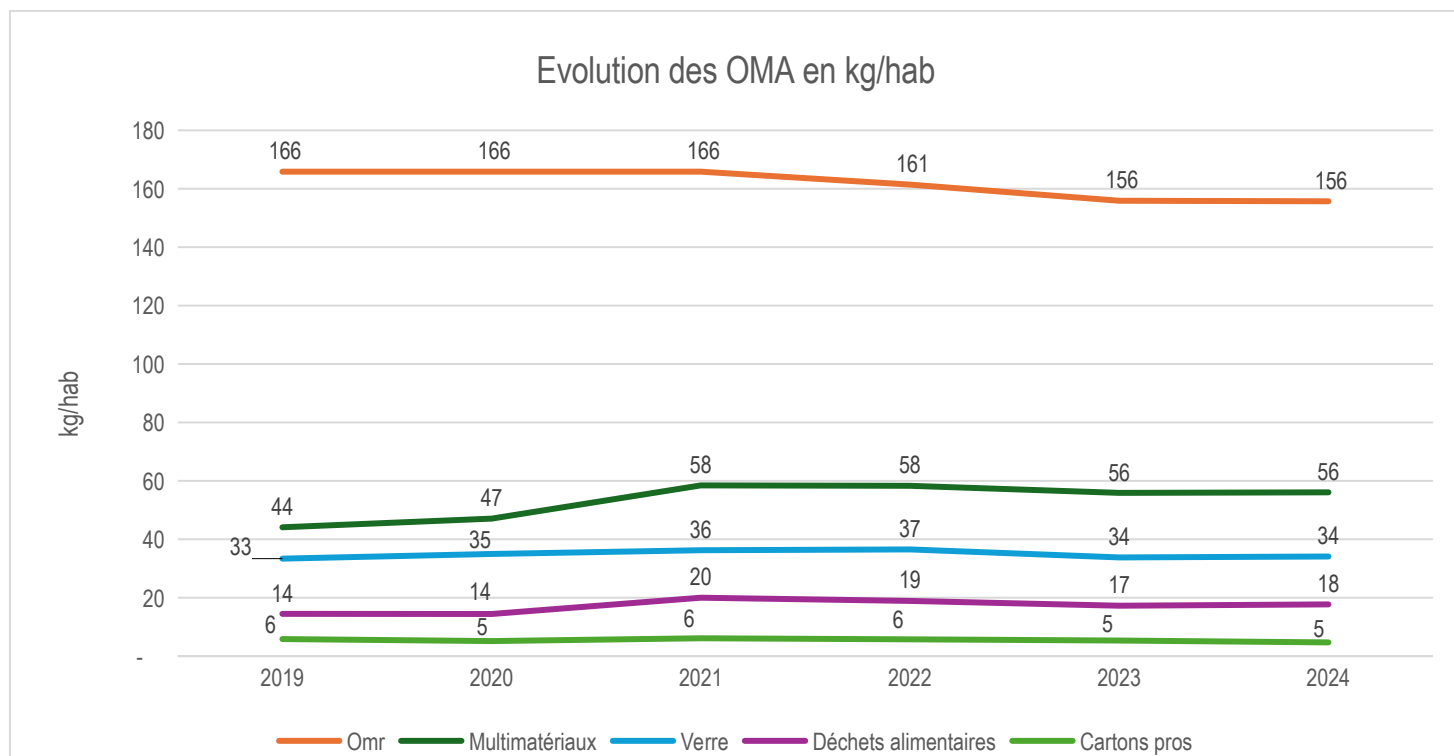


Figure 18 : évolution des tonnages d'OMA de 2021 à 2024 en kg/hab

Le gisement d'OMA ramené à l'habitant a augmenté de 2% entre 2019 et 2024.

3.3.2 FOCUS SUR LA CARACTÉRISATION DU GISEMENT D'OMR

La CA du Pays Voironnais a fait partie, en 2024, des territoires sur lesquels l'ADEME a réalisé une campagne de caractérisation des OMR, des biodéchets et du flux des multimatériaux.

Concernant les OMR, cette caractérisation fait ressortir les données suivantes :

- La proportion de déchets putrescibles présent dans les OMR est de 11%, taux relativement faible, en lien avec la collecte séparée de biodéchets
- 36% des OMR sont des flux multimatériaux et verre. Il s'agit du flux le plus important.
- Le 2nd flux le plus présent est les textiles sanitaires, à 24% (en 2018, la caractérisation des OMR estimait la part des textiles sanitaires à 2,5%)
- Le flux des autres collectes spécifiques s'élève à 6% des OMR

Il est donc nécessaire de continuer à sensibiliser les usagers au tri et aux différentes filières existantes.

La figure suivante présente les gisements potentiels d'évitements présents dans les OMr actuellement :

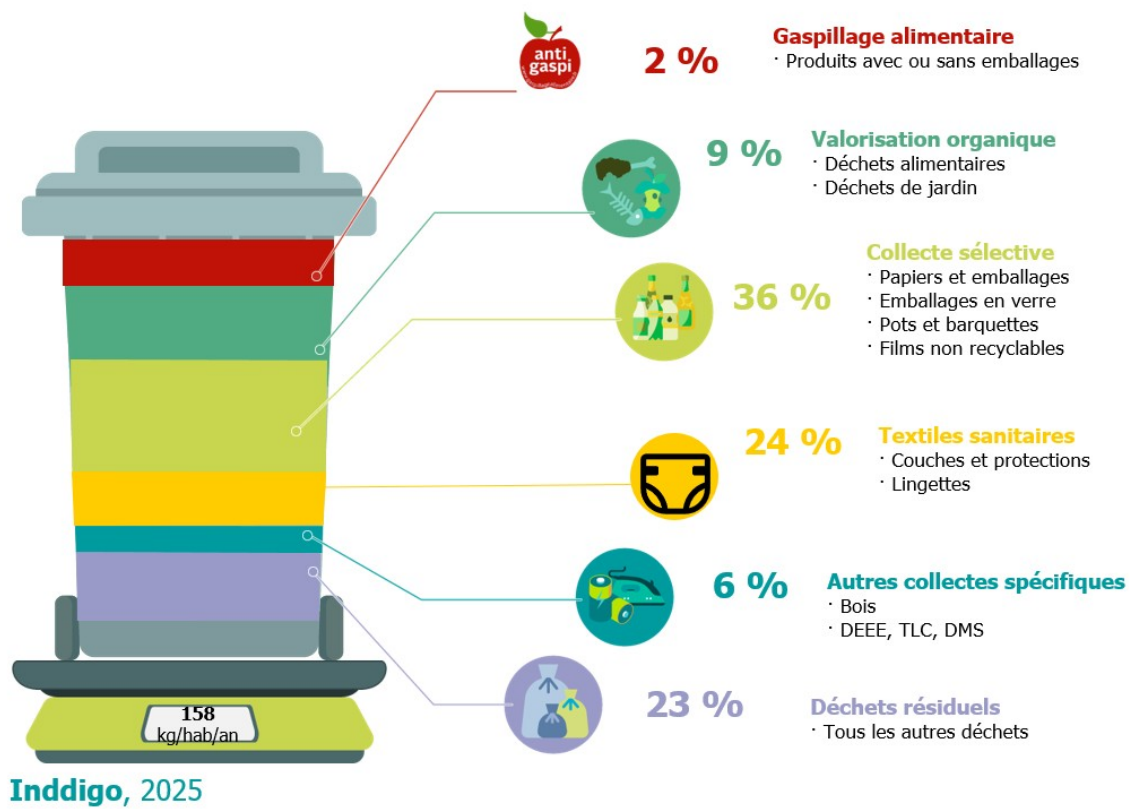


Figure 19 : caractérisation 2024 des OMr de la CA du Pays Voironnais

Une caractérisation d'OMr, ne relevant pas du MODECOM, avait été réalisée en 2018, avant le précédent PLPDMA. Cette caractérisation est donc à considérer avec prudence (modalités de réalisation différentes, possible sur-représentation d'un flux sur une tournée ...), mais ses résultats sont comparés avec ceux de 2024 dans le graphique suivant :

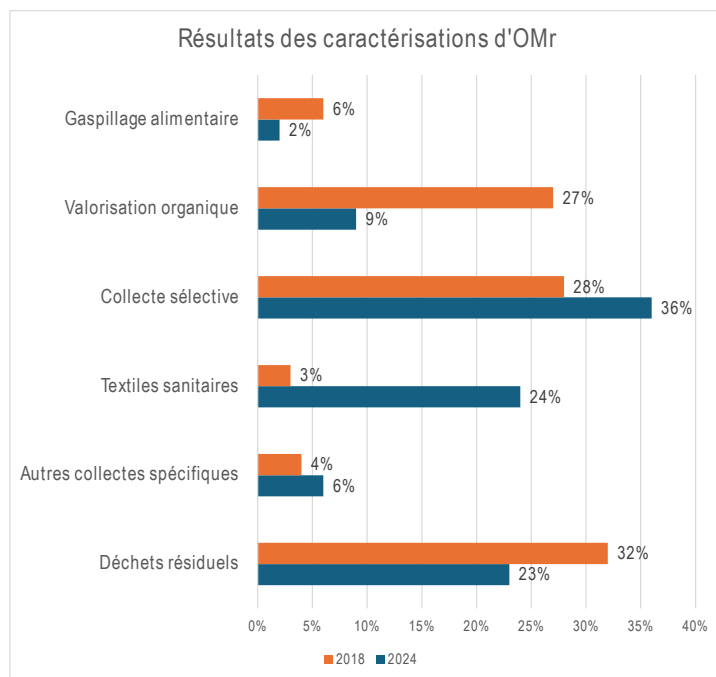


Figure 20 : comparaison des résultats des caractérisations d'OMr 2018 et 2024

On en déduit :

- Une diminution des déchets putrescibles, en lien avec l'augmentation de leur collecte et du compostage de proximité
- Une diminution globale des déchets résiduels
- Compensées par une sur-représentation des déchets de collecte sélective et des textiles sanitaires.

Les caractérisations des autres flux sont détaillées dans le paragraphe 3.3.7.

3.3.3 FOCUS SUR LE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Le centre de tri Athanor réalise des caractérisations sur les flux de collecte sélective hors verre. Les résultats 2024 sont détaillés dans le tableau suivant :

	2024
Plastiques	14%
Acier	4%
Aluminium	1%
Briques alimentaires	1%
Cartons	38%
Journaux/papiers	13%
Erreurs de tri	30%

Tableau 1 : Caractérisation en % des collectes sélectives hors verre

Le taux de refus de tri est assez élevé : près d'1/3 des quantités collectées.

3.3.4 FOCUS SUR LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les quantités collectées en 2024 sur les 8 déchèteries du territoire, à Coublevie, la Buisse, Le Pin, Moirans, Montferrat, Rives, St Nicolas de Macherin et Tullins sont de 24 527 t (la présentation des déchèteries est réalisée au § 5.5.1).

	Tonnage 2024	kg/hab
Déchets verts (DV)	7 428	77
Gravats	4 981	52
Encombrants	4 067	42
Bois	2 768	29
Ferraille	888	9
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	1 839	19
DEEE	702	7
Cartons	650	7
Plâtre	553	6
Pneus	182	1,9
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	112	1,2
Textiles	69	0,7
Huile moteur	44	0,5
Polystyrène	29	0,3
Amiante	23	0,2
Piles	10	0,1
Capsules Nespresso	8	0,1
Articles Sport et Loisirs (ASL)	8	0,1
Huile de cuisine	8	0,1
Articles Bricolage et Jardinage (ABJ)	6	0,1
Bouteilles de gaz	5	0,1
Métaux non ferreux (cuivre, aluminium, laiton)	5	0,1
Batteries	5	0,0
Extincteurs	4	0,0
PVC	4	0,0
Néons et lampes	3	0,0
Cartouches d'encre imprimantes	1	0,0
Radiographies	1	0,0
TOTAL	24 527	254

Tableau 2 : collectes en déchèteries en 2024

Ces flux sont présentés graphiquement (le flux déchets dangereux regroupe les DDS, l'amiante, les néons, les piles, les batteries, les cartouches, les radiographies et l'huile minérale ; le flux autres regroupe les pneus, les textiles, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les plastiques et les nouvelles REP) :

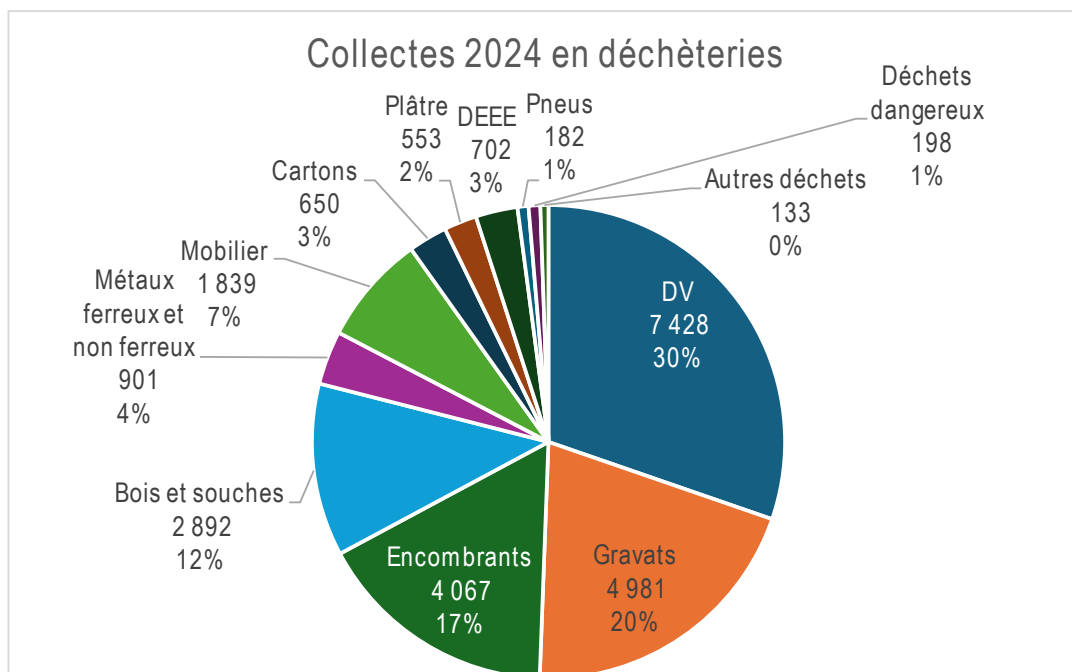


Figure 21 : collectes 2024 en déchèteries en tonnes

Les apports les plus importants concernent les déchets verts (30%), les gravats (20%), les encombrants (17%), ainsi que le bois et souches (12%).

Entre 2019 et 2024, les déchets collectés en déchèteries, ramenés à l'habitant, ont diminué de 9% :

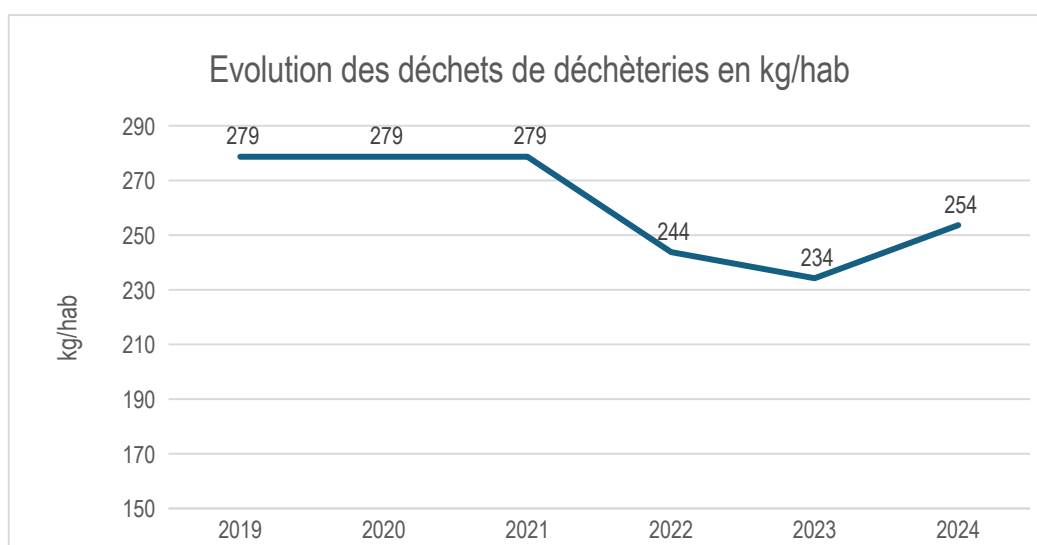


Figure 22 : évolution des déchets de déchèteries entre 2019 et 2024

On constate une diminution encore plus marquée en 2022 et 2023, qui s'inverse en 2024.

Les flux présentant les plus fortes diminutions sont les 3 flux principaux : déchets verts, gravats et encombrants-mobilier.

En 2020-2021, une campagne de caractérisation des encombrants a été réalisée et estimait sur un échantillon global de 2,8 tonnes à 6,9% la part de déchets pouvant faire l'objet d'un réemploi. Si ce résultat est extrapolé aux tonnages d'encombrants 2024, cela représenterait 281 tonnes soit 3 kg/hab.

3.3.5 FOCUS SUR LES AUTRES COLLECTES

- Les textiles

En plus des bornes maillant le territoire et présentes en déchèteries, il est à noter la présence de deux *Vestiboutiques*, portées par la Croix-Rouge française, à Voiron et à Rives, qui collectent des textiles (tonnage non connu). Deux boutiques solidaires portées par le Secours Catholique à Voiron et à Voreppe sont également présentes. Par ailleurs, les ressourceries du Pays Voironnais (site de la Buisse et Passiflore à Tullins) se voient apporter de nombreux dons de textiles, qui est même le flux le plus important des apports.

L'éco-organisme Re-fashion précise que 53 points de dépôt des textiles (conteneurs, conteneurs en déchèterie, points de vente, associations) maillent le territoire du Pays Voironnais, pour 898,5 tonnes collectées en 2024.

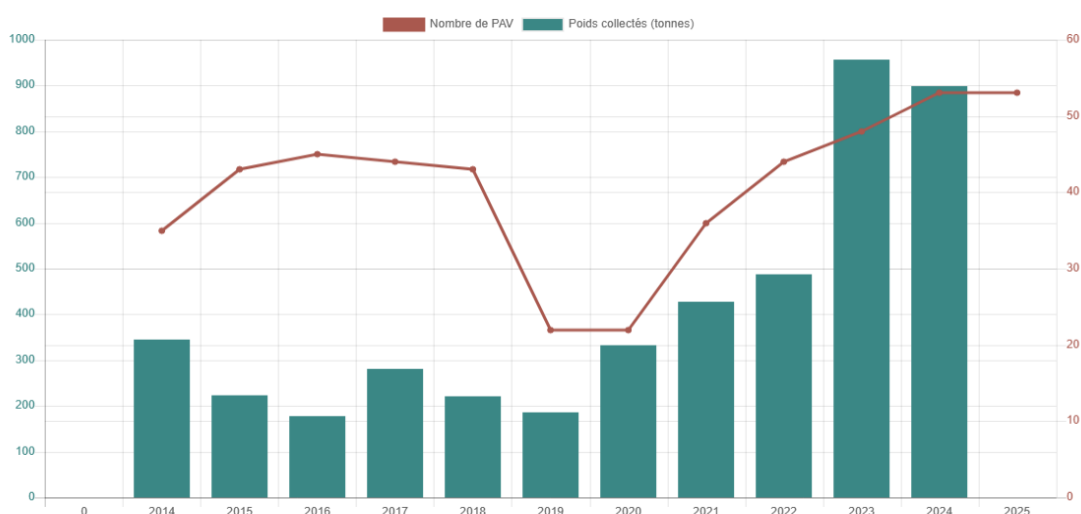


Figure 23 : évolution du nombre de PAV et points collectés, source : Re-Fashion

Les tonnages de textiles collectés ont augmenté significativement tout au long du PLPDMA #1, ainsi que le nombre de points de dépôts. Cela permet au Pays Voironnais d'atteindre une performance de collecte doublement supérieure aux moyennes régionale et nationale, en kg/hab comme le démontre le graphique ci-dessous :

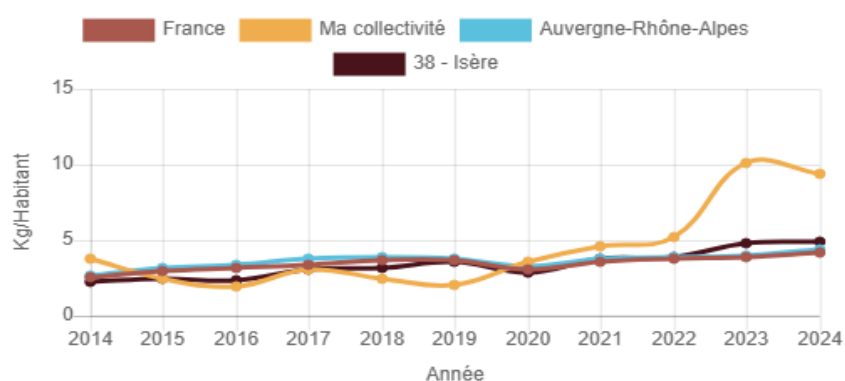


Figure 24 : Comparatif national et local, source : Re-Fashion

- Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Les DASRI sont collectés par les pharmacies. La CA du Pays Voironnais n'a pas de donnée sur cette collecte.

3.3.6 FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DES DMA

En termes de kg/hab, la production globale de DMA (gravats compris) a diminué de 19% entre 2010 et 2024. Cette diminution est générale, mais de manière plus ou moins importante selon les différents flux : les OMA ont diminué de 9%, tandis que les collectes en déchèteries (gravats compris) ont diminué de 27%. Hors gravats, l'évolution des DMA est de -13%.

	2010	2021	2022	2023	2024	Evolution 2010/2024
OMA (t)	26 926	26 979	26 544	25 628	25 941	-4%
kg/hab	298	287	281	268	267	-10%
Déchèteries (t)	31 537	26 233	23 037	22 391	24 527	-22%
kg/hab	350	279	244	234	254	-27%
TOTAL (t)	58 463	53 212	49 581	48 019	50 468	-14%
kg/hab	648	565	525	502	522	-19%
Gravats (t)	9 132	6 039	5 161	4 971	4 981	-45%
Total hors gravats	49 331	47 173	44 420	43 048	45 487	-8%
kg/hab	546	501	470	450	471	-14%

Tableau 3 : évolution des tonnages de DMA de 2010 à 2024

Le gisement de DMA ramené à l'habitant a diminué entre 2010 et 2024, que ce soit avec (-19%) ou sans gravats (-14%).

3.3.7 SYNTHÈSE DU GISEMENT

- Les gisements d'évitement

Sur la base des caractérisations réalisées sur les OMR, les DALIM, le flux multimatériaux et les bennes bois, encombrants, mobilier et métaux, les flux collectés par la CA du Pays Voironnais, ramenés à l'habitant, se décomposent ainsi :

(pour faciliter la lecture, les tonnages nuls ont été supprimés)

Catégories	Sous-catégories	kg/hab issu OMR	kg/hab issu multimatériau	kg/hab issu DALIM	kg/hab issu encombrants	kg/hab issu métaux	kg/hab issu bois	kg/hab issu mobilier	Total	
Déchets putrescibles	Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	6,8	2,4	6,3	0,0				15,5	33,8
	Produits alimentaires non consommés sans emballage	1,8	0,7	3,5					6,0	
	Produits alimentaires non consommés avec emballage	4,2	1,5	0,4					6,1	
	Déchets de jardin	2,6	0,9		0,1				3,6	
	Autres putrescibles	1,9	0,7						2,6	
Papiers et emballages	Papiers graphiques	6,0	2,2	0,1	1,2				9,5	70,8
	Autres papiers	4,4	1,6	0,0	1,6		0,0		7,6	
	Cartons	5,8	2,1	0,0	1,8		0,0		9,7	
	Briques alimentaires	1,0	0,4		0,0				1,4	
	Emballages plastique	17,8	6,4	0,1	2,1				26,3	
	Emballages verre	5,6	2,0		0,5				8,1	
	Emballages métaux	3,3	1,2		0,1	0,1			4,6	
	Emballages bois	0,2	0,1		0,0		3,3		3,6	
Textiles sanitaires	Couches bébé	24,5	8,8		0,0				33,4	51,5
	Autres fraction hygiénique	2,0	0,7	0,1					2,9	
	Fraction papiers souillés	10,1	3,6	1,6					15,2	
Déchets de filières REP	Déchets minéraux PMCB (inertes, plâtre et isolants)				2,8				2,8	79,4
	Déchets non minéraux PMCB (bois, plastiques, métaux, DD)				7,0	3,4	15,4		25,9	
	Mobilier				4,1	2,2	7,9	14,3	28,5	
	TLC	5,4	2,0		4,2				11,5	
	DEEE	1,8	0,7		1,4	0,8			4,7	
	ASL	1,2	0,4		1,0	0,4	0,4		3,5	
	ABJ	0,0			0,6	0,6	0,4		1,6	
	JJ	0,0			0,3				0,3	
	DDS	0,1			0,4				0,6	
Autres déchets	Sacs poubelles et plastiques	8,9	3,2	0,8					13,0	92,9
	Éléments fins	33,0	11,9	4,9	4,1	0,2	0,6		54,7	
	Autres plastiques	4,0	1,4		4,5				9,9	
	Autres déchets organiques (rotin, osier)	0,7	0,3		0,6			4,6	6,2	
	Autres déchets	2,6	1,0		3,5	1,6	0,4	0,1	9,1	
	Total		155,7	56,0	17,7	42,0	9,3	28,6	19,0	

Les principaux enseignements par grandes catégories de flux sont les suivants :

Déchets putrescibles (33.8 kg/hab au global)

Les déchets alimentaires (catégories déchets alimentaires et produits alimentaires sans emballage) représentent 21.6kg/hab au global. La part collectée dans les DALIM et celles restant dans les OMr et le flux multimatériaux sont comparables (9.8 kg/hab vs 11.9 kg/hab, hors produits alimentaires avec emballages).

Le gaspillage alimentaire (catégories produits alimentaires avec et sans emballages) représente 12.1 kg/hab.

Les déchets verts représentent 3.6 kg/hab, collectés principalement dans les OMr (2.6 kg/hab) et dans le flux multimatériaux (0.9 kg/hab).

Papiers et emballages (70.8 kg/hab au global)

Les quantités de papiers et emballages présents dans les OMr représentent 2.5 fois plus de quantités que celles collectées dans le flux multimatériaux (44kg/hab vs 16 kg/hab). Les papiers, cartons et emballages plastique sont présents à hauteur de 6.6 kg/hab dans le flux encombrants.

Les papiers-cartons (catégories cartons, papiers graphiques et autres papiers) sont les flux principaux : 27 kg/hab, soit 38% de cette catégorie. Ils sont collectés principalement dans les OMr (16.2 kg/hab), dans le flux multimatériaux (5.8 kg/hab) et une part non négligeable est présente dans les encombrants (4.5 kg/hab).

Ils sont suivis par les emballages plastiques, à 26.3 kg/hab, collectés principalement dans les OMr (2.8 fois plus que dans le flux multimatériaux).

Enfin, le verre représente 8.1 kg/hab, principalement dans les OMr (5.6 kg/hab) et le multimatériaux (2 kg/hab), à comparer aux 34 kg/hab collectés sélectivement.

Il est cependant à noter que la caractérisation du flux multimatériaux n'est pas représentative des valeurs annuelles en centre de tri, pour lesquelles on trouve un taux de refus de l'ordre de 30% : dans cette caractérisation le taux de refus est de près de 50%. Les résultats de cette caractérisation sont à prendre avec précaution.

Textiles sanitaires (51.5 kg/hab au global)

Ce flux représente près d'1/4 du flux OMr, avec une proportion forte de couches bébés. Ce flux représente également près d'1/4 du flux multimatériaux.

Les couches bébés représentent 33.4 kg/hab, soit 2/3 de la catégorie, suivi par les papiers souillés (15.2 kg/hab).

Déchets de filières REP (79.4 kg/hab au global)

Des quantités non négligeables de déchets relevant des filières TLC, DEEE et ASL sont présents dans les OMr (5% du flux).

Les déchets de filières REP représentent plus de la moitié du flux encombrants, 80% de la benne métaux et 84% de la benne bois. Il conviendra d'orienter au mieux ces flux en déchèteries, en informant les usagers et en formant les gardiens de déchèteries.

Les déchets relevant de la REP PMCB (inertes et non inertes) représentent 28.7 kg/hab, soit 36% de la catégorie, suivis par les déchets relevant de la REP mobilier (28.5 kg/hab). Ces déchets ne sont présents que dans les bennes de déchèteries, mais cela semble relever d'une différence de méthode plutôt que d'une réelle absence dans les flux OMr, DALIM et multimatériaux : ces catégories de REP ne sont en effet pas présentes dans les flux OMA. Les déchets relevant de la REP TLC sont également présents de manière importante : 11.5 kg/hab,

aussi bien dans les OMr (5.4 kg/hab), que dans les encombrants (4.2 kg/hab) et le flux multimatériaux (2 kg/hab).

- **Gisement d'évitement global**

En compilant les données précédentes avec les autres flux de DMA collectés, le flux de DMA reconstitué se présente de la façon suivante, par ordre décroissant :

	t	kg/hab	%
Déchets verts	7 777	80	15%
Minéraux REP PMCB (déchets bâtiment)	5705	59	11%
Multimatériaux (REP papiers-emballages)	5 500	57	11%
Éléments fins	5 293	55	10%
Textiles sanitaires	4 980	52	10%
Verre d'emballage	4 086	42	8%
Biodéchets	2 919	30	6%
REP Mobilier	2 753	28	5%
REP PMCB hors minéraux (déchets bâtiment)	2 504	26	5%
Autres déchets	2 033	21	4%
Cartons	1 416	15	3%
REP TLC (textiles-chaussures)	1 386	14	3%
Sacs poubelles	1 253	13	2%
DEEE (déchets électroniques)	1 103	11	2%
Bois hors REP	609	6	1%
Métaux hors REP	359	4	1%
REP ASL (articles sports et loisirs)	348	4	1%
Déchets dangereux	248	3	0%
REP ABJ (articles bricolage-jardinage)	160	2	0%
REP Jouets	36	0	0%
	50 468	522	

Tableau 4 : Gisement global 2024

Les flux principaux sont :

- Les déchets verts, qui représentent 80 kg/hab, collectés à 96% à part en déchèteries,
- Les déchets minéraux relevant de la REP PMCB (inertes, plâtres et isolants), qui représentent 59 kg/hab, collectés à 95% à part en déchèteries,
- Les papiers et emballages, qui représentent 57 kg/hab, collectés dans le flux multimatériaux, mais présents encore fortement dans les OMR et présents, dans une moindre mesure, dans la benne encombrants en déchèteries,
- Les textiles sanitaires, qui représentent 52 kg/hab. Ce flux compose près d'1/4 des OMr et du flux multimatériaux,
- Le verre d'emballage, qui représente 42 kg/hab, collecté à 81% à part, mais encore présent dans les OMr (5.6 kg/hab) et le flux multimatériaux (2 kg/hab),
- Les biodéchets, qui représentent 30 kg/hab, collectés à 58% dans les DALIM, mais présents dans les OMR et le flux multimatériaux (12 kg/hab).

Les flux grisés (éléments fins et sacs poubelles) ne peuvent pas être approfondis dans le cadre de la prévention.

3.4 LES COÛTS DU SERVICE DÉCHETS

Les dépenses 2024 s'élèvent à 14 109 k€ TTC soit 146€/hab et les produits s'élèvent à 3 128 k€, soit 32.3€/hab. Ces charges et ces produits se répartissent ainsi :

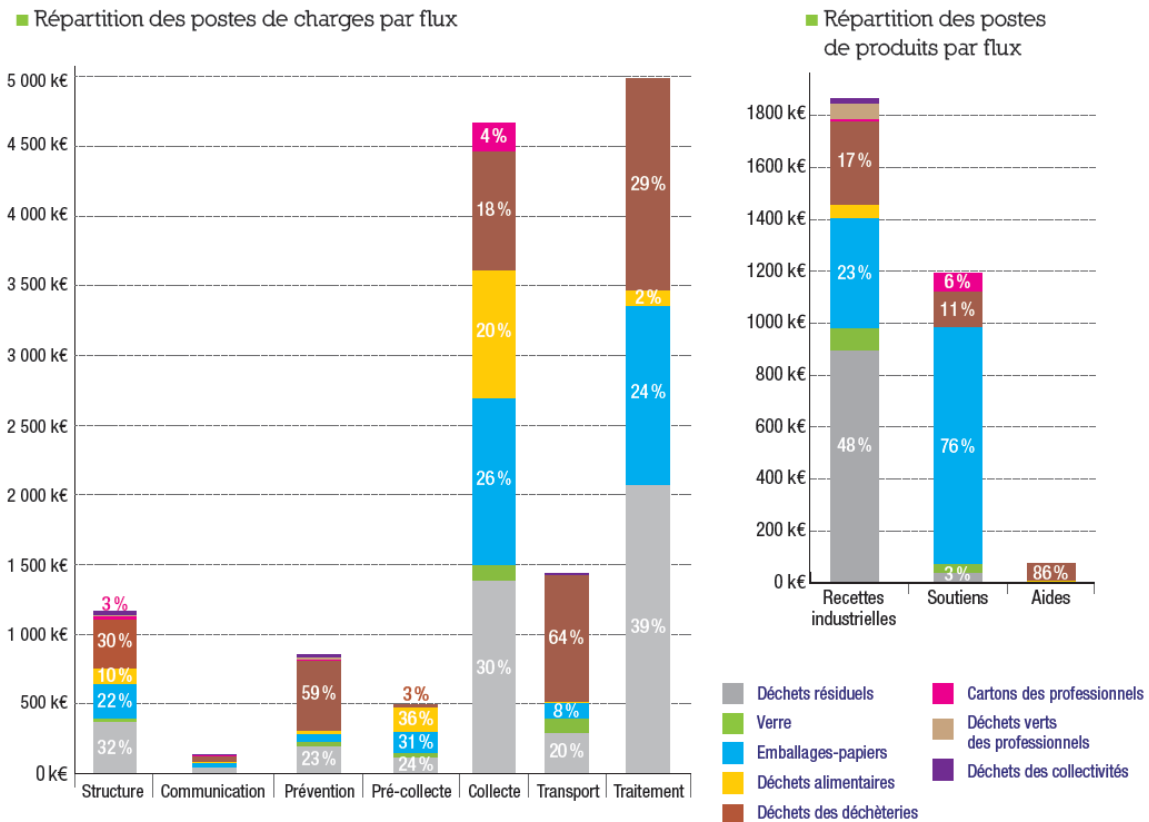


Figure 25 : Répartition des charges et des produits 2024 du service déchets (source : rapport annuel déchets)

Le besoin en fiscalité s'élève à 10 029 k€ TTC, soit 103.72€/hab.

Les habitants sont soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui est assise sur les bases de la taxe foncière. Le taux de TEOM est fixé à 10.4% depuis 2019.

Par ailleurs, la redevance spéciale est appliquée sur le territoire. Son cadre de déploiement sur le territoire est le suivant :

- Les redevables sont tous les gros producteurs de déchets non ménagers du Pays Voironnais (professionnels, collectivités, administrations et associations), c'est-à-dire ceux qui produisent plus de 1 000 litres par semaine pour l'ensemble des 3 flux résiduels, alimentaires, emballages/papiers. La TEOM couvre forfaitairement 1 000 litres de collecte par semaine. Les déchets concernés sont les déchets assimilables aux déchets des ménages (résiduels, alimentaires, emballages et papiers). Différents tarifs s'appliquent aux volumes des bacs concernés selon les flux. 522 établissements privés sont sous contrat, dont certains qui ont plusieurs établissements, le nombre de points de collecte s'élève à 560.
- Pour les communes, il est appliqué un abattement de 50 % sur les tarifs. 63 établissements publics sont sous redevance avec près de 300 points de collecte.

- Les associations et fondations reconnues d'utilité publique (ex. : La Croix-Rouge, Secours Populaire) sont exonérées de la redevance spéciale (cas particuliers limités). Une dizaine de structures sont concernées sur le territoire.

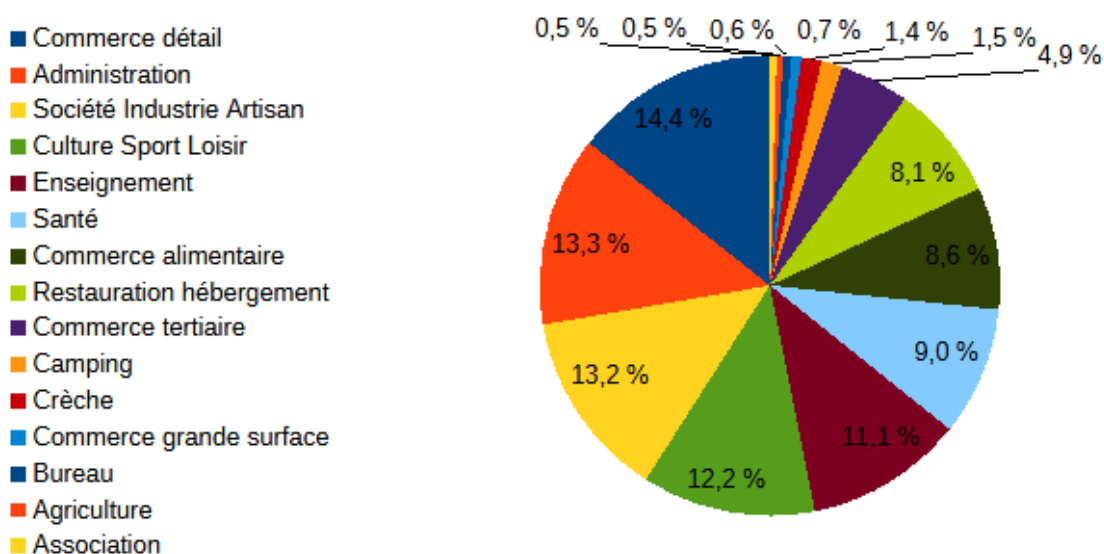
TARIFS DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR 2024		
TARIFS DIB (en € HT)	Sur la base de 1 000 litres	Collecte (par passage)
Flux	Établissements privés	Établissements privés
Déchets résiduels	26,80 €	6,20 €
Déchets alimentaires	15,97 €	0 €
Emballages + papiers	9,98 €	6,20 €
Cartons	1,60 €	6,20 €
Cartons forfait	159 €/an	0 €

> Réduction de 50 % du tarif HT pour les établissements publics communaux

En 2024, la RS représente une source de financement pour le Pays Voironnais de 811 k€.

Le territoire applique également une redevance camping, calculée en fonction du nombre de places disponibles, qui représente 25 k€ en 2024, pour 12 campings.

Pros RS par secteur d'activité



et

Les commerces, industries et les établissements publics (administrations, sports et loisirs et enseignements) représentent la plus grande partie des professionnels sous redevance spéciale.

3.5 LES INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE

3.5.1 LES DÉCHÈTERIES

La CA du Pays Voironnais possède 8 déchèteries, sur les communes de :

- Coublevie
- La Buisse
- Moirans
- Le Pin
- Montferrat
- St Nicolas de Macherin
- Rives
- Tullins

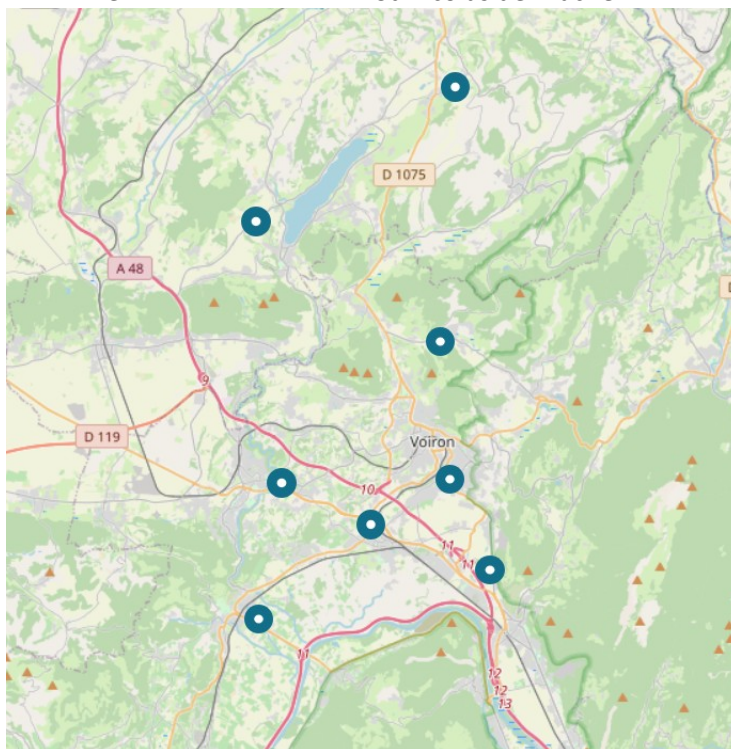


Figure 26 : localisation des déchèteries (source : site internet CAPV)

Les particuliers accèdent gratuitement aux déchèteries, via un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques.

Les professionnels du territoire peuvent accéder aux déchèteries, leurs tonnages font l'objet d'une facturation, selon le nombre de passages.

Les associations et fondations reconnues d'utilité publique accèdent gratuitement en déchèteries.

Les déchèteries du territoire accueillent :

- Cartons
- Végétaux
- Meubles
- Encombrants
- Métaux
- Gravats
- Plâtre
- Bois
- DEEE
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- DDS
- Articles de bricolage et de jardin
- Capsules Nespresso en aluminium
- Cartouches d'imprimantes
- Piles
- Articles de sport et de loisirs
- Tubes et lampes néon
- Bouteilles de gaz
- Jouets
- PVC
- Polystyrène
- Radios
- Pneus VL

Il est à noter que des collectes gratuites d'amiante, pour les particuliers, sont réalisées sur le site écologique de La Buisse. Il y en a eu 5 en 2024.

3.5.2 LE CENTRE DE TRANSFERT ET LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Le territoire compte 1 centre de transfert, sur le site écologique de La Buisse, pour les OMr et le multimatériaux. Ce centre est géré par la collectivité. Il permet de massifier les flux de déchets à transporter, et donc de diminuer le nombre de camions sur les routes.

Il est à noter que les communes, établissements publics, services du Pays Voironnais et associations peuvent apporter des déchets en direct sur le quai de transfert du Site écologique de La Buisse. Seuls les dépôts d'encombrants et de déchets incinérables sont autorisés. Les tonnages font l'objet d'une facturation.

Sur ce même site de La Buisse se trouve également une plateforme de compostage des déchets verts, qui accueille en direct les professionnels et les communes du territoire, ainsi que des déchets verts de Grenoble Alpes Métropole, via une convention d'échange annuelle. Les tonnages accueillis font également l'objet d'une facturation.

Les tonnages 2024 des déchets gérés par la CA du Pays Voironnais et produits par des collectivités et des acteurs économiques sont les suivants :

Flux	Tonnage 2024	Destination
Déchets incinérables des communes et services techniques	298	UVE La Tronche
Déchets non incinérables des communes et services techniques	392	Lely
Déchets verts des professionnels et des communes	2 370	PF La Buisse
Total	3 060	

Tableau 5 : Tonnages de collectivités et de professionnels, hors DMA

Cela représente 6% de tonnages en plus que les DMA. Ces déchets de collectivités et de professionnels sont constitués pour plus des ¾ de déchets verts.

3.6 PERFORMANCE DE TRAITEMENT

Les flux de DMA non dirigés vers une filière de valorisation matière ou organique s'élèvent à 20 700 tonnes en 2024 :

Flux	Tonnage	Destination
OMR	15 100	UIOM / ISDND
encombrants	4 100	UIOM
refus	1 500	UIOM
Total	20 700	

Tableau 6 : flux de DMA non dirigés vers une filière de valorisation matière ou organique en 2024

Cela signifie que le reste des déchets (hors inertes), soit 24 800 t, est valorisé. Ramenés aux 45 500 tonnes de DMA hors inertes, cela induit **un taux de valorisation matière et organique sur la CA du Pays Voironnais de 55%**. D'après la LTECV, ce taux doit s'élever à 55% en 2020 et 65% en 2025. Il est donc nécessaire d'améliorer ce taux, au vu des exigences réglementaires.

3.7 ANALYSE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le bilan est le suivant :

Flux	Gisement 2024	Tendance évolution production	Objectifs réglementaires	Potentiel de progrès
DMA (yc gravats)	50 468 t 522 kg/hab	DMA en kg/hab : en diminution depuis 2010 (-19,4%)	National : Réduction des DMA de 15% entre 2010 et 2030.	Poursuite et mise en œuvre de nouvelles actions via le PLPDMA
OMA	25 497 t 264 kg/hab	OMA en kg/hab : diminution depuis 2010 (-9%), +3% entre 2019 et 2024	Régional : stabilisation de la production à l'horizon 2025	

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces sont :



4 LES ACTIONS DE PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE

4.1 LES ACTIONS MENÉES PAR LA CAPV DANS LE CADRE DU PLPDMA

4.1.1 LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Cette action était cadrée dans l'axe 5 « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets » et la fiche-action n°7 « Promouvoir le compostage individuel et les techniques alternatives de gestion des déchets verts ».

Dans le PLPDMA, aucun objectif n'était précisé. Toutefois, le CODEC signé avec l'ADEME de 2020 à 2022 précisait les objectifs suivants :

- 600 composteurs individuels mis à disposition de 2020 à 2022
- 200 lombricomposteurs mis à disposition de 2020 à 2022
- 15 sites de compostage collectifs installés de 2020 à 2022

Compostage individuel

Le Pays Voironnais a lancé en 2006 son action de promotion du compostage individuel. Depuis 2008, des composteurs en bois d'un volume de 600 litres sont mis à disposition des habitants sur présentation d'un justificatif de domicile, moyennant une participation financière de 20€. Cette mise à disposition est gratuite depuis 2024 pour les habitants qui participent à un atelier d'initiation pour découvrir les techniques et bonnes pratiques du compostage d'une durée de 1h30 avec un maître composteur de l'unité Animation & Réduction des Déchets (ARD).

Ainsi, **6 983 composteurs individuels** ont été mis à disposition **depuis 2006**, dont 568 sur l'année 2024 (229 composteurs distribués gratuitement à la suite d'un atelier). Aussi, 260 personnes ont participé à l'atelier découverte en 2024. L'évitement généré par le compostage domestique est estimé à 175 kg/foyer/an. Sur la durée du PLPDMA #1, 2 977 composteurs individuels ont été mis à disposition. La moyenne est d'environ 496 mises à disposition par an, avec des pics de mises à disposition en 2021 (566) et en 2024 (568) correspondant à la mise en place d'une gratuité conditionnée au suivi d'un atelier.

En 2021, 27 546 des logements sont des maisons sur le territoire du Pays Voironnais. Rapporté au nombre de composteurs individuels mis à disposition, **le taux d'équipement des maisons individuelles** via l'action du Pays Voironnais **s'élève à 25,3 %**. Ce taux est relativement élevé et a progressé continuellement depuis 2019 (+2 584 composteurs individuels), vraisemblablement renforcé par la législation en vigueur et la généralisation du tri à la source des biodéchets portée par la loi AGE3.

A titre de comparaison, en Isère, le taux d'équipement moyen des foyers des collectivités est de 19% en 2022 (étude régionale). Ce taux est à relativiser puisqu'il est difficile d'estimer les abandons de pratique.

A noter que la pratique du compostage domestique, en tas ou bien avec des composteurs achetés en magasin, doit être plus importante mais peut difficilement être quantifiable. La CCES a ainsi permis de disposer d'un retour d'un membre qui pratique le compostage domestique de manière « low-tech » (transformation de poubelles de 100 litres en composteur avec des trous de 1cm).

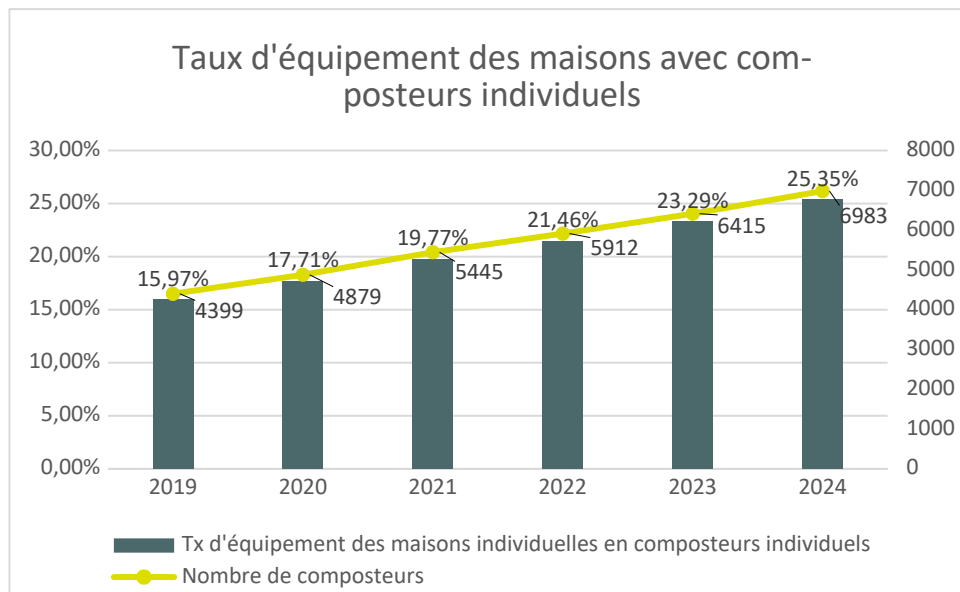


Figure 27 : Taux d'équipement des maisons avec des composteurs individuels de la CAPV

- Une action historique du Pays Voironnais qui continue de se développer, tant d'un point de vue du taux d'équipement des maisons individuelles (+ 8.7% entre 2019 et 2024) que d'un point de vue de la sensibilisation (571 personnes sensibilisées lors des ateliers depuis 2021).
 - L'objectif du CODEC (600 mises à disposition) a été largement atteint : 1513 composteurs individuels ont été mis à disposition de 2020 à 2022 soit une moyenne de 504 par an (535/an de moyenne sur 2023 et 2024).
- C'est l'action quantifiable qui a l'impact le plus important sur la réduction des déchets sur le territoire : -12,6 kg/hab

Lombricompostage

Depuis 2013, le Pays Voironnais organise des ateliers d'initiation et de sensibilisation à la pratique du lombricompostage. Celle-ci permet de valoriser en proximité moins de déchets alimentaires comparé au compostage individuel ou partagé. Néanmoins, son impact en matière d'évitement est important puisque chaque foyer utilisateur évite en moyenne 80 kg/an (Source : Réseau compost citoyen). A l'issue des ateliers d'initiation, il est proposé la mise à disposition d'un lombricomposteur. Au total, 472 lombricomposteurs ont été mis à disposition d'habitants moyennant un tarif avantageux de 25€. Sur la durée du PLPDMA #1, 215 lombricomposteurs ont été mis à disposition. La moyenne est d'environ 36 mises à disposition par an, avec un pic à 69 mises à disposition en 2019.

- Une action qui permet aux logements sans jardin de gérer leurs biodéchets.
 - L'objectif du CODEC (200 mises à disposition) n'a pas été atteint : 86 lombricomposteurs ont été mis à disposition de 2020 à 2022.
- Évitement estimé : -0.39 kg/hab

Compostage collectif (en pieds d'immeuble et autonomes en établissement)

Tout comme la promotion du compostage individuel et du lombricompostage, la promotion du compostage collectif est une action historique. 17 communes, sur les 31 qui composent le Pays Voironnais, sont équipées de sites de compostage collectif à titre informatif.

Au total, 42 sites de compostage collectif sont actifs sur le territoire et 5 ont été installés en 2024. Le nombre de sites de compostage installés annuellement oscille entre 1 et 6 depuis 2018. L'évitement généré par cette action est d'environ 20 tonnes par an. Rapporté à la population, son impact est assez faible (-0.21 kg/hab/an). Sur la durée du PLPDMA #1, 20 sites de compostage collectif ont été installés. La moyenne est d'environ 3,5 sites installés par an. Les années les plus fructueuses ont été 2021 et 2024 avec 6 sites installés.

A noter que l'action est aussi tournée vers la sensibilisation et la formation. Depuis 2020, 36 personnes ont été formées comme guides composteurs. Sur la même période, 76 personnes ont été formées comme référents de site (site partagé ou autonome en établissement). En 2024, un test a été fait afin de proposer la formation référents de site exclusivement aux agents de la commune de Voreppe. L'initiative s'est avérée très positive pour les participants. La formation est un réel levier pour le partage de bonnes pratiques et la sensibilisation d'une plus grande partie de la population.

- C'est une action vitrine de l'unité prévention du Pays Voironnais. Son impact sur l'ensemble du territoire semble faible, toutefois l'action dispose d'une forte visibilité : gestion de proximité des biodéchets en pied d'immeuble, en quartier ou en établissement.
 - Cette action s'est étoffée depuis 2020 et la structuration d'une offre de formation. C'est un moyen pour embarquer des habitants et d'en faire des relais pour les pratiques de prévention sur le territoire. 31 évènements ont été proposés de 2020 à 2024.
 - L'objectif du CODEC (15 sites installés) n'a pas été atteint : 11 sites de compostage partagé ont été installés de 2020 à 2022
- Évitement estimé : -0.21 kg/hab

Au total, l'évitement estimé de l'ensemble des actions de prévention des déchets alimentaires s'élève à – 13.2 kg/hab.

Sur les objectifs fixés pour le service Prévention, dans le cadre du CODEC, seul celui sur le nombre de composteurs individuels mis à disposition a été atteint.

4.1.2 LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS VERTS ET LA SENSIBILISATION AUX TECHNIQUES ALTERNATIVES VERS UN JARDIN ZÉRO DÉCHET

Cette action était cadrée dans l'axe 5 « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets » et la fiche-action n°7 « Promouvoir le compostage individuel et les techniques alternatives de gestion des déchets verts ».

Dans le PLPDMA, aucun objectif n'était précisé. Toutefois, le CODEC signé avec l'ADEME de 2020 à 2022 précisait les objectifs suivants :

- 100 tonnes de déchets verts détournées des déchèteries via de nouvelles pratiques de gestion de proximité et la mise à disposition de broyeurs en 2022
- 200 tonnes de déchets verts apportées en moins dans les déchèteries du Pays Voironnais entre 2019 et 2022
- 4 communes mobilisées pour un plan déchets verts en 2022
- 6 entreprises mobilisées vers une gestion écologique de leurs espaces verts en 2022

Soutien de Coccinelle verte pour la location de petits broyeurs portatifs et de prestations de broyage (2014-2022)

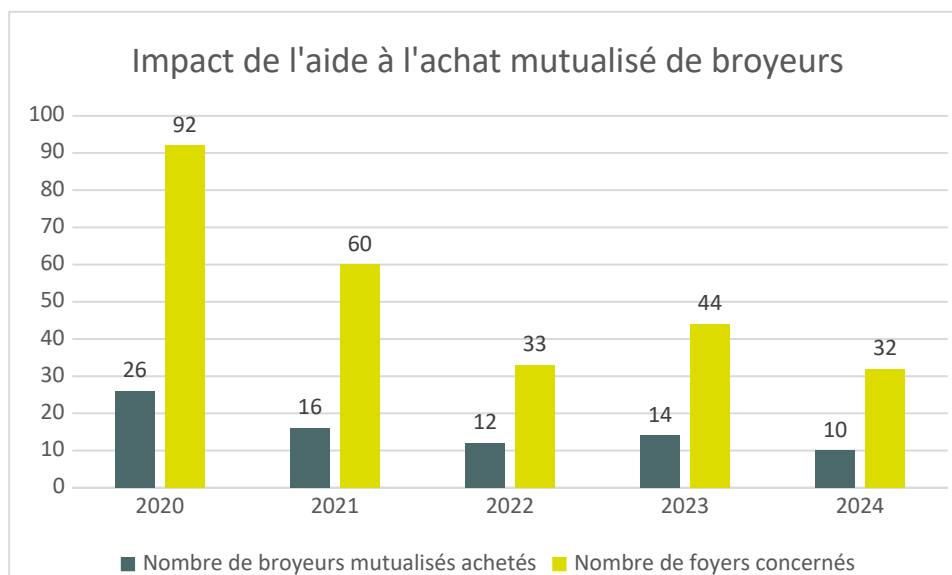


La promotion de la gestion de proximité des déchets verts est portée par le Pays Voironnais depuis 2014. En effet, un partenariat privilégié entre l'EPCI et l'acteur de l'ESS, Coccinelle verte du Groupe Adéquation, permettait aux particuliers de louer à un tarif attractif des petits broyeurs portatifs directement à la Ressourcerie du Pays Voironnais : 393 locations ont été dénombrées entre 2014 et 2022. Un soutien pour un autre pan de son activité était aussi versé par le Pays Voironnais : Coccinelle verte propose des prestations de broyage à domicile et conseils auprès des particuliers : 92 chantiers ont été réalisés et soutenus par le Pays Voironnais de 2014 à 2019. La convention de partenariat a été renouvelée en 2019, et a pris fin en décembre 2022. Coccinelle a depuis arrêté la location des broyeurs, en raison de leurs pannes et casses régulières. Toutefois la structure d'insertion par l'activité économique a pérennisé son activité de broyage à façon et de conseils aux particuliers.

Aide à l'achat mutualisé de broyeurs à destination des particuliers

Depuis 2020, l'offre de prévention sur la promotion du broyage des végétaux s'est étoffée au sein du Pays Voironnais de manière conjointe à la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) 2020-2022. Une enquête a été menée sur l'année 2019 auprès de 63 particuliers pour définir les contours de cette offre.

Ainsi, une aide à l'achat s'est mise en place pour les foyers achetant de manière mutualisée un broyeur. Celle-ci est progressive, le soutien s'élève à 25% pour un groupement de 2 foyers et à 40% pour un groupement de 5 foyers et plus avec un plafond fixé à 500€ par broyeur sur le prix TTC.



Cette action dispose d'un réel succès auprès des particuliers, puisque 261 foyers ont pu en bénéficier et 78 groupements, composés de 2 à 8 foyers, ont acheté un broyeur (en moyenne, 16 broyeurs/an pour 52 foyers concernés/an). L'évitement par an est évalué pour chaque foyer à 10 m³ soit 500 kg/foyer. Ainsi, l'évitement estimé de l'aide à l'achat est de 1,35 kg/hab.

- L'aide à l'achat mutualisé de broyeurs est une action récente du Pays Voironnais qui a depuis 5 ans fait ses preuves et a trouvé un réel intérêt auprès des habitants du territoire. De plus, elle revêt un caractère collectif et incitatif.

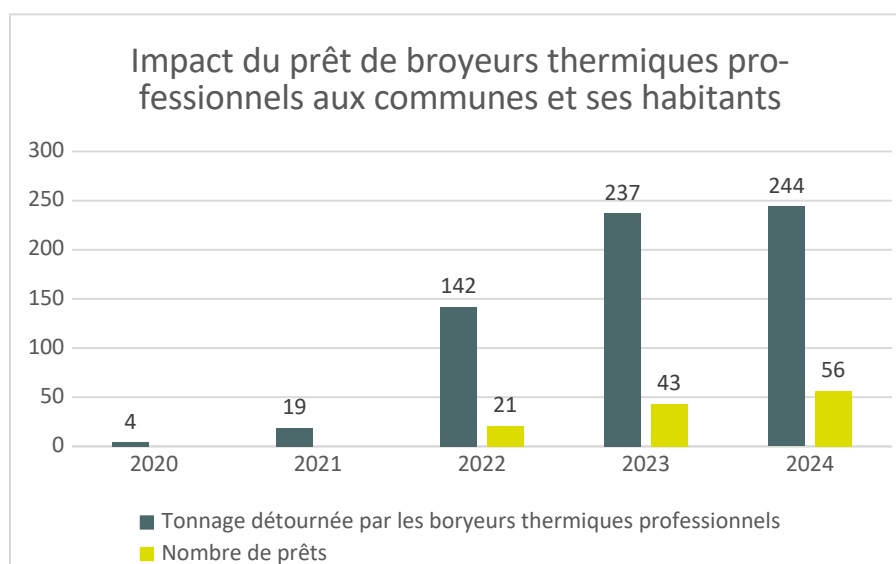
- L'action participe à l'atteinte de l'objectif du CODEC (100 tonnes de déchets verts gérées en proximité) : 92,5 tonnes de déchets verts ont pu être broyées sur place via l'aide à l'achat mutualisé de 2020 à 2022.
- Évitement estimé : -1,35 kg/hab

Mutualisation de broyeurs thermiques professionnels à destination de communes et de ses habitants



En parallèle de la mise en place de l'aide à l'achat mutualisé, le Pays Voironnais a investi dans un premier broyeur thermique sur remorque en 2020 puis dans un second en 2022, ce qui permet d'avoir deux groupes de communes utilisatrices du matériel. Ce sont les communes suivantes, et leurs habitants qui sont utilisatrices de ce service : Charancieu, Charavines,

Montferrat, Biliieu, Villages du Lac de Paladru, Chirens, Saint-Nicolas-de-Macherin, Merlas et Massieu. Un calendrier annuel est défini pour répartir le prêt des broyeurs sur des périodes de 2 semaines entre toutes les communes du groupement. Une plateforme permet ensuite la réservation du matériel sur les créneaux disponibles pour les habitants des communes. Cela permet aux agents communaux et aux particuliers de réduire leurs déchets verts et de les valoriser *in situ*.



L'objectif initial était d'atteindre le broyage de 100 tonnes de branches chaque année. Depuis 2023, cet objectif est atteint et même fortement dépassé. Le dispositif pourrait s'étendre à de nouvelles communes volontaires dans les années à venir.

- Le dispositif de mise à disposition de 2 broyeurs thermiques professionnels par le Pays Voironnais aux communes et à ses habitants est une action efficace qui a permis un réel impact sur la gestion de proximité des déchets verts.
 - Via cette action, l'objectif du CODEC (100 tonnes de déchets verts gérées en proximité) a été atteint : de 2020 à 2022, 165 tonnes ont été broyées avec le prêt de broyeurs thermiques professionnels dont 142 tonnes en 2022.
 - L'objectif du CODEC (4 communes mobilisées pour un plan déchets verts) a été atteint si l'on considère que 9 communes font partie des groupements concernés par le prêt de broyeurs thermiques professionnels.
- Évitement estimé : -2,6 kg/hab

Sensibilisation et communication sur le jardin dit « zéro déchet »



En 2020, le guide intitulé « Mon jardin zéro déchet » réalisé par l'ADEME Bretagne et le Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a été édité sur le Pays Voironnais pour être diffusé en local. Ce guide complet est mis à disposition des usagers en déchèteries et lors des stands de sensibilisation sur le compostage, le paillage ou le jardinage au naturel.

Charte + Nature : une gestion différenciée des espaces verts en amélioration continue



S'engager à préserver l'environnement et la biodiversité

De 2019 à 2020, un travail partenarial initié par la FREDON, l'association de Centr'Alp et le Pays Voironnais a été réalisé pour permettre aux entreprises et aux collectivités d'avancer en matière de gestion différenciée des espaces verts, et de ne pas se limiter à une seule problématique telle que l'utilisation de produits phytosanitaires,

via une charte disposant de 3 niveaux de progression et parcourant 5 thématiques listées ci-dessous :

- Réduire les déchets verts
- Mieux gérer l'eau
- Favoriser la biodiversité
- Respecter le « zéro phyto »
- Communiquer

Sur le Pays Voironnais, en 2020, 7 entreprises ont été volontaires et 5 d'entre elles ont été labellisées. 4 communes ont été accompagnées en 2021 (Vourey, Saint Jean de Moirans, Charnècles, La Murette) puis La Buisse en 2022.

Le travail d'émergence réalisé par la FREDON, Centr'Alp et le Pays Voironnais sur son territoire a permis à la Charte + Nature d'être déployée sur l'ensemble du territoire. A ce jour, 148 communes et/ou entreprises se sont engagées dans la charte au niveau national.

- L'action ne dispose pas d'un impact significatif ou difficilement quantifiable mais illustre bien la volonté du Pays Voironnais de construire des expérimentations avec l'appui d'acteurs locaux ou tête de réseau par thématique.
- Les objectifs du CODEC (4 communes mobilisées pour un plan déchets verts en 2022 et 6 entreprises mobilisées vers une gestion écologique de leurs espaces verts) ont été atteints avec 5 communes accompagnées en 2021 et 2022 et 7 entreprises mobilisées en 2020.
- Les communes engagées se concentrent essentiellement dans la partie sud du territoire.

Au total, l'évitement estimé de l'ensemble des actions de prévention des déchets verts s'élève à – 3,85 kg/hab.

L'objectif du CODEC de baisser les apports de déchets verts en déchèterie de 200 tonnes entre 2022 et 2020 a été atteint : - 1 730 tonnes sur la période (7 945 t. en 2019 ; 6 215 t. en 2022). Toutefois, la dernière année du PLPDMA #1 a coïncidé avec une forte reprise des apports en déchèterie (7 428t).

4.1.3 RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Cette action était cadrée dans l'axe 4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire » et la fiche-action n°6 « Lutter contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette ».

Dans le PLPDMA, aucun objectif n'était précisé. Toutefois, le CODEC signé avec l'ADEME de 2020 à 2022 précisait les objectifs suivants :

- 15 restaurants accompagnés dans des dispositifs (SARG et autre)
- 30 tonnes de gaspillage alimentaire évitées de 2020 à 2022
- 3 entreprises accompagnées et 1 boucle d'économie circulaire mise en place en 2022

Ateliers de sensibilisation dédiés sur le gaspillage alimentaire

L'unité ARD propose des ateliers de sensibilisation régulièrement sur la thématique. Cela contribue à la sensibilisation sur le sujet mais aussi à la promotion des thèmes associés au « zéro déchet ». Lors du précédent PLPDMA, des nouveaux ateliers ont été proposés à l'instar de :

- Sensibilisation et mise en œuvre du *batchcooking* : méthode de cuisine basée sur la préparation d'un seul coup des différents plats à servir les jours suivants. Cet atelier a un impact sur les justes proportions, les achats de quantités précises et la réduction du gaspillage alimentaire.
- Conservation fruits et légumes
- Découverte de la lactofermentation
- Conservation de fruits et légumes
- Adoptez l'anti-gaspi
- Goûter zéro déchet



Ces ateliers sont particulièrement organisés lors du mois de la Transition alimentaire (fin septembre-octobre), avec un fort lien avec le service Agriculture qui pilote pour l'EPCI le Programme Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise. Aussi, en 2024, la thématique du gaspillage alimentaire a été mise à l'honneur lors de l'édition annuelle de la SERD.

En 2024, le bilan d'activité de l'unité ARD permet de dénombrer 13 ateliers sur la thématique du gaspillage alimentaire. Aussi, les animations scolaires dédiées à la thématique ont permis de sensibiliser 358 élèves.

Promotion du gourmet bag

Cette action figurait dans le PLPDMA #1 avec un indicateur de réalisation : nombre de restaurants signataires de la charte Gourmet Bag.

Toutefois, on peut considérer que l'action n'a été que peu mise en œuvre depuis l'année de démarrage du PLPDMA #1. Il y a eu peu de prises de contact avec de nouveaux restaurants. On dénombre dans les fichiers de suivi annuels 12 restaurateurs sensibilisés et/ou signataires de la charte. Chez les restaurateurs, la pratique du « doggy bag » est à la discrétion des clients et des restaurateurs. La collectivité n'a pas de visibilité sur son taux de pratique.

Pour une prise de hauteur sur les raisons, il est noté que le modèle économique est vraisemblablement assez fragile pour les structures dont l'activité est de favoriser la consigne pour réemploi sur la restauration à emporter (Dabba Consigne a fermé en 2024), et plus globalement sur des initiatives économiques à l'instar du Gourmet Bag. La dernière est portée par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt mais est mise en œuvre en local que si les EPCI ou les restaurateurs s'en saisissent.

Diagnostiques d'accompagnement de restaurants collectifs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Cette action figurait dans le PLPDMA #1 avec deux indicateurs de réalisation : nombre de diagnostics Santé Alimentation Réduction des Gaspillages réalisés en établissements scolaires et nombre de diagnostics gaspillage alimentaire réalisés en restaurants et restaurants d'entreprises.

Établissements scolaires : accompagnements et diagnostics Santé Alimentation Réduction des Gaspillages (SARG)

Les accompagnements de restaurants scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire sont réalisés depuis de nombreuses années au Pays Voironnais. Lors du PLPDMA #1, ils ont été menés de deux manières.

Diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire

Sur l'année scolaire 2018-2019, 4 établissements scolaires ont été accompagnés par l'association Terre Climat & Environnement (TC&E) missionnée par l'unité Prévention pour mener un diagnostic : il s'agissait de 2 écoles de Voreppe et des écoles de Vourey et de Saint-Cassien.

Cet accompagnement se fait sur une semaine pour établir des données de production de déchets et de gaspillage alimentaire via des pesées. Des actions correctives sont ensuite co-définies. Enfin, une dernière semaine de pesée dans le restaurant permet d'obtenir une vision sur l'efficacité des mesures correctives.

Le diagnostic SARG a été conçu entre les services agriculture et prévention du Pays Voironnais à partir de 2019. L'action a été longuement en réflexion puis a pu se déployer de 2021 à 2023. L'accompagnement est transversal, et a été pensé de la sorte, afin de trouver un écho favorable chez les gestionnaires de restaurant scolaire compte tenu de la loi EGalim. Il s'intéresse donc à la santé, à la qualité de l'alimentation, et à la réduction des gaspillages (autant de nourriture que des plastiques) et aux aspects administratifs (rédaction de marché, étude passage en gestion directe...).

Des prestataires ont été associés à leur réalisation : l'association Terre Climat & Environnement (TC&E), opérateur historique des accompagnements de lutte contre le gaspillage alimentaire pour le compte du Pays Voironnais, et l'association pour le développement de l'agriculture biologique dans l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie (ADABio). Voici une synthèse des communes mobilisées et l'objet des accompagnements sur la durée du PLPDMA #1 :

- **2020** : Saint-Jean-de-Moirans, Chirens et Biliou > diagnostic SARG complet en phase test
- **2021** : Massieu, Charnècles, La Murette, Voiron, La Buisse, Chirens et Biliou > formation spécifique aux causes du gaspillage alimentaire pour ensuite définir un plan d'action d'évitement
- **2022** : 19 communes participantes pour l'accompagnement sur le volet approvisionnement ; 9 communes participantes à une réunion d'information sur les actualités en lien avec la loi EGalim et la Loi Climat & Résilience ; Chirens et Saint-Jean-de-Moirans > diagnostic complet sur le gaspillage alimentaire avec plan d'actions

- **2023** : 11 sessions de formations mises en place à l'échelle du Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) sur des sujets variés : passage en gestion directe, accompagnement des convives, réduction des plastiques, lutte contre le gaspillage alimentaire ; Communes de Tullins, Saint-Cassien, La Murette > Session de formation spécifique pour approfondir l'organisation de pesées et leur analyse ; Commune de Coublevie > mise en place d'une campagne de pesées puis d'un plan d'actions
- **2024** : Pas d'actions

Diagnostiques à destination d'entreprises et restaurants

Ce public ne semble pas avoir été ciblé particulièrement pendant la durée du PLPDMA #1. Un rapport annuel précise qu'en 2019, le restaurant La Dinette à Montferrat a bénéficié d'un diagnostic et de conseils pour la réduction de ses déchets. Un restaurant, une épicerie et des fromagers du territoire ont aussi participé aux opérations Défi Zéro Déchet – Familles & Commerces organisés en 2019 et en 2020. L'accompagnement était plus générique que focalisé sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Actions d'élaboration d'une boucle d'économie circulaire : SYNALIM

Des actions en lien avec la filière alimentation et l'économie circulaire ont été réalisées de 2020 à 2022 durant le CODEC, autour d'un projet visant à créer des synergies entre acteurs de l'alimentation intitulé « SYNALIM ».

En 2020, un webinaire de lancement a eu lieu, suivi d'un cycle de 4 rencontres thématiques (1 rencontre = 1 témoignage) en 2021 finalisé par un événement de clôture autour d'une rencontre en présentiel et d'un spectacle sur le thème. En 2022, un atelier a eu lieu à Saint-Geoire-en-Valdaine dans le prolongement de SYNALIM auprès d'une quinzaine de restaurateurs et professionnels des métiers de bouche pendant le mois de la transition alimentaire. Quatre thématiques ont été abordées : la marque locale IsHere portée par le département ; la plateforme d'approvisionnement Mangez Bio Isère ; 2 services de réemploi de contenants en verre : DABBA (entreprise liquidée en 2024) sur les contenants alimentaires de vente-à-emporter et Revera sur les bouteilles.

- L'offre de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire s'est étoffée
- Le diagnostic s'est adapté à la Loi EGalim et est plus transversal dans sa réalisation.
- Les objectifs du CODEC (15 restaurants collectifs accompagnés) ne sont pas atteints : 10 accompagnements (format classique et SARG) ont été réalisés de 2019 à 2024, auxquels il est nécessaire d'ajouter 31 sessions de formation/sensibilisation à l'attention des communes
- Évitement : le CODEC précisait l'objectif de 30 tonnes évitées entre 2020 et 2022 via des accompagnements de restaurants collectifs. L'action n'a pas été évaluée en matière d'évitement et d'un point de vue quantitatif.
- Un état des lieux des pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire aurait un intérêt afin de savoir quels accompagnements proposer en 2025-2030 et auprès de quelles structures.

L'évitement généré par les actions de l'unité ARD sur la réduction du gaspillage alimentaire n'est pas quantifiable. Une réelle dynamique existe mais ne peut pas se mesurer à ce jour.

Une étude globale de l'impact des accompagnements, notamment SARG, pourrait être utile afin de savoir vers quelles actions se tourner sur la période 2025-2030.

4.1.4 PROMOTION DE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

Cette action était cadrée dans les axes 1 et 2 du PLPDMA #1 « Être exemplaire en matière de prévention des déchets » (interne : services du Pays Voironnais) et « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets » (externe : communes, associations, établissements scolaires, de soins et de santé...) et la fiche-action n°1 « Favoriser la diffusion des bonnes pratiques à travers des diagnostics éco-exemplarité » et la fiche-action n°2 « Promouvoir l'engagement citoyen vers un mode de vie zéro déchet ».

Le Pays Voironnais porte une dynamique d'éco exemplarité en interne et à destination d'acteurs externes depuis les premières politiques publiques de prévention des déchets en 2011. Il s'agit d'une action pour laquelle la remobilisation continue est essentielle. Le pilotage global et l'animation transversale du sujet ont été peu relancés lors du précédent PLPDMA.

Aussi, aucun objectif n'était précisé. Toutefois, le CODEC signé avec l'ADEME de 2020 à 2022 précisait les objectifs suivants :

- 12 accompagnements éco-exemplarités réalisés de 2020 à 2022

... à destination du Pays Voironnais

Peu d'actions pour engendrer une dynamique d'éco-exemplarité, impulsée par le service Prévention, ont été relevées dans le diagnostic. En 2022, deux fresques de l'économie circulaire à destination des agents de la CAPV ont été réalisées. En 2024, en parallèle de la formalisation de la politique économie circulaire du Pays Voironnais, il a été demandé qu'un référent sur le sujet soit nommé dans chaque service. Ce groupe de référents internes PCAET - Économie circulaire rassemble 25 agents. Ce sont des éléments qui peuvent permettre de diffuser des pratiques de manière efficiente.

Depuis plusieurs années, une zone de gratuité existe au sein du service Gestion des déchets de la collectivité. Chaque année, plusieurs dizaines d'objets sont déposés et repris. Une même zone de gratuité a par la suite été installée au Quartz, le siège de la CAPV.

Des opérations « grand ménage de printemps » sont organisées depuis 2024 à l'initiative du service Patrimoine, et ce qui n'est pas récupéré en interne est transmis à la ressourcerie du territoire.

Les évènements festifs peuvent être l'occasion d'animer un atelier autour d'une ou plusieurs pratiques de prévention auprès des agents du Pays Voironnais, à l'instar de la Halte festive. Des ateliers internes sont proposés ponctuellement pour sensibiliser les agents.

Lors de la CCES du 9 juillet 2025, la Directrice Générale Adjointe des Services Techniques du Pays Voironnais a précisé avoir assisté à une démobilisation dans le temps des services de l'EPCI en matière d'organisation d'évènements moins générateurs de déchets et de pratiques éco-exemplaires au quotidien. Ainsi, le pack éco-événement, ouvert en interne au Pays Voironnais et en externe vers les structures publiques et associatives, est essentiellement emprunté par les acteurs externes. Par ailleurs, de la vaisselle jetable est encore régulièrement utilisée dans les rencontres organisées en interne ou en externe de la CAPV (formations, instances politiques etc.).

Même si peu d'actions régulières et durables ont été notées, les entretiens avec des acteurs ont permis de relever quelques pratiques d'intérêts.

Actions menées par le service tourisme

La thématique de la prévention n'a pas été jugée spécifiquement ancrée dans les actions du service. Il a été relevé comme pratiques menées dans les accueils de l'office du tourisme :

- Impression à la demande des informations intéressant les usagers plutôt qu'une mise à disposition de flyers larges
- Matériel réutilisé et réutilisable est choisi pour habiller les vitrines des offices du tourisme (vitrines thématiques roulantes)
- A noter que le service Prévention investit ponctuellement les vitrines des offices du tourisme pour sensibiliser (4 semaines par an depuis 2021)
- Les accueils des offices de tourisme proposent à la vente des produits touristiques pouvant intégrer une dimension d'économie circulaire territoriale et avec un potentiel de prévention (planches apéritives et sous bock créées par le fabricant de ski rossignol fait des planches apéros et sous-verres à partir de skis invendus)

Actions menées par le service Marchés

La thématique de la prévention n'est pas spécifiquement ancrée dans les actions du service Marchés. Il est mis à disposition des services prescripteurs un guide d'achats ainsi que des recommandations sur la pratique du « sourcing ». Des critères environnementaux sont suggérés dans le guide cité.

La loi AGECE, via son article 58, a fixé des proportions minimales d'achats issus du réemploi ou de la réutilisation de manière progressive (2024, 2027, 2030) sur 17 familles de produits : textiles, informatique et téléphonie, reprographie, papier, fournitures de bureau, engins de transport et pièces détachées, mobilier intérieur, mobilier urbain, équipement de collecte des déchets, bacs et flacons, équipements sportifs, matériel d'entretien des espaces verts, bâtiments modulaires ou préfabriqués, gros électroménager, jeux et jouets.

Un Schéma de Promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) est en cours de rédaction et réalisé dans une démarche transversale.

- Les structures faisant partie du Pays Voironnais n'ont pas été fortement mobilisées autour de l'éco-exemplarité.
- Perspectives : ce champ est un levier d'impact fort sur les déchets produits par les collectivités (pratiques des services prescripteurs dans le cadre de marchés ; service prestataire d'aide à domicile employé directement par le Pays Voironnais : 200 personnes ; etc.)

... à destination des structures publiques et associatives

Jusqu'en 2021, il était proposé aux structures publiques et associatives un diagnostic Eco-exemplarité qui permettait de les accompagner sur un ensemble de thématiques : réduction des consommables et des déchets, réemploi, gestion des déchets, énergie, eau ... C'est un prestataire qui se chargeait de leur réalisation. Ils ont été arrêtés depuis.

Les 11 structures accompagnées de 2018 à 2021 sont listées ci-dessous :

- Institut Médico-éducatif La Gachetière à Voreppe
- Commune de Moirans
- Commune de Coublevue
- Commune de Saint-Cassien
- Commune de Vourey
- Commune de La Buisse

- Espace Rosa Parks à Voreppe
- Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale du Logis des Collines Ozanam à Voiron
- Groupe Scolaire de Charavines
- MJC Rives
- Commune de Le Pin – Villages du Lac de Paladru

L'arrêt de cette action s'explique par une difficulté à voir les retombées en matière de prévention des déchets et de pratiques d'éco-exemplarité au-delà de 6 mois-1 an. La mobilisation semblait également complexe sur un accompagnement aussi multi-thématique et pouvant générer des craintes.

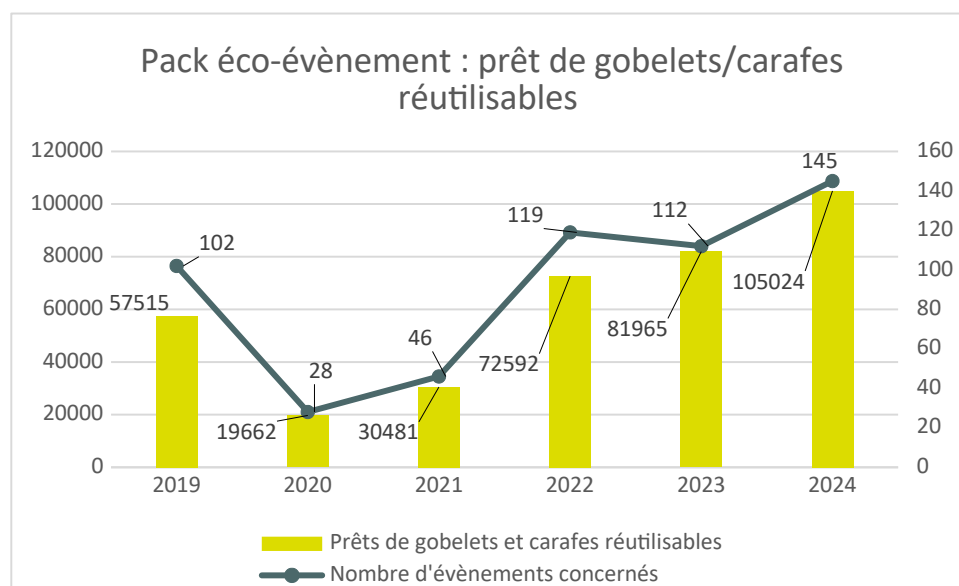
En parallèle, à destination des scolaires, un accompagnement entrant dans le cadre de l'éco-exemplarité a été proposé de 2019 à 2021 sur le thème « Mon goûter zéro déchet » et a mobilisé 7 écoles : Voiron (2), Moirans, La Buisse, Coublevie, Saint-Aupre, Saint-Jean-de-Moirans et Saint-Etienne-de-Crossey.

- L'objectif du CODEC (12 accompagnements éco-exemplarité) a presque été atteint avec 11 accompagnements
 - Les diagnostics éco-exemplarité n'ont pas été renouvelés à partir de 2021.
- L'action est difficilement quantifiable en matière d'évitement

...à destination d'organisateur d'évènements

Cette action était cadrée dans l'axe 2 du PLPDMA #1 « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets » et la fiche-action n°3 « Promouvoir et développer le pack éco-événement à l'attention des porteurs de projet du territoire ».

Aussi, aucun objectif n'était précisé. Toutefois, le CODEC signé avec l'ADEME de 2020 à 2022 précisait les objectifs suivants : 100 000 gobelets prêtés en 2022



L'objectif du CODEC a été dépassé (presque 121 000 gobelets prêtés de 2020 à 2022) malgré un contexte sanitaire incertain notamment sur l'organisation d'évènements et l'utilisation de matériel réutilisable alimentaire, ainsi que la fermeture du point de retrait de l'office de tourisme de Charavines à partir de 2023.

On constate que le dispositif du Pack éco-événement est de mieux en mieux connu par les associations du territoire puisque le nombre de demandes auprès du Pays Voironnais (point de retrait du site écologique de La Buisse) dépasse depuis 2022 les 100 événements annuels. L'action est bien complétée par le prêt de matériel permettant de mettre en visibilité des points de tri (alimentaires, multimatériaux, OMr), les Trinomads, Oriflammes ainsi que le prêt de pinces à déchets et de sacs de pré-collecte aux communes et associations organisant des ramassages. Il y a eu 47 emprunts du matériel Trinomads et Oriflammes par des organisateurs en 2024, ainsi que 12 prêts de pinces à déchets et de sacs de pré-collecte de 2022 à 2024.



Au-delà de ce matériel prêté, le service propose lorsque cela est demandé des accompagnements spécifiques aux organisateurs d'évènements, à l'image de la Clean Walk de l'association Centr'Alp, et met à disposition un guide de l'évènement éco-responsable.

- L'objectif du CODEC (100 000 gobelets) a été dépassé.
- Évitement estimé : 2,1 tonnes - non significatif en kg/hab

... à destination des entreprises

Plusieurs actions du PLPDMA #1 s'inscrivaient dans la promotion de l'éco-exemplarité et de la sobriété à destination des entreprises. A noter qu'un poste d'ambassadeur du tri et de la prévention dédié aux entreprises a été créé en 2021. Cet agent du service gestion des déchets dédie 50% de son temps de travail à l'accompagnement des professionnels du territoire, qu'ils soient soumis ou non à la redevance spéciale. Les professionnels sont accompagnés dans la mise en place ou l'optimisation du tri sélectif : ajustement de la dotation en bacs, conseils pour l'organisation du tri au sein de l'établissement, déploiement des sacs compostables grands formats pour le tri des déchets alimentaires, sensibilisation du personnel etc.

Les établissements sont également sensibilisés à la réduction des déchets et l'économie circulaire, et une mise en lien avec les autres agents de l'unité Animation Réduction des Déchets (ARD) est réalisée au besoin, en fonction des projets des établissements.

Commerces éco-responsables

L'axe 3 intitulé « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable » intégrait la fiche-action n°8 « Promouvoir un réseau de commerces éco-responsables ». Les objectifs n'étaient pas dans le PLPDMA mais dans le CODEC :

- 15 commerces accompagnés et 60 commerces engagés en 2022
- 2 commerces mobilisés pour une expérimentation d'emballages réutilisables et consignés en 2021
- Émergence d'une cartographie des acteurs engagés et d'un kit course Zéro déchet de 2020 à 2022
- 40 mises à disposition du kit Mes courses zéro déchet en 2022

L'action a été lancée en 2020 et visait à répertorier et mettre en valeur les commerces qui réalisent des actions de prévention des déchets. Cette action venait dans le prolongement des 2 Défis Zéro Déchet - Familles & Commerces organisés en 2019 et 2020.

La mobilisation de 2020 à 2022 a été faible. Au total, 12 commerces ont signé la charte et intégré ce réseau. Dans le rapport annuel 2024, il est noté que l'action sera reconduite dans le prochain PLPDMA.

- Les objectifs du CODEC n'ont pas été atteints et certaines actions ont été abandonnées en cours de route (cartographie des acteurs, kits courses zéro déchet)
→ Évitement estimé non quantifiable

Associations d'entreprises

L'axe 8 intitulé « Réduire les déchets des entreprises » intégrait la fiche-action n°12 « Accompagner les associations d'entreprise des zones d'activités du Pays Voironnais ». Le CODEC prévoyait certains objectifs de 2020 à 2022 :

- 3 entreprises accompagnées et 1 boucle d'ECi en 2022
- 6 entreprises mobilisées vers une gestion écologique de leurs espaces verts en 2022
- 6 entreprises engagées dans un programme et/ou actions d'ECi en 2022

L'unité ARD travaille étroitement avec Centr'Alp depuis 2016, et également Relève Champfeuillet depuis 2019. Des temps de sensibilisation à destination des entreprises adhérentes aux clubs d'entreprises sont régulièrement réalisés. De plus, une convention lie service Économie du Pays Voironnais et Centr'Alp, autour d'enjeux de l'animation économique mais aussi liés à la transition écologique et à la prévention des déchets.

L'équipe prévention a apporté son soutien au développement de quelques projets sur le dernier PLPDMA, et particulièrement pour Centr'Alp en 2024 :

- Lancement d'un réseau des éco-salariés depuis 2023 : 18 salariés de 13 entreprises sont accompagnés pour permettre la mise en place de projets dans chaque entreprise sur les thèmes mobilités, déchets, énergie et biodiversité en s'appuyant sur une émulation collective
- Organisation d'une journée de nettoyage : la Clean Walk. Il s'agit d'une action de sensibilisation mais qui n'agit pas directement sur le champ de la prévention.
- Animation d'un stand par l'unité ARD lors des deux premiers salons des entreprises de Centr'Alp.

En parallèle de ces projets menés conjointement, Centr'Alp accompagne quelques synergies en propre. Ainsi, il existe certaines synergies associées à la prévention des déchets : 19 000 palettes provenant de plusieurs entreprises ont été collectées en 2024 par Passiflore, une collecte mutualisée de DEEE est également réalisée avec l'entreprise adaptée AfB.

- Les objectifs du CODEC ont été partiellement atteints : 7 entreprises se sont impliquées sur la gestion différenciée de leurs espaces verts.
- La mobilisation forte de nouvelles entreprises sur la prévention des déchets et sur l'économie circulaire dans leurs actions est contrastée.
→ Évitement estimé non quantifiable

Acteurs du tourisme sur le tour-du-lac

L'axe 8 intitulé « Réduire les déchets des entreprises » intégrait la fiche-action n°13 « Zone Touristique Responsable ». Le CODEC prévoyait un objectif de 2020 à 2022 : 2 accompagnements d'établissements – restaurants, campings, gîtes - en 2020.

Des actions en 2019 ont été menées sur le Tri Hors Foyer et la gestion des déchets. Des poubelles de tri pour les flux emballages, déchets alimentaires et verre ont été mises en place ainsi qu'un panneau explicatif sur le site du Bois d'amour à Bilieu. En 2024, 3 campings ont été accompagnés sur la mise en place du tri par l'ambassadrice dédiée aux professionnels.

Excepté, l'installation de 2 sites de compostage collectif sur des campings, il n'y a pas eu d'autres actions sur la prévention des déchets réalisées et initialement prévues dans le cadre de la fiche-action n°13.

- L'objectif du CODEC n'a pas été atteint.
 - Les acteurs du tour-du-lac n'ont pas été mobilisés dans le cadre du PLPDMA.
- Évitement estimé non quantifiable

4.1.5 LA DISTRIBUTION D'AUTOCOLLANTS STOP-PUB

L'axe 7 intitulé « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable » intégrait la fiche-action n°9 « Limiter les imprimés non sollicités à travers le Stop Pub ». Le CODEC prévoyait l'objectif en 2022 d'un taux d'équipement de 30%.

En matière de prévention des déchets, l'autocollant Stop pub permet de diminuer les Imprimés Non Sollicités (INS). Le Pays Voironnais met à disposition des citoyens les autocollants Stop Pub dans tous ses accueils, ainsi que dans les mairies du territoire. La Poste réalise un relevé annuel du taux d'équipement des boîtes aux lettres.

Ce dernier a été fluctuant sur la durée du PLPDMA #1, passant de 25% en 2019 à 33% en 2024. Ce taux a été en baisse en 2022, atteignant 23,2%. **Le gisement en kg/hab d'imprimés non sollicités par an est estimé à 13,6 kg.** C'est une action qui permet de limiter le nombre d'imprimés non sollicités déposés dans les boîtes aux lettres du territoire.

- L'objectif du CODEC n'a pas été atteint dans les temps. En 2024, le taux de 30% d'équipement est dépassé.
 - Certains territoires voisins (GAM) ont fixé un objectif très ambitieux d'équipement (50%). Le contexte pour relancer cette action est intéressant puisque l'expérimentation « Oui Pub » a été arrêtée.
- Évitement estimé : -4 kg/hab

4.1.6 LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION

L'axe 6 intitulé « Augmenter la durée de vie des produits » intégrait la fiche-action n°7 « Promouvoir la ressourcerie, le réemploi et la réparation ».

Le CODEC prévoyait plusieurs objectifs sur ce champ pour 2022 :

- 200 tonnes détournées des déchèteries vers le réemploi d'ici 2027
- 9 évènements répartis de manière équilibrée 2020 à 2022
- Nombre de communes concernées par un évènement autour du réemploi
- 2 actions autour du réemploi en habitat collectif en 2020

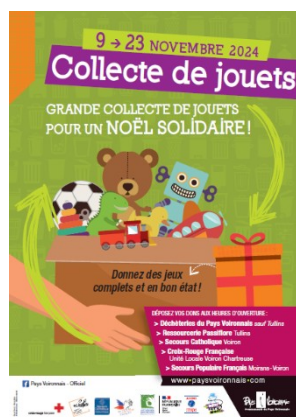
- 4 filières de réemploi et 8 gardiens de déchèterie formés 2020 à 2022
- Ouverture d'une matériauthèque en 2022 et un réseau d'au moins 10 acteurs
- + 1.5 kg/hab collectés en bornes TLC + ressourceries de 2020 à 2022

Cette action est menée à la fois par des acteurs autres que le Pays Voironnais, actifs dans le cadre de marchés passés avec le Pays Voironnais ou bien soutenus financièrement par l'EPCI. Ici, le choix a été fait de se concentrer sur les actions menées en propre par le Pays Voironnais.

Collectes ambulantes co-organisées par le Pays Voironnais

Depuis 2019, le Pays Voironnais organise avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire des collectes sur un format évènementiel pour favoriser le réemploi. Au sein des déchèteries, tous les ans a lieu une collecte dans les 8 déchèteries du territoire de vélos usagés en lien avec l'association Cycles & Go (Fontaine – 38) qui participe au réemploi et à la réparation de vélos tout en insérant des personnes éloignées de l'emploi.

En 6 ans, 810 vélos ont été collectés soit 10,5 tonnes de matériel sportif orientées vers le réemploi (moyenne de 135/an).



Depuis 2020, le Pays Voironnais organise une grande collecte de jouets dans les déchèteries afin d'alimenter et visibiliser l'action d'associations solidaires et du réemploi du territoire. Tous les mois de novembre, l'action est mise en œuvre au profit du Secours Catholique, de la Croix-Rouge, du Secours Populaire français, de l'association Passiflore membre du groupement réalisant l'activité de Ressourcerie sur le territoire.

Collectes ambulantes ressourcerie et aménagements de zones de réemploi dans les déchèteries

Historiquement, des collectes ambulantes dans les déchèteries à destination de la Ressourcerie avaient été mises en place lors de son ouverture en 2011. Faute de résultats en termes de qualité des dons, ces initiatives n'avaient pas été renouvelées. A la suite du renouvellement du marché de la Ressourcerie en 2019, plusieurs collectes dites « ambulantes » ont été organisées dans les déchèteries de Moirans, Montferrat et Rives par l'association Passiflore, membre du groupement mandataire.

Une formation « Créer et gérer un espace réemploi en déchèterie » par le Réseau National des Recycleries et Ressourceries a été dispensée en fin d'année 2021 pour les gardiens de déchèterie du Pays Voironnais. Cela a permis l'émergence, quelques années plus tard, de 2 expérimentations de zones de réemploi en déchèterie. Il n'a pas été possible d'apprécier la réussite de ces expérimentations. Il était toutefois mentionné qu'une généralisation du dispositif était envisagée pour les années à venir.



- L'objectif du Codec de former 8 gardiens de déchèterie a été atteint via la formation du réseau national des Ressourceries et Recycleries en 2021.

Évènements autour du réemploi sur le territoire

Tout au long du PLPDMA #1, de nombreux évènements de sensibilisation et de collecte pour réemploi ont eu lieu. Il est possible de citer :

- Les collectes de vélos usagés dans les 8 déchèteries du territoire depuis 2019
- La collecte annuelle de jouets pour un Noël solidaire dans les déchèteries et associations solidaires depuis 2020
- Les collectes ambulantes menées par Passiflore en 2019 et en 2020
- La Brico Party, évènement organisé à la Ressourcerie du Pays Voironnais à La Buisse avec une vente spéciale et des ateliers autour du réemploi des matériaux et de la construction : 3 éditions en 2019, 2021 et 2022
- Les animations scolaires autour du projet « La Ressourcerie à l'école »
- La « Faites du réemploi et de la réparation » à Saint-Cassien en 2024

On dénombre 33 évènements autour du réemploi, répartis de manière équilibrée sur le territoire, organisés de 2019 à 2024.

- On peut considérer au regard du nombre important d'évènements que l'objectif du CODEC (9 évènements de 2020 à 2022) a été largement dépassé

Actions autour de la collecte et du réemploi des textiles

53 points de collecte des Textiles Linges et Chaussures (TLC) maillent le territoire. A ce jour, **58,6 % des textiles font l'objet d'une réutilisation**. Ainsi, on estime à 526,5 tonnes (sur 898,5 t.), la part des textiles collectés en déchèterie et via les conteneurs TLC qui feront l'objet d'une réutilisation en boutiques de seconde main en France ou à l'étranger.

Aussi, le gisement mis sur le marché au niveau national est d'environ 12 kg/hab. Le Pays Voironnais a collecté 9,3 kg/hab de TLC en 2024. Re-Fashion préconise l'installation d'une borne pour 2 000 habitants en zone urbaine et 1 borne pour 1000 habitants en zone rurale. Le Pays Voironnais se situe dans cette fourchette (1 point de collecte pour environ 1900 habitants).

Plusieurs actions sur la prévention des textiles ont été menées par le service Prévention lors du PLPDMA #1, et plus précisément lors des années 2023 et 2024 :

- Un stand par le Pays Voironnais a été proposé en 2023 et en 2024 à Charavines lors des 13^{ème} et 14^{ème} éditions de *Autour du fil* à Charavines, aux côtés d'exposants partageant leurs activités et métiers autour de la broderie, couture, crochet ...
- 2 animations sur le thème du textile au sein de Maya Campus, un organisme de formation aux métiers du textile, du design et de la mode. Aussi, le Pays Voironnais a organisé 15 animations sur ce thème (animation « au bout du fil » notamment) auprès de classes de 8 établissements (collèges, lycées, MFR) du territoire.
- Avec le Groupe d'économie solidaire Adéquation, le service Prévention a organisé au mois de novembre 2024 la 1^{ère} édition du Fest'In Textile : 800 personnes ont été au rendez-vous pour participer à un village de boutiques et créateurs, à des ateliers d'upcycling, des tables-rondes, une fresque du textile animée par Green Donut, deux défilés... Des collectes de textiles, en milieu scolaire en amont et sur site, ont permis de récolter 5,5 t. de TLC au profit de la Ressourcerie du Pays Voironnais.

4.1.7 LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DU BTP

L'axe 9 intitulé « Réduire les déchets du BTP » intégrait la fiche-action n°14 « Sensibiliser à la réduction et au réemploi des déchets du BTP ».

L'action a globalement été peu suivie et mise en œuvre. En 2021, l'unité ARD a financé un diagnostic Produits Équipements Matériaux Déchets (PEMD) préalable à la démolition d'un immeuble géré par le bailleur social Pluralis dans le quartier Champlong-les-Flours à Moirans. Il a permis d'inventorier certains équipements pouvant faire l'objet d'une dépose soignée et ainsi être réemployés sur d'autres chantiers (ex situ).

4.1.8 LA SENSIBILISATION DES USAGERS ET PROMOTION DU ZÉRO DÉCHET

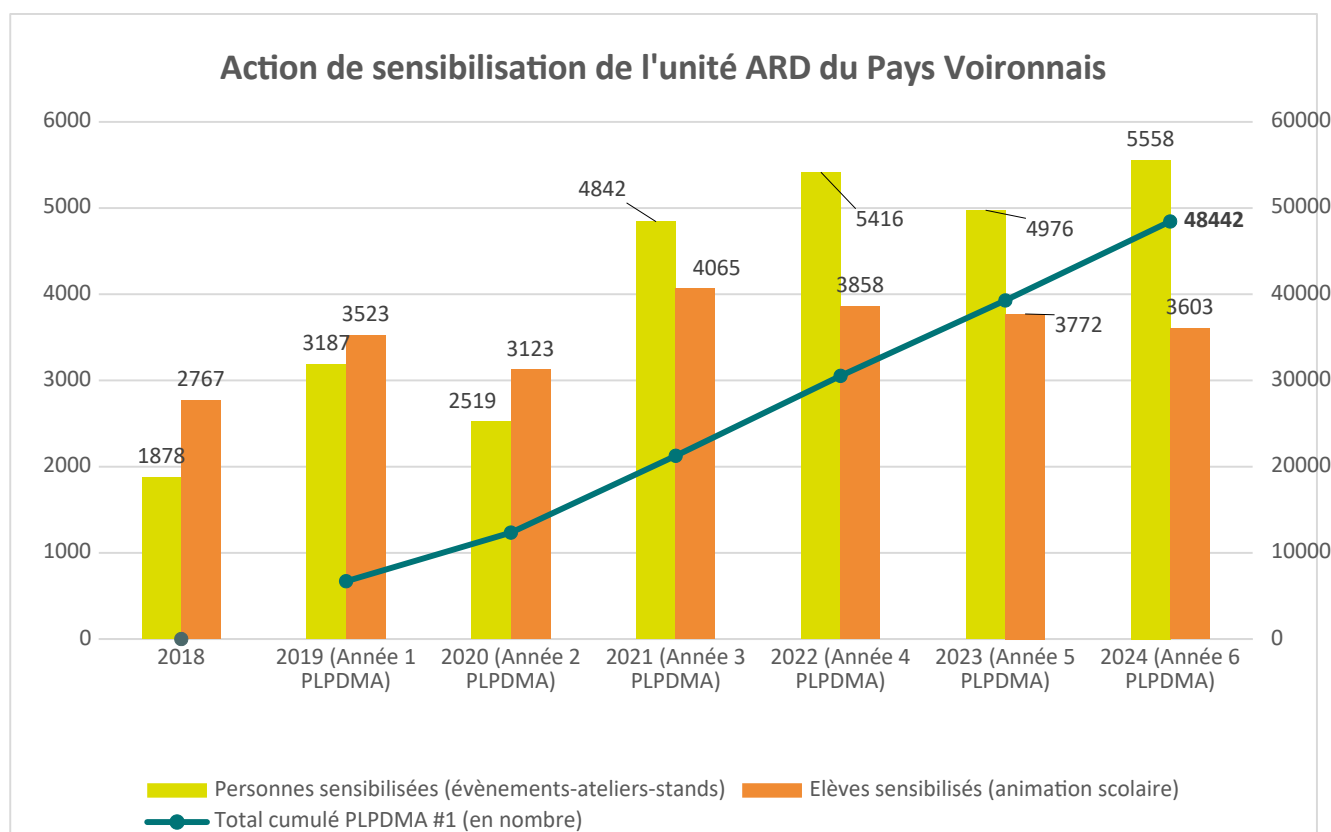
L'axe 2 intitulé « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets » intégrait la fiche-action n°2 « Promouvoir l'engagement citoyen vers un mode de vie zéro déchet ».

Le PLPDMA ne fixait pas d'objectifs. Dans le CODEC, un objectif a été fixé pour la période 2020-2022 : 1 salon et événements loisirs-culturels en 2022.



Cette partie intègre les actions du Pays Voironnais visant à développer une culture commune de la prévention des déchets sur le territoire à travers des événements, et aussi celles visant à faire émerger un réseau d'acteurs engagés dans la promotion du zéro déchet. Pour cette raison, le fonds Économie circulaire sera abordé ici.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de personnes sensibilisées par l'équipe prévention sur la durée du PLPDMA #1. Le total s'approche des 50 000 personnes sensibilisées en 6 ans (moyenne de 8 074 personnes/an).



L'unité ARD a poursuivi durant 6 ans un rythme soutenu de sensibilisation avec originalité. En effet, les thèmes abordés sont régulièrement revus, complétés avec de nouveaux dispositifs d'animation, de nouveaux ateliers ou des nouveaux formats/événements permettant de mobiliser plusieurs types de publics (ateliers de fabrication, escape game...).

La sensibilisation s'est appuyée sur :

- Les animations scolaires proposées à l'année (nouveaux projets comme La Ressourcerie à l'école...) et les visites des installations de prévention et de traitement des déchets (Ressourcerie du Pays Voironnais ...)
 - Les stands tenus par les ambassadeurs de la prévention et du tri sur des marchés et lors d'évènements organisés par le service (faites du réemploi, Fest' In Textile...) ou bien sur lesquels ils sont invités (marchés, foire aux chèvres, fête de l'arbre, fête de la science, Émotions de rue ...).
 - Les ateliers sont organisés avec des structures relais qui mobilisent des publics variés à l'image des bibliothèques, des ateliers ayant lieu à la Ressourcerie de la Buisse et à celle de Tullins (Passiflore), dans des centres sociaux (Voiron, Voreppe, Rives), à la mission locale auprès de jeunes du territoire, des Maisons Familiales Rurales.
 - Des périodes spécifiques permettent de dynamiser les ateliers, animations et évènements proposés par le service : Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre, Mois de la Transition Alimentaire dans le cadre du PAiT avec le service Agriculture ...
 - L'organisation de deux opérations foyers témoins, incluant des commerces en 2019 et 2020 : ces défis n'ont pas été répétés à la suite des deux premières éditions. A voir si des opérations foyers témoins plus sectorielles peuvent revêtir un intérêt dans le futur.
 - Des évènements culturels sont souvent organisés : projection ciné-débat, spectacle, conférence gesticulée, exposition autour des déchets (La mise en image du rebut par un collectif de chercheurs en Sciences Humaines et Sociales), Fest' in Textile, Faites du réemploi, Fête zéro déchet ...
- L'activité de sensibilisation des usagers à l'ensemble des thématiques permettant de réduire les déchets est très dynamique
 - Elle mobilise une variété de partenaires et s'appuie sur une communication anticipée (réalisation d'un guide semestriel de tous les ateliers) et une équipe de 4 ambassadeurs et 2 maîtres composteurs qui ont aussi repris en régie la réalisation de certains ateliers
- ➔ Afin de poursuivre cette action et cet axe fort visant à mobiliser les habitants du territoire, il sera recommandé de fixer un objectif de sensibilisation (par an ou sur la durée du PLPDMA #2) ambitieux et volontariste

Focus sur le Fonds Économie circulaire :

Il s'agit d'un fonds dédié au lancement de projets collectifs portés par des structures publiques, des associations ou un collectif de citoyens pouvant apporter des solutions locales afin de :

- Sensibiliser et encourager
- Favoriser la consommation de proximité pour réduire les emballages
- Favoriser les achats durables et responsables
- Mutualiser des équipements utiles
- Allonger la durée de vie des objets

Le dispositif a été lancé en 2022 avec l'appui de l'association environnementale Le Pic Vert sur la gestion administrative du fonds : fin 2024, 3 éditions ont eu lieu, 17 communes sont concernées par

les 15 projets soutenus à hauteur de 500€ par le Fonds Économie circulaire (ex. : association Coureur du Monde en Isère qui organise des marches vertes alliant randonnée et ramassage de déchets ; L'Eco du Partage a lancé un système d'échange local sur les communes du Cœur vert ...).

- En moyenne, 5 projets émergent et sont soutenus chaque année
- Dans le bilan du PCAET 2023, Le Pic Vert émet une réserve quant au montant alloué pour chaque projet, qui ne permettrait pas d'être à la hauteur de l'investissement
- ➔ L'action participe au dynamisme de la prévention sur le territoire et permet de faire émerger et rendre visible de nouveaux acteurs locaux

4.1.9 LA PRÉVENTION DES TEXTILES SANITAIRES

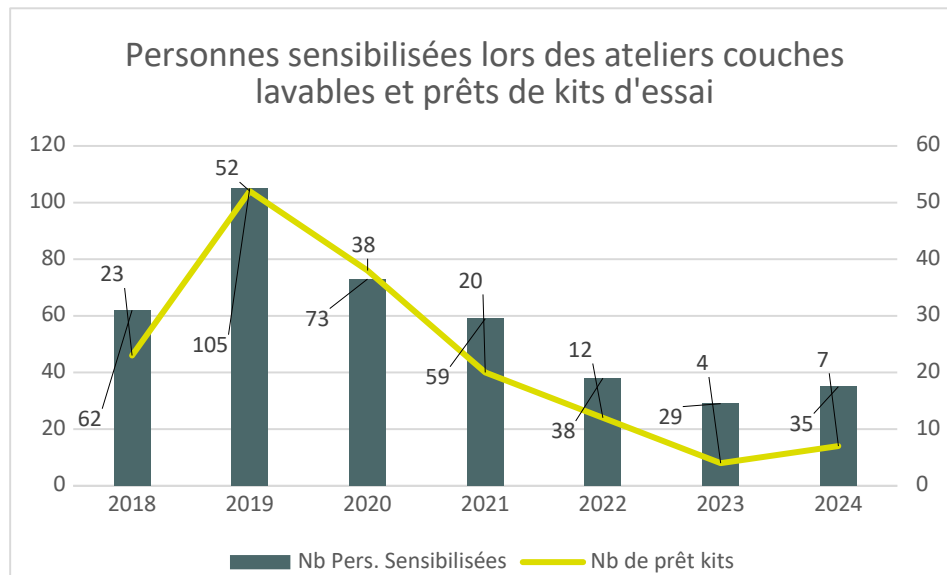
L'axe 7 intitulé « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable » intégrait la fiche-action n°10 « Promouvoir les textiles et changes lavables auprès des particuliers et des professionnels ».

Le PLPDMA ne fixait pas d'objectifs contrairement au CODEC :

- 2 établissements passés à une alternative lavable de 2020 à 2022
- 100 professionnels formés de 2020 à 2022 : 282 pros ou futurs pros formés de 2020 à 2022

Sensibilisation des particuliers aux changes lavables

On dénombre 339 particuliers sensibilisés aux changes lavables lors des ateliers organisés en présentiel et en visio sur la durée du PLPDMA #1. Deux prestataires ont été en charge de leur animation de 2019 à 2024 : principalement Laurent Levrot (Couches Lavables & Cie) et durant deux années Virginie Wahl (Terra Terre).



Les kits d'essai de changes lavables ont été prêtés 133 fois à des familles du territoire. C'est une action qui dispose d'un gisement d'évitement important. Toutefois, les actions auprès des particuliers sont en baisse constante depuis le début du PLPDMA #1.

- L'action existe depuis 2018 et est à pérenniser compte-tenu du gisement et de la dynamique créée. Toutefois, le format de l'atelier peut être questionné ou mis en débat avec les structures participant à leur organisation et animation

- La demande de prêt peut être le premier lien entre le particulier et cette action afin de tester un autre fonctionnement
- à l'obj. du Codec de 100 kits d'essai de changes lavables de 2020 à 2022 n'a pas été atteint : 70 kits prêtés

Sensibilisation des professionnels et accompagnements des structures à un passage aux changes lavables

La structure Couches Lavables & Cie s'est chargée du lien avec les professionnels pendant toute la durée du PLPDMA #1.

L'action s'est véritablement ancrée dans le programme de futurs professionnels de la petite enfance et des soins à la personne, et a intégré les enseignements proposés chaque année (Lycée La Martelière et Lycée Les Gorges). Au total, ce sont 770 futurs professionnels qui ont été sensibilisés (moyenne de 128/an).

Sur la sensibilisation aux structures professionnelles directement (Relais Petite Enfance, EAJE, Maternité ...), 15 structures ont été sensibilisées durant ce PLPDMA #1, et le Pays Voironnais ou son prestataire ont souvent été invités lors d'évènements ciblés autour de l'enfance et la parentalité.

Les structures sensibilisées sont : Association Intercommunale pour la Petite Enfance (AIPE), la Protection Maternelle Infantile (PMI), La micro-crèche Mini Zen, Les Mini-Nous de Voiron et Moirans, les Relais Petite Enfance (RPE) de Coublevie, Voiron, Moirans, Voreppe et Montferrat, des sage-femmes de Voreppe, le multi-accueil de Paladru, l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP), la Maternité de Voiron et les 2 crèches (L'envol et la Balancelle) passées en changes lavables avant 2019.

Une action spécifique a été faite afin de mobiliser les commerces du territoire pour proposer des changes lavables à la vente et être source de bons conseils auprès des habitants.

- L'action auprès des professionnels, au niveau de la sensibilisation, rencontre un franc succès
 - La mobilisation de nouvelles structures est fastidieuse. 2025 semble être une année clé pour la mobilisation de 2 EAJE (Voreppe et le Tour-du-Lac)
- L'obj. du Codec de 2 établissements passés à une alternative lavable n'a pas été atteint
- L'obj. du Codec de 50 t. évitées de 2020 à 2022 a été atteint avec un évitement de 104,5 t. sur 3 ans en additionnant l'impact des kits de prêts déclenchant un achat et des 2 crèches utilisant des couches lavables sur le territoire.

Sensibilisation des particuliers aux textiles sanitaires lavables

La thématique de la lutte contre les autres textiles sanitaires à usage unique (lingettes, serviettes, mouchoirs...) a été amorcée en 2021. 31 ateliers de sensibilisation et de fabrication d'alternatives aux textiles sanitaires jetables via de la couture ont été proposés aux habitants de 2021 à 2024. Les ateliers couture sont réalisés avec une professionnelle de Perle de Couture. Au total, 266 personnes y ont participé (moyenne de 67 pers./an).

En parallèle de ces ateliers, il est proposé aux participants un kit TSL à la vente. 33 kits ont été mis à disposition des participants aux ateliers de 2021 à 2024 (soit une moyenne de 8/an).

Afin de sensibiliser à la thématique des TSL, l'équipe des ambassadeurs a repris l'animation et propose notamment en animation auprès des scolaires un type d'escape game consacré au sujet ; l'escape box.

- L'action est un succès en matière de publics touchés et de diversité des supports de sensibilisation. Elle est à pérenniser.
 - La mise à disposition du Kit TSL peut toutefois être requestionnée.
 - L'impact de cette mesure n'est pas quantifiable et pourrait être évalué compte-tenu du poids important des textiles sanitaires dans les OMr produits.
- ➔ à l'obj. du Codec de 100 kits d'essai de changes lavables ou TSL de 2020 à 2022 n'a pas été atteint : 91 kits prêtés ou mis à disposition

4.1.10 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANGEREUX

La prévention des déchets dangereux consiste en un non mélange avec les ordures ménagères et donc à une meilleure collecte ou à une réduction de l'utilisation de produits dangereux.

La CA du Pays Voironnais collecte les déchets dangereux en déchèterie. Cette collecte s'élève à 2 kg/hab, l'ADEME estime à 6 kg/hab la production annuelle de déchets dangereux.

- Ce point ne fait pas l'objet d'une action formelle dans le PLPDMA mais montre une marge de progression

4.2 LES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES ACTEURS

4.2.1 MANIFESTATIONS ÉCO-RESPONSABLES

Sur ce volet, de nombreuses communes et associations jouent un rôle en ce qui concerne la **mutualisation de matériel**. En effet, des initiatives locales existent pour permettre à des associations d'utiliser un stock de vaisselle (gobelets, assiettes...).

- Communes concernées** : Charnècles (pour environ 100 personnes lors des locations de salle), Saint-Etienne-de-Crossey, Rives
- L'association du marché d'automne à Charnècles mutualise du matériel pour plusieurs associations. Le collectif Demain de Saint-Etienne-de-Crossey travaille sur une démarche similaire avec la commune.

Pour les stocks de vaisselle de communes ou d'associations, cela permet de lever des freins à l'emprunt du Pack éco-événement, notamment la mise en place d'une consigne à 1€.

Sur les événements sportifs responsables, l'association Coureurs du Monde Isère (CMI) est proactive. Elle organise la marche verte qui consiste au ramassage de déchets lors de marches, alliant santé et assouplissement. Il y a 1 100 adhérents et tous sont bénévoles : 45 sorties ont eu lieu déjà en 2024-2025 et 6 600 litres de déchets ont été ramassés puis triés dans les PAV par les bénévoles. Une sensibilisation au fil de la marche verte est faite auprès des habitants croisés. La CMI est active sur 6 communes du Pays Voironnais ; Saint-Jean-de-Moirans, Moirans, Charnècles, Rives, Vourey et Tullins où se trouve leur siège.

L'association a été lauréate du fonds Économie Circulaire avec 500€ lui ayant permis de l'achat de matériel.

Dans l'organisation de ses actions, CMI adopte une démarche poussée de prévention des déchets : gobelets réutilisables, de balises réutilisables, ravitaillements proposés très légers en emballages et déchets (fruits coupés, fruits à coque en vrac, pas de sachets individuels/emballés).

- ➔ Cet acteur pourrait intégrer le guide de l'évènement éco-responsable ou bien partager son retour d'expérience lors de futurs événements

4.2.2 LE RÉEMPLOI, RÉUTILISATION ET LA RÉPARATION

Activité de la Ressourcerie du Pays Voironnais

Le groupement composé des Emplois verts (groupe Adéquation) et de Passiflore, deux structures d'insertion, est mandataire du marché de gestion de la Ressourcerie du Pays Voironnais, construite en 2011 à La Buisse, pour la période 2019-2027. Il gère les activités générées autour du réemploi à la Ressourcerie de La Buisse et à Passiflore à Tullins. Les deux structures ont accompagné 60 personnes en parcours comme salariés en 2024. Des objectifs ambitieux de réemploi ont été fixés lors du renouvellement du marché :

- 472 tonnes réemployées en 2020 et 622 en 2027
- Une offre équitable en réemploi sur les 5 bassins de vie

Depuis 2020, les tonnages de dons en apport volontaire apportés à la Ressourcerie de La Buisse et à l'association Passiflore à Tullins sont cumulés et participent ensemble à l'activité « Ressourcerie du Pays Voironnais »

Sur la durée du PLPDMA #1, les apports se sont élevés à 6 061 t. (moyenne de 1 010,2 t./an). Le tonnage réemployé a été de 3 198 t. (moyenne de 533 t./an), soit un taux de réemploi de 52,8%.

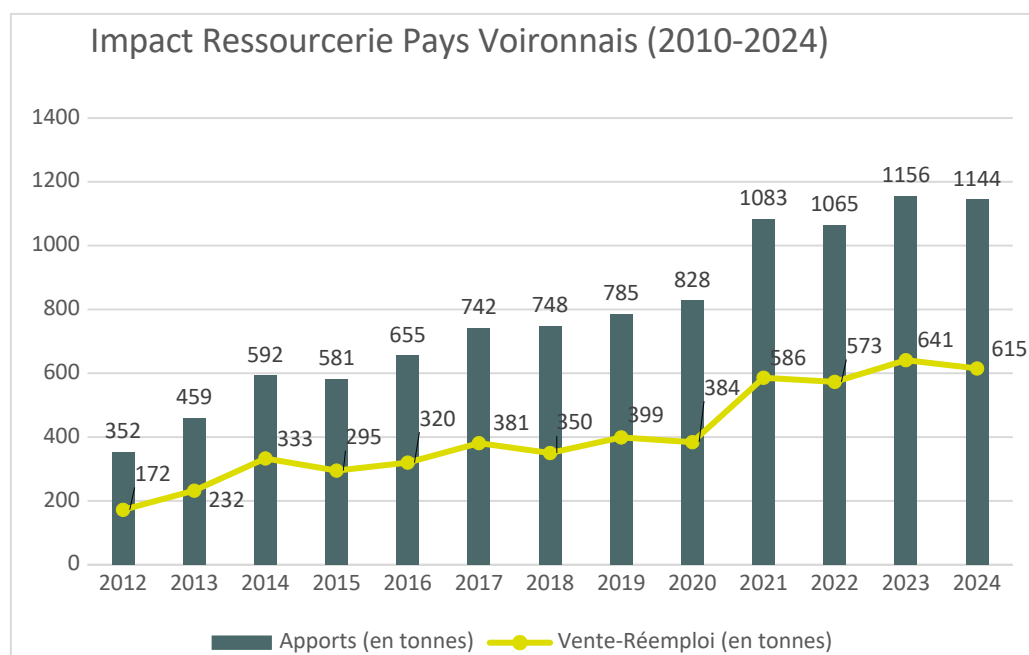


Figure 28 : évolution des apports et des ventes (en tonnes) depuis l'ouverture de la ressourcerie

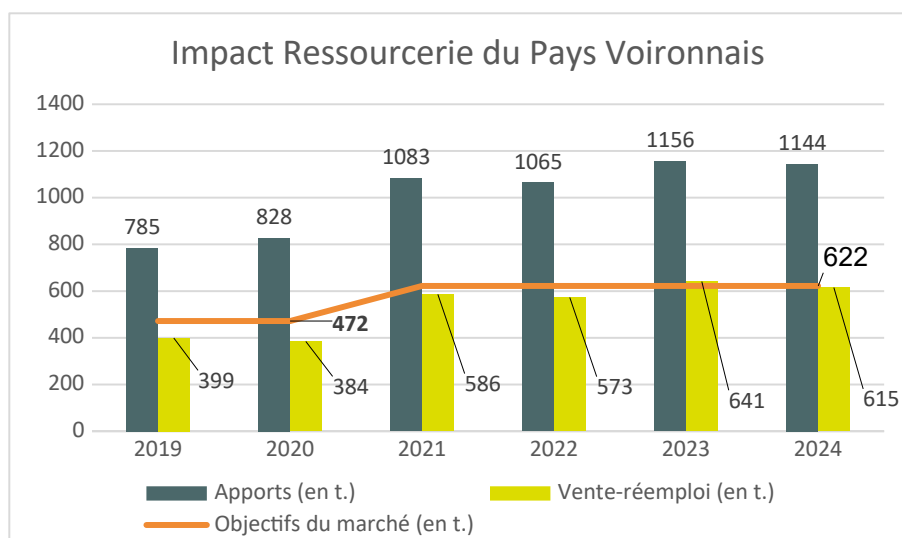


Figure 29 : mise en perspectives des apports et des ventes par rapport aux objectifs du marché (en tonnes), sur la durée du précédent PLPDMA

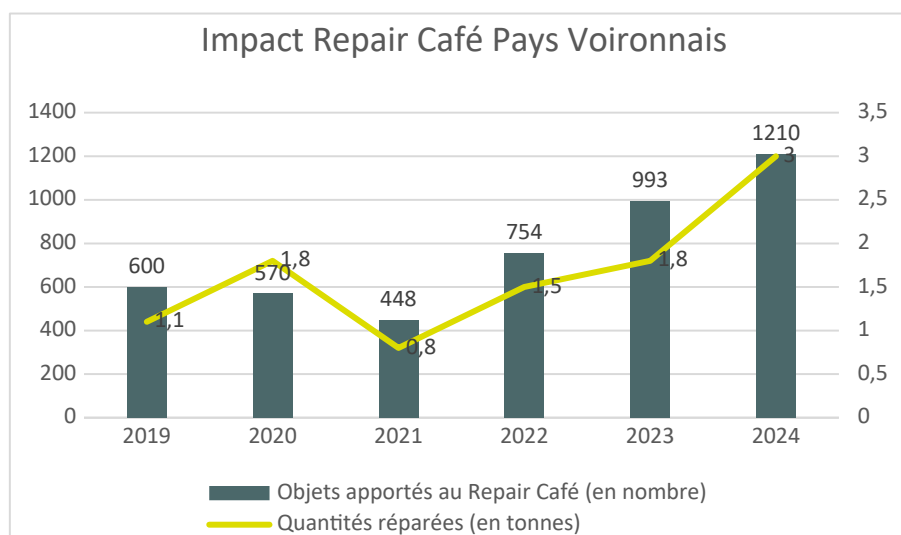
- Le marché de gestion de la Ressourcerie permet un grand dynamisme du territoire sur le plan du réemploi
 - Une Ressourcerie de proximité dans une salle mise à disposition par la commune de Bilieu est en cours de montage : elle devrait ouvrir au mois de septembre 2025 pour permettre encore un peu plus de mailler équitablement le territoire. L'objectif futur est d'atteindre 2 à 3 ressourceries itinérantes sur les zones éloignées des sites de La Buisse et de Tullins.
 - L'unité ARD propose de nombreux ateliers, évènements et animations permettant de visibiliser l'activité de la Ressourcerie
 - Le marché de gestion de la ressource sera à renouveler durant le PLPDMA #2, à partir de 2028.
- L'obj. du Codec de 200 tonnes détournées des déchèteries vers le réemploi d'ici 2027 est atteint : -1 380 t. entre 2024 et 2019 (- 22 kg/hab)

Autres acteurs du réemploi présents sur le territoire

- ☑ **Association Passiflore** : en parallèle de son activité liée à la Ressourcerie, la structure d'insertion dispose d'un atelier de reconditionnement et un atelier menuiserie permettant la transformation et réutilisation de palettes collectées
- ☑ **La Croix-Rouge Unité Locale Voiron-Chartreuse** : dispose de 2 Vestiboutiques (dépôt et achats de textiles) à Rives et à Voiron ainsi que d'une bricoboutique sur Voiron, une structure du réemploi d'articles de bricolage et de jardinage (visseries, quincaillerie, peinture, papier peint...). Cette dernière a été lancée en 2021, et dispose d'un nouvel entrepôt à Tullins depuis 2024. Elle collecte essentiellement des matériaux neufs destinés à la destruction auprès d'opérateurs de chantier.
- ☑ **Retour aux R'Sources, Ressourcerie des matériaux** : elle s'est installée en 2021 à Saint-Geoire-en-Valdaine dans le bâtiment attenant à une brasserie locale impulsée par 2 professionnels du bâtiment. La ressource des matériaux est ouverte tous les vendredis et propose à la vente des tuiles, éléments de charpente, menuiseries, carrelage...

Repair Café du Pays Voironnais

L'association du Repair Café du Pays Voironnais s'est lancée en 2018 sur le territoire, sous l'impulsion de la collectivité. L'EPCI lui attribue une subvention pour couvrir l'achat de matériel et pour encourager le Repair Café sur les aspects formation des bénévoles et essaimage territorial. En 2024, 20 communes sur 31 ont accueilli un samedi matin les bénévoles (au nombre de 65) pour un atelier d'auto-réparation pour permettre aux habitants d'apprendre à réparer un objet du quotidien.



Nombre d'ateliers Repair Café Pays Voironnais sur la durée du PLPDMA #1 : 178 (moyenne de 30/an)

- Sur la durée du PLPDMA #1, le Repair Café a permis la réparation de 10 tonnes d'objets parmi les 4 575 apportés par des habitants.

Autres acteurs de la réparation présents sur le territoire

- ☑ **La Recyclette voironnaise** : c'est un atelier d'autoréparation participatif et solidaire dédié au vélo qui s'est installé à Voiron depuis 2020. L'association a pu bénéficier du soutien technique du service Prévention ainsi que d'un soutien technique et financier du service Mobilités.
- ☑ **Veligood** (groupe Adéquation) : l'acteur de l'insertion a monté en 2020 une activité de location de VAE, de vente de vélos révisés et issus du réemploi et d'entretien et réparation de vélos.
- ☑ Via la carte du bonus réparation mis en place par l'éco-organisme Refashion (TLC), on note la **présence de 3 réparateurs textiles labellisés** sur le territoire : Vib's Voiron, De fleur en aiguille à Tullins et Tellement couture à Massieu.
- ☑ Plusieurs réparateurs sont également labellisés dans le cadre d'autres fonds réparation créés par les éco-organismes (principalement DEEE)

Des évènements ponctuels autour du réemploi :

- Le collectif Demain de Saint-Etienne-de-Crossey organise régulièrement une Gratifieria permettant aux habitants de déposer et prendre en échange. Les deux dernières années, elles ont été annulées en raison de la météo. Le collectif citoyen de Coublevie pour la transition écologique organise également annuellement cet évènement.
- La MJC Voiron organise une braderie de jeux et jouets à la période de Noël
- Le territoire compte également de nombreux évènements de type vide-greniers, brocantes, foires spécifiques (Foire aux chèvres ...). Ces boutiques et vide-greniers permettent de

prolonger la durée de vie des objets, et peuvent parfois être en lien fort avec la Ressourcerie du Pays Voironnais (présence de Passiflore en fin d'évènement pour collecter des invendus).

- L'éco-système des acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire du Pays Voironnais est riche.

4.2.3 LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES

Le Pays Voironnais soutient l'opérateur de réemploi des contenants en verre de la région Auvergne – Rhône-Alpes, Revera. La CAPV et Revera ont co-construit en 2024 un plan d'action et de communication pour soutenir le développement du réemploi du verre sur le territoire.

13 points de collecte de la filière de réemploi sont présents sur le territoire du Pays Voironnais.

4.2.4 LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LA PROMOTION DES CIRCUITS COURTS

La **nouvelle légumerie du Pays Voironnais** installée à Vourey a été inaugurée en 2025. Elle est louée et exploitée par la SCIC AB Epluche qui transforme environ 200 tonnes de légumes frais et locaux par an à destination des cantines scolaires et de la restauration collective.

Une activité de conserverie est également effectuée. C'est un atout certain pour la politique de réduction du gaspillage alimentaire et de promotion des circuits courts sur le territoire.

Une AMAP à Tullins a été créée en 2024. L'activité de maraîchage est réalisée sur des terres de la Ferme du May à Vourey. Les AMAP participent au maintien d'une agriculture locale et respectueuse de l'environnement. Les fruits et légumes distribués ne sont pas emballés, ce qui participe donc à la prévention des déchets.

4.2.5 LA PROMOTION DU ZÉRO DÉCHET

Quelques entreprises du territoire sont positionnées sur le créneau d'une activité artisanale associée à la prévention des déchets voire du zéro déchet. L'organisme de formation Perle de couture en fait partie.

4.2.6 L'ACCOMPAGNEMENT D'ACTEURS ÉCONOMIQUES VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

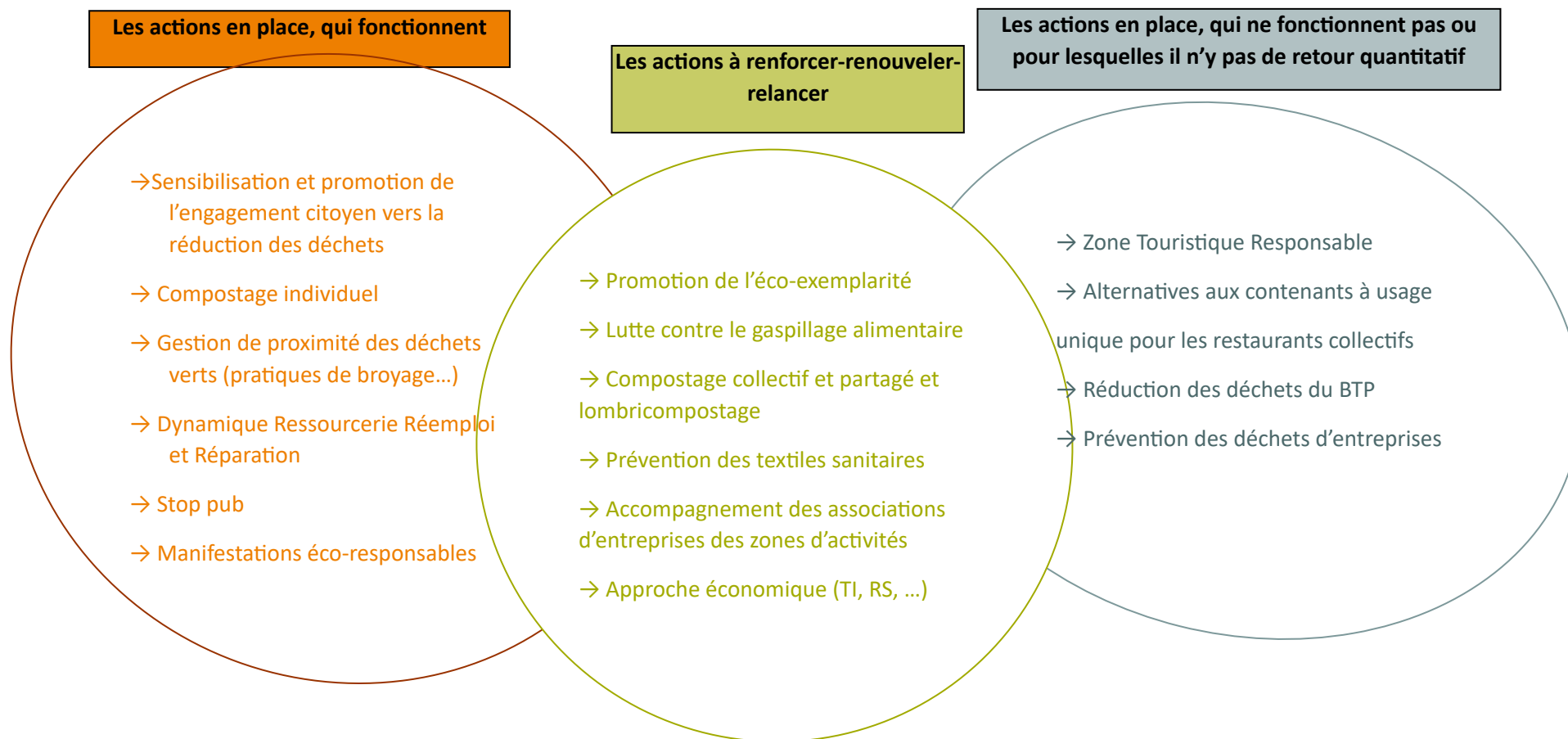
Le diagnostic de territoire a déjà évoqué le rôle joué par le **club d'entreprise Centr'Alp**, qui a lancé avec le service Prévention le réseau des éco-salariés. Centr'Alp joue également un rôle d'impulsion pour la mise en place de synergies de flux ou de services (palettes, DEEE...).

Relève Champfeuillet vise à impulser le même type de logique sur une autre zone d'activité.

Sur le territoire, **l'incubateur Ronalpia** s'est installé depuis 2021 et accompagne différents entrepreneurs dont les projets peuvent s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets. 4 porteurs de projets étaient impliqués sur l'économie circulaire en 2024.

A l'échelle interterritoriale, le Pays Voironnais participe depuis 2023 à la construction du réseau d'économie circulaire Circul'Alpes, sur le modèle du réseau Solucir déjà existant en Savoie et Haute-Savoie. Officiellement créé en novembre 2024, le réseau d'économie circulaire Circul'Alpes va véritablement pouvoir se développer en 2025, avec la structuration de son modèle économique et l'adhésion de ses différents membres. Créé par et pour les acteurs économiques du centre et sud Isère, le réseau se développe donc également avec l'implication de trois collectivités territoriales : Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes du Grésivaudan et le Pays Voironnais. La CAPV établira pour la période 2025 - 2026 une convention d'objectifs et de moyens avec le réseau Circul'Alpes, afin d'acter les modalités de collaboration et le soutien financier apportés au réseau.

4.3 SYNTHÈSE DES ACTIONS DE PRÉVENTION



5 ÉVALUATION DU PLPDMA 2019-2024

Nota Bene : le PLPDMA 2019-2024 comportait seulement un objectif générique de -12% à atteindre entre 2010 et 2020 afin d'atteindre une production de DMA de 570 kg/hab. D'autres objectifs plus précis ont été établis dans le programme d'actions du Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) soutenu par l'ADEME entre 2020 et 2022. Ils ont été précisés dans ce tableau bilan du 1^{er} PLPDMA.

Objectifs atteints	Objectifs partiellement atteints	Objectifs non atteints	Actions non menées	Objectifs non reliés au PLPDMA
--------------------	----------------------------------	------------------------	--------------------	--------------------------------

Axe	N° et intitulé de la fiche action	Bilan (objectifs et indicateurs)
1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets	N°α [PCAET] Réduire l'impact climatique des déchets	Réduction des DMA de -12% par rapport à 2010 : -18.5% entre 2010 et 2024 Atteindre un taux de valorisation de 55% : atteint en 2024
	N°1. Favoriser la diffusion des bonnes pratiques à travers des diagnostics « éco-exemplarité »	Nombre de diagnostics éco-exemplarité réalisés : 11 réalisés de 2019 à 2021 [Obj. Codec : 12 accompagnements prévus en 2022] Nombre de partenaires mobilisés autour de la démarche d'éco-exemplarité (actions ponctuelles, diagnostics, ...) : Non connu
2. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	N°2. Promouvoir l'engagement citoyen vers un mode de vie zéro déchet	Nombre d'évènements loisirs/culturels organisés : fête zéro déchet en 2019, Broc'échange & Cie [Obj. du Codec : 1 salon et évènements loisirs-culturels en 2022 : non atteint en 2022] Nombre de personnes mobilisées : 48 442 personnes sensibilisées Nombre de partenaires mobilisés lors des

		salons/festivals : non suivi/non connu
	N°3. Promouvoir et développer le pack éco-événement à l'attention des porteurs de projet du territoire	<p>Nombre de mise à disposition de packs éco-événement (gobelets) : 552 prêts (moyenne de 92/an) Nombre de gobelets mis à disposition : 359 413 gobelets et carafes (moyenne de 59 902/an) et 7 826 carafes (moyenne de 1 304/an) prêtés [Obj. Codec de 100 000 gobelets prêtés en 2022 : 120 884] Nombre de prêts des poubelles TRINOMAD : 236 prêts de TRINOMAD et Oriflammes (moyenne de 39/an) Nombre de téléchargement du guide « Mon éco-événement » : Non connu</p>
3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	N°4. Redevance spéciale et tarification incitative	<p>Nombre de contrats de redevance spéciale : 855 points de collecte (63 établissements publics et 522 privés) Nombre d'actions mises en place par les professionnels disposant d'un contrat de Redevance spéciale : Non connu Nombre de rencontres organisées sur la tarification incitative : 1</p>
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire	N°5. Lutter contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette	<p>Nombre de diagnostics SARG réalisés en établissements scolaires & de diagnostics gaspillage alimentaire réalisés en restaurants et restaurants d'entreprises : 10 [Obj. du Codec de 10 restaurants accompagnés dans SARG, 5 autres et 30 tonnes de GA évitées de 2020 à 2022 : non atteint] Nombre de restaurants signataires de la charte Gourmet bag : 12 restaurants sensibilisés de 2019 à 2022 Nombre de structures engagées dans des démarches de dons/lutte contre le gaspillage des invendus : Non connu [Obj. du Codec de 3 entreprises et 1 boucle d'ECi en 2022 : Non connu] Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées</p>

		<p>Nombre d'interventions dans les réunions réseaux</p>
<p>5. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets</p>	<p>N°6. Promouvoir le compostage individuel et les techniques alternatives de gestion des déchets verts</p>	<p>Nombre de vente de composteurs individuels : 2 977 (moyenne de 496/an) [Obj. Codec de 600 composteurs individuels vendus de 2020 à 2022 : largement dépassé avec 1513 vendus] Nombre de lombricomposteurs mis à disposition : 215 (moyenne de 36/an) [Obj. Codec de 200 lombricomposteurs mis à disposition de 2020 à 2022 : non atteint avec 86 mises à disposition] [Obj. Codec de 15 sites de compostage collectifs installés de 2020 à 2022 : non atteint avec 11 installations] Nombre de rencontre des réseaux d'acteurs impliqués dans la gestion autonome des biodéchets (guides composteurs, référents jardiniers ...) : 31 Nombre d'événements sur la thématique du broyage des déchets verts : Non spécifié [Codec : 3 évènements de sensibilisation majeurs de 2020 à 2022 : atteint] Nombre de quantités détournées par Coccinelle verte via les prestations de broyage réalisées : prestation arrêtée [Obj. du Codec de 100 tonnes de déchets verts détournées via de nouvelles pratiques de gestion de proximité et la mise à disposition de broyeurs en 2022 : atteint avec 257,5 t. évitées via l'aide à l'achat mutualisé (92,5 t.) et le prêt de broyeurs thermiques professionnels aux groupements de communes et chantiers de particuliers (165 t.)] [Obj. du Codec d'une baisse de 200 tonnes des déchets verts apportés en déchèterie en 2022 : non atteint baisse de 170 t/ entre 2022 et 2020]</p>

		<p>[Obj. du Codec de 4 communes mobilisées pour un plan déchets verts en 2022 : atteint 5 communes mobilisées]</p>
<p>6. Augmenter la durée de vie des produits</p>	<p>N°7. Promouvoir la ressourcerie, le réemploi et la réparation</p>	<p>Apports volontaires en tonnes à la Ressourcerie : 6 061 t. sur la durée du PLPDMA #1 (moyenne de 1 010,2 t./an) Tonnage réemployé par la Ressourcerie : 3 198 t. sur la durée du PLPDMA (moyenne de 533 t./an)</p> <p>[Obj. du Codec de 200 tonnes détournées des déchèteries vers le réemploi d'ici 2027 : - 1 380 t. entre 2024 et 2019 (-22 kg/hab)]</p> <p>Nombre d'événements de promotion du réemploi et de la ressourcerie ayant lieu entre et hors les murs : 33 sur la durée du PLPDMA #1</p> <p>[Obj. du Codec de 9 évènements répartis de manière équilibrée 2020 à 2022 : largement atteint 27 évènements]</p> <p>Nombre de communes concernées par un événement autour du réemploi : supérieur à 20 communes Nombre d'ateliers Repair Café Pays Voironnais : 178 (moyenne de 30/an)</p> <p>[Obj. du Codec de 4 filières de réemploi et 8 gardiens de déchèterie formés 2020 à 2022 : 12 gardiens ont été formés sur la gestion d'une zone de réemploi en 2021]</p> <p>[Obj. du Codec de l'ouverture d'une matériauthèque en 2022 et un réseau d'au moins 10 acteurs : non atteint matériauthèque n'existe pas mais un réseau existe]</p>

<p>7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable</p>	<p>N°8. Promouvoir un réseau de commerces éco-responsables</p>	<p>Nombre de commerces engagés et accompagnés : 12 commerces</p> <p>[Codec : 15 commerces accompagnés et 60 commerces engagés en 2022]</p> <p>Nombre de macarons «« ici j’accepte les boîtes et sacs propres » apposés et de chartes signées : Non connu/suivi</p> <p>Nombre d'ateliers Faire ses courses Zéro Déchet : Non connu/suivi</p> <p>Nombre de kits Faire ses courses Zéro Déchet mis à disposition : action non menée</p> <p>[Obj. Codec de 2 commerces mobilisés pour une expérimentation d’emballages réutilisables et consignés en 2021]</p> <p>[Obj. Codec émergence d’une cartographie des acteurs engagés et d’un kit course Zéro déchet de 2020 à 2022 : non réalisé]</p> <p>[Obj. Codec de 40 mises à disposition du kit <i>Mes courses zéro déchet</i> en 2022 : action non menée]</p>
	<p>N°9. Limiter les imprimés non sollicités à travers le Stop Pub</p>	<p>Nombre de stop-pub distribués : 1 603 fin 2020 – comptage arrêté par la suite</p> <p>Taux d’équipement des Boîte aux lettres : 33% en 2024</p> <p>[Objectif Codec d’un Taux d’équipement de 30% en 2022 : 23,2% en réalité]</p>

<p>7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable</p>	<p>N°10. Promouvoir les textiles et changes lavables auprès des particuliers et des professionnels</p>	<p>Nombre d'établissements professionnels accompagnés (EAJE, maternité, maisons de retraite, ...) : 15 structures accompagnées ou sensibilisées [Obj. Codec de 2 établissements passés à une alternative lavable de 2020 à 2022 : non atteint 0 établissements concernés]</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées (particuliers + professionnels) : 1 109 personnes sensibilisées (339 particuliers et 770 professionnels - moyenne de 128/an) de 2019 à 2024 [Obj. Codec de 100 professionnels formés de 2020 à 2022 : largement dépassé avec 340 professionnels formés]</p> <p>Nombre d'ateliers de sensibilisation et ou de fabrication d'alternatives aux textiles sanitaires jetables : 31 de 2021 à 2024</p> <p>Nombre de mise à disposition de kits d'essai : 133 kits d'essai de changes lavables et 25 kits TSL mis à disposition, soit 158 (moyenne de 26 prêts par an) [Obj. du Codec de 100 prêts/mises à disposition de kits d'essai changes lavables ou TSL de 2020 à 2022 : non atteint avec 86 prêts]</p> <p>[Obj. du Codec de 50 tonnes évitées de 2020 à 2022 : atteint avec un évitement de 104,5 t. sur 3 ans]</p>
	<p>N°11. Accompagner les restaurants collectifs publics vers les alternatives aux contenants plastiques</p>	<p>Nombre de professionnels sensibilisés : Non connu Nombre d'expérimentations réalisées : Non connu [Codec : 2 expérimentations et 2 restaurants collectifs passés à une alternative en 2021] Nombre de restaurants collectifs passés à une</p>

	alternative : Non connu
--	-------------------------

8. Réduire les déchets des entreprises	N°12. Accompagner les associations d'entreprise des zones d'activités du Pays Voironnais	<p>Nombre d'ateliers pratiques autour de la réduction des déchets réalisés auprès des entreprises et de ses salariés</p> <p>Nombre d'intervention en réunions d'entreprises autour d'un sujet associé à la prévention et à l'économie circulaire (dont ateliers Programme National Synergies Entreprises)</p> <p>Nombre de synergies réalisées entre entreprises [Codec : 3 entreprises et 1 boucle d'ECi en 2022]</p> <p>Nombre d'entreprises accompagnées [Obj. du Codec de 6 entreprises mobilisées vers une gestion écologique de leurs espaces verts en 2022 : atteint avec 7 entreprises mobilisées]</p> <p>[Obj. di Codec de 6 entreprises engagées dans un programme et/ou actions d'ECi en 2022 : non atteint]</p>
	N°13. Zone Touristique Responsable	<p>Nombre de professionnels rencontrés [Codec : 2 accompagnements d'établissements – restaurants, campings, gîtes - en 2020]</p> <p>Nombre d'actions mises en place par des professionnels dans le cadre de ZTR</p>
9. Réduire les déchets du BTP	N°14. Sensibiliser à la réduction et au réemploi des déchets du BTP	<p>Nombre de réunions/groupes de travail consacrées au sujet : Non connu</p> <p>Nombre de projets intégrant une démarche de réduction et/ou de réemploi des déchets du BTP : 1 ou Non connu</p>

5.1 ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Sur la gouvernance du programme, un comité de suivi annuel a été mené tous les ans, afin de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les perspectives clés de l'année à venir.

Le PLPDMA a été superposé de 2020 à 2022 au CODEC. Le comité de suivi était l'instance permettant de partager le bilan sur ces deux programmes.

Il n'y a pas eu de convocation spécifique de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), dont la composition était précisée dans la délibération associée au lancement de la démarche du PLPDMA #1. L'un des enjeux clés pour le prochain PLPDMA est de donner un rôle plus établi aux membres de la CCES et de différencier sa composition de celle du comité de suivi annuel.

Deux groupes de travail complémentaires étaient associés de manière générale à la gouvernance du PLPDMA :

- Le groupe de travail Santé Environnement : animé par le Centre intercommunal d'action sociale du Pays Voironnais dans le cadre du Contrat local de Santé et de l'Agence Régionale de Santé, avec la participation des services Agriculture, Énergie et environnement, Mobilités jusqu'en 2024, Gestion des déchets et de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Voironnais.
- Le comité de suivi Ressourcerie Réemploi et Réparation qui se réunit deux fois par an depuis sa création en 2019

5.2 ÉQUIPE PROJET

Dans le cadre du PLPDMA #1, les besoins en termes de gestion de projet, de portage politique, d'animation et de communication ont été évalués comme précisé ci-dessous :

Fonction de la personne	ETP sur le poste
Chargé de mission prévention & économie circulaire	1
Chargée de mission TZDZG	0,5
Chargée d'études qualitatives (stage jusqu'en juin 2019)	1
Technicien prévention / compostage	2
Responsable de l'unité	0,4
Directrice du service Gestion des déchets	0,2
Chargée de communication sur les déchets	0,2
Assistante unité Relation Usagers Prévention Tri	
Comptable du secteur gestion des déchets	0,2
Ambassadeurs du tri et de la prévention	2
Élu référent - Vice Président en charge de la gestion des déchets	0,2
Aides à la mise en œuvre du programme (Chargé de mission EIT / Chargé de mission TEPOS / Responsable de la plateforme de compostage / Chargés de projets transversaux du service Gestion des déchets ...)	0,3
TOTAL	8

Il ne semble pas que les temps effectifs passés sur le PLPDMA #1 aient été suivis. Toutefois, l'unité ARD a pu s'appuyer sur les 6 ans du PLPDMA sur les professionnels suivants :

- 0,4 ETP de la responsable de l'unité ARD
- 2 ETP de chargés de mission spécialisés consommation responsable/réemploi-réparation-réutilisation
- 2 Techniciens en gestion de proximité et prévention des biodéchets
- 4 ambassadeurs du tri et de la prévention, dont 1 dédié aux entreprises
- 0,5 ETP incluant la chargée de communication déchets, les missions administratives et de comptabilité de l'unité et le pilotage transversal des projets par la direction du service Gestion des déchets
- 0.2 ETP par le Vice-Président en charge de la prévention des déchets

Le total est supérieur à ce qui avait été estimé lors du diagnostic préalable au PLPDMA #1, en atteignant 9,1 ETP théoriques.

Nos retours d'expérience internes nous permettent de disposer de données d'ETP dédiés pour des collectivités de 10 000 habitants impliquées dans la prévention des déchets sur leur territoire : le ratio s'élevant à 0.8 ETP pour cette typologie d'EPCI. Ce ratio est de l'ordre de 0.3 ETP pour 10 000 habitants pour des collectivités moins impliquées dans la prévention.

Si l'on extrapole ce résultat à une collectivité de 100 000 habitants, cas du Pays Voironnais, cela représenterait 8 ETP. Le portage en termes d'ETP et de ressources humaines pour la politique de prévention sur la CAPV est donc volontariste et forte.

5.3 MOBILISATION DES PARTENAIRES

Lors du précédent diagnostic préalable au PLPDMA #1, un recensement des acteurs mobilisés et/ou mobilisables avait été proposé. Elle regroupait *a minima* 280 acteurs :

- Des acteurs institutionnels : environ 40 dont les 31 communes du Pays Voironnais
- Des acteurs culturels : 20
- Des associations environnementales : 18
- Des associations et structures du réemploi, de la réparation et de l'insertion : 27
- Des associations solidaires : 9
- Des associations de consommateurs-locataires : 3
- Des associations de commerçants : 6
- Des associations d'entreprises et acteurs du monde économique : 7
- Des entrepreneurs zéro déchet et commerces participant au Défi Zéro Déchet : 10
- Des entreprises et commerces : 6
- Des bailleurs sociaux : 3
- Des acteurs de l'immobilier : non évalué
- Des acteurs de la consommation responsable (locale, en vrac, consignée) : ~30
- Des acteurs de la grande distribution et magasins bio : ~20
- Des établissements de soins et de santé : 23
- Des EAJE, RPE ou prescripteurs : ~40
- Des organismes de formation : 20 (dont 2 Maisons Familiales Rurales)
- Des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées : 75 écoles (52 primaires et 23 écoles maternelles), 10 lycées, 10 collèges

Un tableau des acteurs, définissant un niveau de mise en place des actions (absence d'action, faible, moyen, élevé) a été complété par l'équipe projet CAPV. Pour le niveau « élevé », voici une synthèse des acteurs impliqués :

Types d'acteurs	Niveau d'implication élevé	Commentaire
Association (15)	Adéquation, Centr'Alp, Coureur du Monde Isère, Eco du partage, Adéquation, Passiflore, Recycllette voironnaise, Le Pic Vert, Rigodon, Maison pour Tous, Repair Café Pays Voironnais, Revera, Ronalpia, SCOP Les Epigées, S EAU S Environnement Tullins	Structures disposant de partenariats techniques et financiers directement avec le service gestion des déchets reconnaissant et soutenant leur action de prévention : marché d'exploitation de la ressourcerie, subvention de soutien, prestation d'animations, co-construction programme de sensibilisation, formations ...
Entreprises (4)	Centr'Alp (mobilise des entreprises et leurs salariés), bailleurs sociaux (Alpes Isère Habitat), Couches lavables et cie, Perle de couture, Eco-organismes	Structure soutenue via de la prestation depuis de nombreuses années Partenariat naturel pour amplifier des projets et actions sur certaines filières (éco-organisme)
Elus CAPV et Communes (6-8)	Vice-Président Pays Voironnais (Antoine Cloppet, Nadine Reux), Communes de Biliou, Voissant, Vourey, Charavines, Massieu	Portage politique de la transition écologique / prévention des déchets / économie circulaire Participation active aux projets incluant la prévention : ressourceries hors les murs, SYNALIM, évènements de sensibilisation, formation, ...
CAPV (6)	Service Gestion déchets, Direction Générale, Communication, Service Énergie environnement (PCAET), Service Économie, Service Agriculture	Transversalité forte et réfléchie de manière continue avec l'équipe Prévention
Autres structures publiques (2)	Centre social de Rives, Lycée Edouard Herriot de Voiron	Accueil d'ateliers et dynamisme de proposition d'évènements de sensibilisation

On constate une implication forte des associations et des collectivités, aussi bien au niveau des services que des élus.

5.4 EFFICACITÉ DU PROGRAMME OU DES ACTIONS : ANALYSE DES RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES

5.4.1 DIMINUTION DES TONNAGES

Le PLPDMA 2019-2024 avait un objectif de -12% à atteindre entre 2010 et 2020 afin d'atteindre une production de DMA de 570 kg/hab. Cet objectif a été atteint, les quantités de DMA étant de 522 kg/hab en 2024.

On peut rappeler que l'objectif fixé par la loi AGEC est de réduire nationalement les DMA de 15% entre 2010 et 2030. Cet objectif est atteint, la diminution constatée étant de -19% entre 2010 et 2024.

La Région a récemment territorialisé le PRPGD, sur plusieurs départements, dont l'Isère, en intégrant également les objectifs de la loi AGEC. **L'objectif de prévention des DMA (y compris gravats) pour le département de l'Isère est fixé à 503 kg/hab en 2030. Cet objectif semble atteignable dans le cadre d'un nouveau PLPDMA.**

5.4.2 ADOPTION DES GESTES DE PRÉVENTION

La CA du Pays Voironnais a réalisé des caractérisations d'OMr en 2018 et 2024, analysées au 3.3.2. Ces caractérisations ont permis de constater :

- Une diminution des déchets putrescibles, en lien avec l'augmentation de leur collecte et du compostage de proximité
- Une diminution globale des déchets résiduels
- Compensées par une sur-représentation des déchets de collecte sélective et des textiles sanitaires.

5.5 EFFICIENCE DU PROGRAMME OU DES ACTIONS

5.5.1 ANALYSE DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

Les coûts de la gestion des déchets sont connus et maîtrisés. Les coûts liés à la prévention sont connus également (remplissage de la matrice des coûts).

Pour l'année 2024, les dépenses en lien avec la prévention ont représenté 736 k € HT. Il est à noter que 62% des dépenses réalisées, soit 454 k€ HT, est lié à des charges de personnel, ce qui souligne la forte intégration de la composante prévention dans les équipes de la CAPV.

5.5.2 ADÉQUATION GLOBALE DES MOYENS, DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS

Les moyens ont été mis en œuvre, notamment humains, avec une mobilisation forte de 9,1 ETP sur l'ensemble du PLPDMA, malgré un manque d'objectifs par action. La réalisation en parallèle d'un CODEC a permis en partie de pallier ce manque.

Les objectifs du précédent PLPDMA et de la loi AGEC sont atteints, l'objectif de prévention fixé dans le cadre d'étude territorialisation par la Région pour le département de l'Isère semble atteignable dans le cadre d'un nouveau PLPDMA.

Par ailleurs, les résultats de certaines actions ne seront tangibles que dans plusieurs années (textiles, textiles sanitaires, réduction du gaspillage alimentaire, pratiques de réemploi sur les matériaux de construction...).

Enfin, le changement de comportement de chacun ne peut se faire que sur un temps long, il convient donc de poursuivre les actions engagées.

5.6 BILAN

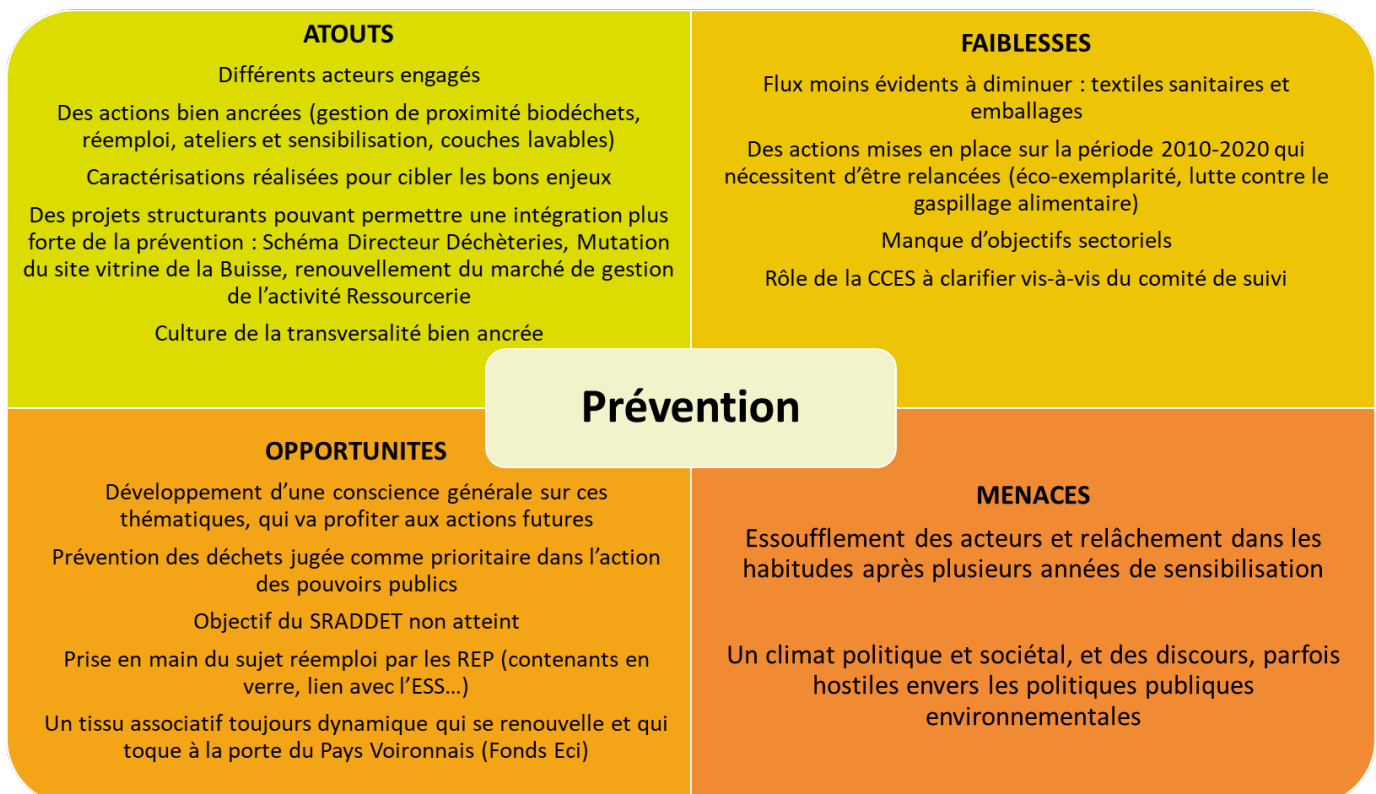
Le PLPDMA 2019-2024 a permis de poursuivre la diminution des DMA. De nombreuses actions ont été mises en œuvre, et de nombreux acteurs ont été mobilisés. L'écosystème des acteurs s'est agrandi au cours du PLPDMA.

Les flux restants à diminuer sont moins évidents : textiles sanitaires (dans les OMr), multimatériaux. La CA du Pays Voironnais doit également éviter un essoufflement des acteurs.

Un enjeu important réside dans la diminution des déchets d'activités économiques produits sur le territoire, par les établissements publics et privés, qu'ils soient soumis ou non à la redevance spéciale. Le nouveau PLPDMA du Pays Voironnais devra tenir compte de cette dimension. S'agissant des déchets issus des communes du territoire, deux axes sont à travailler afin de les réduire :

La diminution des dépôts sauvages

La mise en place du tri hors foyer : Depuis le 1^{er} janvier 2025, une évolution réglementaire impose de généraliser les options de tri dans l'espace public. En effet, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) incite les collectivités à s'équiper progressivement de dispositifs permettant de trier les déchets hors domicile. Le tri sélectif hors foyer est le fait de **collecter séparément les déchets et les emballages issus de la consommation nomade** hors domicile, en somme tout ce qui est consommé dans les rues, les espaces publics ou privés. Sa mise en place, en multipliant les points de tri, permet d'imprégner le geste de tri chez l'utilisateur et ainsi garantir la continuité en dehors du domicile. Le Pays Voironnais prend en compte cette évolution et souhaite travailler sur le déploiement du tri hors foyer sur son territoire dans les prochaines années.



6 LE RECENSEMENT DES ACTEURS

La CA du Pays Voironnais bénéficie d'un écosystème riche d'acteurs en lien avec la prévention (leurs actions ont été présentées précédemment). Cet écosystème s'est enrichi au cours du précédent PLPDMA, voici les acteurs arrivés au cours du programme :

- Les associations
 - Coureur du Monde en Isère
 - Collectif Demain Saint Etienne de Crossey
 - La banque alimentaire 38
 - La Recyclette Voironnaise
 - Véligood
 - Bricoboutique portée par la Croix-Rouge à Voiron (entrepôt à Tullins)
 - Retour aux R'sources, la ressourcerie associative dédiée aux matériaux installée dans la Brasserie du Val d'Ainan à Saint-Geoire-en-Valdaine
 - L'Eco du partage et son Système d'Echange Local (cœur vert : Charnècles, La Murette, Réaumont, St Blaise du Buis et St Cassien)
 - Les Restos du cœur
 - Ronalpia
 - Association Echange Créativités Loisirs de l'Ainan (ECLA)
 - Maison pour tous de Saint Jean de Moirans
- Acteurs promouvant les circuits courts :
 - une AMAP s'est installée à Tullins
 - Réouverture de la légumerie à Vourey exploitée par la SCIC AB Epluche
 - Nouvelle épicerie vrac
- Les entreprises : Pyxalis,
- Les institutions
 - Maya Campus (départ du territoire à la rentrée 2025)

Lors de la réalisation du diagnostic, des entretiens ont eu lieu avec les acteurs suivants :

- Nadine Reux, 1ère Vice-Présidente en charge de la transition écologique
- Responsable de la « marche verte » au sein de Coureur du Monde en Isère (CMU) de Tullins
- Service marché du Pays Voironnais
- Collectif Demain de Saint Etienne de Crossey
- Service Tourisme
- Elu·e·s de la Commune de Biliou

Ces entretiens avaient pour objectifs de

- Faire le point avec des personnes du terrain sur la prévention, notamment avec des acteurs récemment identifiés
- Echanger sur leurs projets
- Les projeter dans un nouveau PLPDMA
- Les mobiliser à l'occasion des futurs groupes de travail

La liste complète des acteurs est détaillée dans le tableur Excel des acteurs, qui a vocation à évoluer tout au long du PLPDMA.

7 CONCLUSION

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est un territoire actif, depuis plus de 20 ans, sur les questions de prévention. En 2024, le flux de DMA collecté sur le territoire est comparable aux moyennes régionales et départementales, mais avec une répartition bien différente : moins d'OMr, plus de collectes sélectives et de collectes en déchèteries.

Les actions de prévention sur le territoire sont denses, grâce à :

- Un PLPDMA sur la période 2019-2024, couplé à un CODEC sur 2020-2022, pour lesquels la collectivité a réalisé de nombreuses actions, avec une équipe conséquente,
- Un réseau d'acteurs important, qui s'est encore accru sur la période de réalisation du précédent PLPDMA. Ces acteurs portent des actions de prévention, en particulier sur la réparation et le réemploi, ainsi que sur des manifestations éco-responsables.

La synthèse sur les gisements d'évitement et les enjeux de la prévention est la suivante, avec comme au 3.3.7, une remarque sur la caractérisation du flux multimatériaux, qui n'est pas représentative des valeurs annuelles en centre de tri, pour lesquelles on trouve un taux de refus de l'ordre de 30% : dans la caractérisation, le taux de refus est de près de 50%.

Déchets	Gisement	Autres éléments de diagnostic	Enjeux de prévention
Déchets verts	Le + important, 80 kg/hab, soit 15% des DMA, 5% en plus avec ceux des collectivités et des pros	58% d'habitat individuel	<ul style="list-style-type: none"> Réduire ces déchets en accentuant les actions de prévention engagées Cibler également les communes et les professionnels
Biodéchets	30 kg/hab	Encore la moitié du gisement dans les OMR et le multimatériaux Gaspillage alimentaire : 12 kg/hab Tri à la source : collecte des DALIM et compostage domestique, collectif, lombricompostage	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le compostage individuel et collectif Articulation collecte DALIM et compostage Disposer d'un suivi quantitatif des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, pour un meilleur ciblage
Papiers/ emballages	57 kg/hab	Plus présents dans les OMr (45 kg/hab) que dans le flux multimatériaux, alors que le flux multimatériaux présente un ratio élevé (57 kg/hab), mais un taux de refus important : 30%. Présents dans les encombrants aussi (7 kg/hab)	<ul style="list-style-type: none"> Des flux moins évidents à diminuer, nécessitant des changements de comportement importants des usagers Réemploi des livres (poursuivre dynamique autour des boîtes à livres ...) Poursuivre les actions de sensibilisation des jeunes et futurs professionnels de la petite enfance sur les textiles sanitaires ; Tester un nouveau modèle de prêt de kits d'essai ... Consigne du verre et des emballages : action de CITEO sur le territoire national sur la mise en place du réemploi des emballages dans les GMS
Textiles sanitaires	52 kg/hab	¼ du flux OMr et ¼ du flux multimatériaux	
Verre d'emballage	43 kg/hab	Présent dans les OMr (6 kg/hab) et dans le flux multimatériaux (2 kg/hab)	
Cartons	15 kg/hab	Collecte dédiée aux cartons des pros et collecte en déchèterie	
Mobilier	28 kg/hab	Ressourcerie bien implantée, de nombreux acteurs sur ce sujet	<ul style="list-style-type: none"> Des actions à poursuivre : zones de réemploi en déchèterie en lien avec les REP, matériauthèque ... Un écosystème d'acteurs à articuler et animer
DEEE	11 kg/hab	Des actions de réparation (repair café)	
Textiles	14 kg/hab	Collecte en bornes dédiées	

Déchets minéraux PMCB	Important, 59 kg/hab	Présence d'une ressourcerie des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> • Flux plus complexe, notamment car en limite de périmètre de la collectivité • Eco-exemplarité • Sensibilisation des acteurs • Soutien de l'éco-organisme Ecominéro (diagnostics ressources et accompagnement vers le réemploi et la réutilisation sur chantiers, étude de faisabilité ...)
Déchets non minéraux PMCB	26 kg/hab		<ul style="list-style-type: none"> • Matériauthèque • Appel à projet des éco-organismes associés à la filière PMCB
Déchets d'autres REP (ASL, ABJ, JJ)	6 kg/hab		<ul style="list-style-type: none"> • Zones de réemploi en déchèterie • Identification de points réemploi chez d'éventuels distributeurs
Déchets dangereux	3 kg/hab	Estimation par l'ADEME d'une production de 6 kg/hab	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la collecte de ces flux • Sensibiliser les usagers à l'utilisation de produits non dangereux

8 ANNEXES : SYNTHÈSE DES ENTRETIENS RÉALISÉS

Nadine Reux, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la transition écologique au Pays Voironnais

Action hors du scope Service Prévention :

- 1) la commune de Charnècles prête un stock de vaisselle pour une centaine de personnes lors de la location de salles. Souvent les associations de la commune ont leurs propres stocks. Permet de lever la crainte de la mise en place d'une consigne (1€ l'écogobelet)
- 2) L'association du marché d'automne à Charnècles organise une manifestation pour financer du matériel qui sera mutualisé pour les associations de la commune

Une préoccupation : la présence des déchets d'emballages et ce même en étant vigilant (piste : plaidoyer de l'EPCI aux éco-organismes)

Une idée en plus : une bibliothèque d'objets ou « objethèque » et faciliter l'utilisation de la consigne pour réemploi par des petits producteurs et pour les consommateurs

Responsable de la marche verte à Coureur du Monde Isère de Tullins (ramassage de déchets sur circuits de randonnées, 1100 adhérents, 45 sorties en 2024-2025 et 6 600 litres déchets ramassés puis triés, lauréate du fonds Eci)

Action hors du scope Pays Voironnais : 1) Evènements de CMI intègre une approche prévention poussée avec la réutilisation de gobelets, de balises et une réflexion sur des ravitaillements peu générateurs de déchets → lien avec les manifestations éco-responsables

Une info : sensibiliser par le sport, et Pays Voironnais est un territoire adapté à cela. Terrain de jeu de CMI

Service marché du Pays Voironnais

Action hors du scope service Prévention : un guide d'achats et une méthodologie pour le sourcing sont mis à disposition pour les services prescripteurs → Enjeu clé pour la commande publique

L'info en plus : le Pays Voironnais va réaliser son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). L'enjeu est d'améliorer les outils de suivi des marchés et des clauses/critères. La réduction des déchets pourrait être un indicateur

2 formations à venir par le CNFPT sur les grands principes de la commande publique à destination des services prescripteurs



Source : Freepik

Collectif Demain Saint Etienne de Crossey

Actif sur tout le territoire de la Morge.

Action hors du scope Service Prévention :

1) Mise en place d'un jardin participatif et partagé avec un compost monté en autonomie et un potager. Il y a une dizaine de bénévoles.

Aussi animation d'un four à pain communal, en lien avec des associations (espace de vie sociale).

2) Réalisation régulière de gratifieria (pas les deux dernières années). Il était devenu contraignant pour les bénévoles de rapporter les objets à la ressourcerie → intégration d'un acteur du réemploi sur l'évènement ?

3) Aussi un système d'échange local sur la Morge

4) Participation aux échanges avec la mairie de Crossey sur la mutualisation de matériel pour les associations

Une idée pour eux-mêmes : intégrer une dimension prévention lors du futur mois de la transition alimentaire. Collectif, sur le volet alimentation, ne s'est pas encore engagé sur le vrac, le réemploi et la prévention

Une idée pour vous : des campagnes trimestrielles pour cibler certains déchets pouvant être évité et comment (emballage etc.)



Responsable de l'unité Equipements, Ingénierie, Développement (service Tourisme)

Pas nécessairement un service où la prévention est ancrée.

Actions hors du scope Service Prévention :

1) Les accueils de l'office de tourisme sélectionnent les informations choisies par les usagers pour n'imprimer que ce qui les intéresse.

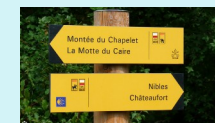
2) Réutilisation du matériel d'exposition des vitrines des offices de tourisme

Une idée pour eux-mêmes :

1) le service dispose d'un budget de 20k€ pour les associations organisant des manifestations. Réflexion possible sur de l'éco-conditionnalité intégrant les pratiques de prévention.

2) Ils sont propriétaires des murs de plusieurs espaces touristiques. Possible d'être donneur d'ordre sur la prévention (comptoir du bois d'amour, verronnière, Plage du Lac). En amont, il serait intéressant d'avoir un diagnostic des déchets sur la collecte du tour du lac

3) Lancer un AMI pour mobiliser autour de l'upcycling de déchets emblématiques, les « lames jaunes » en PDPIPR



Source : Freepik

Élu·e·s de la Commune de Bilieu

Adjointe aux affaires scolaires et à la transition écologique & adjoint aux associations, jeunesse et petite enfance

Actions dans le scope Service Prévention :

- 1) Action ancienne de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école de Bilieu qui fonctionne bien avec les primaires, moins avec les maternelles (4 composantes, respect des grammages du GEM RCN, élue a écrit le cahier des charges fixant les relations avec le traiteur). Projet abandonné de créer une cuisine autonome
- 2) Existence d'un label « accueil vélo » sur le Tour-du-Lac qui permet de favoriser les modes doux et donne accès à un espace pour favoriser les petites réparations (pompe, pied de réparation ...)
- 3) Les associations du territoire détiennent des éco-gobelets et se les prêtent entre elles (sou des écoles ; prêts de vaisselle de table...)



(...) Suite

Action hors du scope Service Prévention :

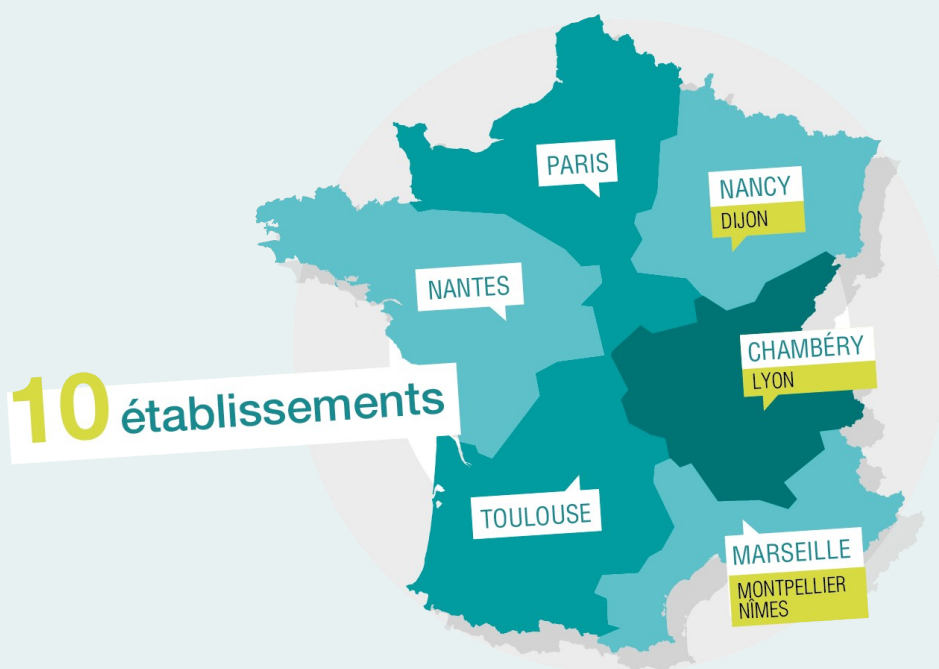
- 4) La ville utilise le prêt de broyeurs thermiques professionnels mis en place par le pays Voironnais
- 5) Réalisation d'un évènement sur la petite enfance avec tenue de stands de sensibilisation aux couches lavables
- 6) Fête du réemploi organisée avec la ressourcerie
- 7) Création d'un tiers-lieu qui disposera d'une ressourcerie itinérante à partir de septembre 2025 : 2/3 de l'espace, environ 60m², sera dédié au projet. Il sera possible de déposer des petits objets/vêtements/livres. Le produit des ventes ira à la Ressourcerie du Pays Voironnais, via une permanence hebdomadaire par une bénévole
- 8) Utilisation de pavés réutilisés pour le réaménagement de la place des tisseuses à Bilieu

Une idée pour eux-mêmes :

- 1) Sur le gaspillage alimentaire, ils trouveraient intéressant de refaire des formations sur le sujet avec inclusion des enfants. L'élue rencontrée se sent en capacité de co-animer

Source : Freepik

AVEC 10 ETABLISSEMENTS ET 6 AGENCES REPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, VOUS TROUVEREZ TOUJOURS UN INTERLOCUTEUR INDDIGO PRES DE CHEZ VOUS !



Notre siège social est basé à Chambéry :

367 avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 Chambéry Cedex
Tél : 04 79 69 89 69
Mail : inddigo@inddigo.com

Agence de Paris :

40 rue de l'Echiquier
75010 Paris
Tél : 01 42 46 29 00

Agence de Nantes :

4 avenue Millet
44000 Nantes
Tél : 02 40 48 99 99

Agence de Toulouse :

9 rue Paulin Talabot
Immeuble le Toronto
31100 Toulouse
Tél : 05 61 43 66 70

Agence de Marseille :

11, rue Montgrand
13006 Marseille
Tél : 04 95 09 31 00

Agence de Nancy :

8 rue des Dominicains
54000 Nancy
Tél : 03 83 18 39 39

WWW.INDDIGO.COM

